

RÉFÉRENTIEL RESPONSIBLE CARE[®]

Guide pratique : *Cap vers la RSE*

DT 70

Ce référentiel s'accompagne d'un outil d'auto-évaluation (fichier Excel)

Publié en sept 2018

Révisé en janvier 2020 (F4 et F5)

Téléchargeable sur
www.francechimie.fr

**FRANCE
CHIMIE**

CRÉER
RÉVÉLER
PARTAGER

POURQUOI ENGAGER MON ENTREPRISE DANS UNE DEMARCHE RESPONSIBLE CARE® ?



**AU FINAL,
AMÉLIORER SA
RENTABILITÉ ET
SON COMPTE
DE RÉSULTAT**

ETUDE BPI¹ :
« **90 %** des entreprises interrogées [TPE, PME, ETI] déclarent mener des **actions RSE** »

¹Etude BPIFRANCE : « Une aventure humaine. Les PME-ETI et la RSE »



Crédit image : étude RSE 2018 TPE -PME-ETI BPI France

REMERCIEMENTS

L'ambition de ce référentiel est de faciliter la mise en œuvre du Responsible Care® sur le terrain, quelle que soit la taille de l'entreprise (près de 90% des adhérents de France Chimie sont des TPE/PME), avec la volonté d'être connecté aux attentes de la société civile en la matière. Il est structuré autour des 6 principes de la charte mondiale Responsible Care®.

À ce titre, la modernisation du DT70 de 2003 n'aurait pu se faire sans le soutien continu du conseil d'administration, de la direction et de la commission technique de France Chimie, ni sans l'ensemble des contributeurs et acteurs du projet (près de 80 personnes) que cela soit dans la phase de définition du projet et d'appel d'offre, dans la phase opérationnelle d'écriture des chapitres (6 groupes de travail rassemblant industriels, associations, experts de divers sujets RSE, représentant des ministères et agences nationales, experts de France Chimie ...) ou que cela soit pendant la phase de test terrain de l'outil d'autoévaluation Excel et du référentiel auprès des plus petites entreprises.

L'ensemble de ce projet a été élaboré avec l'appui du cabinet Goodwill-management, spécialiste de la RSE et partenaire du Label Lucie. ***Un merci tout particulier aux 30 membres du comité RC RSE de France Chimie qui ont porté ce projet et aux 10 PME/ETI qui ont éprouvé la robustesse des outils d'autoévaluation pour le rendre opérationnel : Chryso, DRT, Laguerre Chimie, NOF metal coating, OCO (Orrion Chemicals Orgaform), PMC Isochem, Quad Lab, Revico, Sofralab, Vertex-Bioenergy.***



3 PME, Comité 21 et France Chimie Normandie témoignent de l'intérêt du nouveau référentiel RC RSE que propose la fédération de la chimie à ses adhérents

Table ronde de juin 2018, remise des trophées nationaux du Responsible Care, animation Yann Lavoix

Ces défis n'auraient pu être réalisés dans le temps imparti sans l'effort collectif et la conviction de tous que cet outil va dans le sens des attentes de la société civile et des marchés qui en découlent.

Pour leur soutien et leurs contributions au document, nous remercions en particulier :

BERAL Jean-Michel (SOLVAY)	EHRSAM Marie-Eve (QUADLAB)	MICHON Charlotte (EDH Entreprises pour les Droits de l'Homme)
CAPPELLI Gérard (CROISSANCE PMI)	FOURNEL Jean Louis (BASF)	MOREAU Pierre (VERTEX BIOENERGY)
CHEVALLIER Franck (TOTAL)	FRIES Aurore (FRANCE CHIMIE)	NAIL THIERRY (SOFRALAB)
COMBE Sylvie (LAFARGEHOLCIM)	GARCIA William (CEFIC)	NICOLAS Pascal (NOF METAL COATING)
CROISIER Arthur (CHIMEX L'ORÉAL)	GLOBAL COMPACT	PARRIAUX Sylvaine (ADMICAL, portail du mécénat)
DARLOT Eric (ADEME)	GRIMBERT Frédéric (BAYER)	PETIGNY Caroline (BASF)
DE LAMAZE Flore (LEEM)	GUILLEMIN Florent (UNICEM)	PORTEAU Nicolas (CHRYSO)
DELCROIX Virginie (Arkema)	GUIRAUDIE Patricia (NOVACHIM)	POUILLAUDE Nicolas (SNC REVICO)
DE MARCO André (FNH)	HEIDSIECK Charles-Benoit (LE RAMEAU)	RICHARD Gilles (UFCC)
DE SAINT FRONT Armelle (CABINET DE SAINT FRONT)	HENRY Christelle (AFISE)	SAUGE GADOU Danielle (AMARIS- VILLES)
DE SAINT FRONT Jacques (CABINET DE SAINT FRONT)	HUGUIER Sophie (ARKEMA)	SIEST Christian (ORRION CHEMICALS ORGAFORM)
DELCROIX Virginie (ARKEMA)	LAMY Bernard (ARKEMA)	THURAT Philippe (AFMD)
DERIES Emma (Comité 21)	LATIEULE Sylvie (INFOCHIMIE)	VACHER Christiane (TOTAL)
DESCAZEUX Michel (ICSI)	LAVIALE Michel (MEDEF)	VIDELAINE Isabelle (UNICEM)
DUBOSCLARD Christine (BOREALIS)	LEHMANN Frédéric (DGE)	VIDEAU Claire (Comité 21)
DUPILLE Juliette (BUREAU VERITAS)	LEMARIE Nelly (BOREALIS)	
DURAND-RIVOIRE Françoise (NOVASEP)	LEVEQUE Francis (CEFIC)	
	MARSAN Christophe (DRT)	
	MARQUIS Sophie (Groupe Boréalisis)	

Contact et coordination : Aurore FRIES, Responsable RC RSE FRANCE CHIMIE.01 46 53 11 62.

Avertissement

Le présent document technique constitue une aide pratique à la mise en œuvre d'une démarche Responsible Care® au sein d'une entreprise appartenant au secteur de la chimie. Il a été rédigé dans le cadre d'un travail de co-construction avec un panel de professionnels de la chimie et de parties prenantes du secteur, notamment à l'occasion d'ateliers de travail qui ont eu lieu en mars 2018.

Ce document technique ne doit pas être considéré comme exhaustif. Établi de bonne foi, il doit être utilisé comme un guide qui devra dans chaque cas particulier être complété ou adapté et vérifié.

En aucun cas France Chimie ne sera tenue responsable de l'utilisation, de l'interprétation et/ou de l'application qui en sera faite. Tout dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation du présent document technique, et/ou toute sanction prononcée par les autorités dans le cadre de dispositions réglementaires de niveau européen ou national seront supportés exclusivement par l'utilisateur du référentiel.

Toute reproduction de la présente publication, partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, destinée à une utilisation collective est interdite sans l'autorisation de France Chimie et constitue une infraction sanctionnée par le code de la propriété intellectuelle.

©France Chimie, 2020, tous droits réservés

SOMMAIRE

.....	1
Pourquoi engager mon entreprise dans une démarche Responsible Care® ?	3
Remerciements.....	4
Sommaire	7
Introduction.....	9
Mode d’emploi	13
Comment utiliser ce référentiel ?.....	14
Développer une culture d’entreprise.....	19
FICHE 1 – Redéfinir la stratégie de l’entreprise au regard des principes du Responsible Care®	21
FICHE 2 – Déployer la démarche Responsible Care® dans l’entreprise	24
FICHE 3 – Ouvrir le dialogue sur la démarche Responsible Care® avec les parties prenantes	27
Protéger les personnes et l’environnement	31
FICHE 4 – Assurer la santé et la sécurité des personnes sur site	33
FICHE 5 – Assurer la santé et la sécurité des riverains.....	39
FICHE 6 – Garantir la sûreté industrielle	47
FICHE 7 – Réduire les impacts environnementaux liés aux activités	49
FICHE 8 – Minimiser les consommations de ressources	53
FICHE 9 – S’engager dans une démarche d’économie circulaire	57
FICHE 10 – Préserver la biodiversité.....	60
Renforcer les systèmes de gestion des produits chimiques.....	64
FICHE 11 – Renforcer la sécurité des produits	66
FICHE 12 – Informer sur les produits pour garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux.....	70
FICHE 13 – Intégrer les principes du Responsible Care® dans la conception des produits.....	72
Agir auprès de nos partenaires commerciaux	74
FICHE 14 – Contribuer au développement de filières plus durables (Aval)	76
FICHE 15 – Développer les achats responsables (Amont).....	78
FICHE 16 – Garantir l’éthique des affaires.....	82
FICHE 17 – Gérer la confidentialité et la sécurité des données	85
Impliquer les parties prenantes	88
FICHE 18 – Connaître et hiérarchiser ses parties prenantes	90
FICHE 19 – Engager les collaborateurs et animer le dialogue social	92

FICHE 20 – Dialoguer avec les parties prenantes externes clefs	94
FICHE 21 – Promouvoir le respect des droits de l’homme dans la chaîne de valeur	96
Apporter notre contribution au développement durable	100
FICHE 22 – Innover pour répondre aux Objectifs de développement durable	102
FICHE 23 – Contribuer à la lutte contre le changement climatique	105
FICHE 24 – S’impliquer auprès des communautés et participer au développement local	108
FICHE 25 – Promouvoir la diversité et garantir l’égalité des chances	111
Glossaire	115
ANNEXES	125
Annexes	126
1. Annexe réglementaire RSE	126
2. Annexe normative	127
3. Documents techniques de France Chimie	129
4. Support complémentaire à l’auto-évaluation	132
5. Fiche récapitulatif des indicateurs	138

INTRODUCTION

Nous souhaitons introduire ce document par 3 concepts qui s'imbriquent un peu comme des poupées gigognes : la charte **RESPONSIBLE CARE® (RC®)** est la charte de **RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)** de la chimie, et la RSE est la mise en œuvre opérationnelle par les entreprises du concept de **DEVELOPPEMENT DURABLE**. 17 Objectifs du Développement Durable (les 17 ODD*) ont été définis par l'ONU afin de poser un cadre et un langage universel sur ce concept. Le programme européen Chemistry Can (<https://chemistrycan.com/>) fait notamment le lien avec les ODD 2, 3, 6, 7, 12 & 13 et valorise la chimie comme une industrie contributive à la société avec 4 domaines de prédilection (les 4 C) : Créer une économie bas carbone, Conserver l'efficacité des ressources, Connecter l'économie circulaire et Considérer la planète et les Hommes.

À l'heure actuelle, beaucoup d'entreprises font déjà de la RSE sans le savoir et d'autres tendent à vouloir développer cette activité pour différentes motivations. Avec ses lignes directrices et son outil d'autoévaluation, ce référentiel vise à nourrir la stratégie de l'entreprise avec les principes RSE qui lui conviennent, déployer des plans d'actions adaptés (objectifs, maturité ...) et valoriser ces mesures par un dialogue adéquat avec les bonnes parties prenantes. Il aidera particulièrement les PME/TPE qui souhaitent volontairement développer leur « route de la RSE » bien que non-soumises aux obligations de reporting extra-financiers.

Les attentes de la société civile en matière de « développement durable*¹ » sont croissantes, ce qui se traduit particulièrement dans les exigences des clients et des utilisateurs de la chimie (textile, automobile, bâtiment, transport, électronique, packaging, matériaux et équipements sportifs, formulateurs de mélanges pour produits intermédiaires ou finis comme les détergents, les peintures ou les produits cosmétiques...), mais aussi dans les attentes des nouvelles générations à embaucher (Cf. la génération Y, généralement rattachée aux « **digital natives** » ou encore aux « millennials »). Dans ce contexte, l'industrie chimique peut s'appuyer sur sa démarche d'engagement volontaire de progrès intitulée « Responsible Care® » et reconnue par l'ONU comme la contribution de l'industrie chimique aux ODD.

Créée en 1985 au Canada et adoptée dans les années 1990 en France, la **Charte mondiale d'engagement du Responsible Care®** propose **UN CADRE SECTORIEL INTERNATIONAL** favorisant les démarches volontaires de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) envers ses parties prenantes. La *mise en œuvre terrain de cette charte est réalisée à l'échelle de chaque pays* à la fois par les **INDUSTRIELS** mais aussi par les **FEDERATIONS** de la chimie. Cette déclinaison au plus près des contextes réglementaires locaux et des besoins marchés optimise l'**UTILITE** et la **PERFORMANCE** de la démarche RC®.

2



Mesurée en continu dans l'industrie, la performance Responsible Care® en France est reportée annuellement via des *indicateurs clés extra-financiers de performance (KPIs*)* au CEFIC (la fédération européenne de la chimie), puis consolidée au niveau mondial par l'ICCA (International Council of Chemical Associations, la fédération mondiale de la chimie). Ceci permet à chaque industriel de **se positionner sur sa démarche de progrès et ses leviers de performance.**

*¹ : les mots ou expressions marquées par cette « * » tout le long du référentiel sont définis dans le glossaire
2 Crédit Image : 1Etude BPIFRANCE : « Une aventure humaine. Les PME-ETI et la RSE »

Les efforts déployés depuis de nombreuses années par l'industrie chimique dans ces domaines ont donné des résultats concrets :

- Diminution des accidents du travail;
- Diminution de la consommation des ressources matières ou énergétiques, et des rejets dans l'environnement ;
- Diminution, valorisation ou recyclage des déchets ;
- Multiplication des initiatives RSE.

En 2018, **68 NATIONS DEPLOIENT LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE RESPONSIBLE CARE®** sur leur territoire. Pionnière, la France – via la fédération de la chimie – reste l'un des pays les plus engagé dans la démarche avec plus de 400 établissements signataires. Elle contribue également activement à la *task force* « *capacity building* » de l'ICCA par les échanges de bonnes pratiques et la valorisation des initiatives volontaires françaises à travers la communauté internationale.

Grâce aux **TROPHEES RESPONSIBLE CARE®**, France Chimie encourage les pratiques vertueuses en matière de santé, sécurité, environnement* et RSE au sens large par les industries de la chimie en France. A ce titre, nous espérons que ce référentiel suscitera de nombreux projets candidats aux prochaines éditions des trophées Responsible Care.



Légende : quelques remises de Trophées RC® en 2017-2018 à travers la France

En France, le référentiel que propose France Chimie est articulé autour des 6 principes de la charte mondiale Responsible Care® :

1. Développer une culture d'entreprise autour du Responsible Care® / de la RSE de la chimie
2. Protéger les personnes et l'environnement
3. Renforcer les systèmes de gestion des produits chimiques
4. *Agir auprès de nos partenaires commerciaux*
5. *Impliquer les parties prenantes*
6. *Apporter notre contribution au développement durable**

En associant le CEFIC à la démarche, le référentiel a été pensé pour être **compatible avec les référentiels RC européens** ainsi qu'avec les systèmes de management déjà mis en œuvre sur le terrain par les industriels de la chimie en France³, qu'ils soient filiales de sociétés internationales ou pas.

L'ambition de ce référentiel 2018 est de proposer des lignes directrices **simples et modernes** en matière de santé, de sécurité, d'environnement⁴ et d'approfondir les enjeux soulevés par *les principes 4, 5 et 6* de la charte mondiale directement en lien avec les principes de dialogue de la RSE et du développement durable. Afin d'atteindre cet objectif d'élargissement culturel du Responsible Care, ce référentiel a été co-construit avec des **parties prenantes externe** à la chimie (associations, ministères, experts extérieurs, ONG, agences

³ Les ISO identifiées comme possiblement en lien avec les thématiques du Responsible Care sont les suivantes : 9001, 14001, 50001, 31001, 27001, 37001, 20121, 26000

⁴ Par rapport au document FRANCE CHIMIE DT70 de 2003

nationales...), un organisme tiers indépendant* spécialiste de la RSE (Goodwill-management), sous l'égide du comité RC® RSE de France Chimie composé d'industriels (dont des PME) et de leurs représentants régionaux.

Dans cette version 2018, les aspects sociaux vont notamment être plus développés que dans l'approche de 2003. Si les progrès réalisés au niveau du secteur ont été conséquents depuis l'adoption du Responsible Care® dans les années 1990's (la chimie est le secteur industriel français qui présente un des plus fort taux de CDI, un taux de féminisation important et dont les rémunérations moyennes sont supérieures à la moyenne des salaires dans l'industrie), l'approche retenue dans ce référentiel a pour vocation à aider le plus grand nombre à aller dans le sens de la RSE déjà bien engagée dans la chimie (diversité, lutter contre le travail des enfants dans les choix des fournisseurs, ...).

Le référentiel est **un outil pratique** de mise en œuvre d'une démarche RSE : il s'attache à fournir des recommandations **opérationnelles, concrètes, orientée résultats, modulables selon les choix stratégiques de chaque entreprise**. La sémantique est adaptée pour permettre à toute entreprise de démarrer simplement une démarche de RSE en s'appropriant les principes du Responsible Care®, et de pouvoir communiquer avec les parties prenantes sur les bases d'un **langage commun**. La structure des fiches et notamment les grilles de correspondance vers d'autres référentiels proposées vont aussi dans ce sens et servent de « passerelles » pour plus de dialogue avec les pratiquants RSE en dehors de la chimie.

Le Responsible Care® appuie dans son principe 6 les initiatives en faveur du développement durable. Sa déclinaison opérationnelle dans un référentiel sectoriel permet de donner aux entreprises, petites et grandes, les outils qui leur permettront de mieux répondre aux attentes de leurs parties prenantes et de porter plus concrètement leurs engagements en faveur du développement durable avec des retombées positives pour le secteur (réputation, perception par le grand public,...) et pour les entreprises (engagement des salariés, réduction de coûts, accroissement des ventes face à des clients plus exigeants, attractivité des capitaux...).

Le développement du Responsible Care est une démarche de progrès continus, un chemin engagé vers plus de maturité des sujets RSE. Nos amis de l'ICCA parlent du « Responsible Care® Journey », nous vous souhaitons « Bonne route » !

Par ce référentiel France Chimie s'engage et soutient les comportements vertueux qui doivent contribuer à une dynamique de progrès sur les sujets matériels : principaux sujets d'intérêt conjointement pour l'industrie de la chimie et ses parties prenantes.

THE INTERNATIONAL COUNCIL OF CHEMICAL ASSOCIATIONS

Charte mondiale Responsible Care®

L'initiative Responsible Care est l'engagement commun de l'industrie chimique mondiale pour la gestion sûre des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et la promotion de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de vie et leur contribution au développement durable.

En tant que signataire de la Charte mondiale Responsible Care, mon entreprise soutiendra activement l'initiative Responsible Care à travers le monde, et s'engage à appliquer les principes suivants :

- 1 Développer une culture d'entreprise** qui soutient de manière proactive une gestion sûre des produits chimiques dans le cadre de l'initiative mondiale Responsible Care.
- 2 Protéger les personnes et l'environnement** par l'amélioration continue de nos performances en termes d'environnement, de santé, de sécurité ainsi que la sûreté de nos installations, procédés et technologies, et en favorisant une amélioration continue de la gestion et de la sécurité des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- 3 Renforcer les systèmes de gestion des produits chimiques** en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation sur la sécurité des produits chimiques et de meilleures pratiques ayant un fondement scientifique, basées sur les risques et orientées sur le cycle de vie.
- 4 Agir auprès de nos partenaires commerciaux** afin de promouvoir la gestion sûre des produits chimiques au sein de leurs propres activités.
- 5 Impliquer les parties prenantes**, comprendre leurs préoccupations et répondre à leurs attentes relatives à l'amélioration de la sécurité de nos opérations et de nos produits, et à communiquer clairement sur notre performance et nos produits.
- 6 Apporter notre contribution au développement durable** grâce à l'amélioration de nos performances, au développement des opportunités économiques, des technologies innovantes et d'autres solutions répondant aux défis sociétaux.

Entreprise

Signature du CEO

Date



Droits d'auteur © ICCA

Approuvée par le Conseil d'administration de l'ICCA le 29 mai 2014



La version anglaise est la seule version officielle

MODE D'EMPLOI



COMMENT UTILISER CE REFERENTIEL ?

STRUCTURE DES FICHES-ENJEUX

DESCRIPTION DES ENJEUX

OBJECTIFS DES ENJEUX

LEVIERS D'ACTION

INDICATEURS DE MATURITE

INDICATEURS DE PERFORMANCE

GRILLE DE CORRESPONDANCE

COMMENT UTILISER CE REFERENTIEL ?

Le référentiel s’organise autour des six principes directeurs de la charte mondiale Responsible Care®, que chaque signataire s’engage à appliquer au sein de son entreprise. Ces principes sont déclinés en 25 enjeux avec pour objectif de couvrir l’ensemble des thématiques pertinentes pour une entreprise de la chimie souhaitant engager une démarche Responsible Care®.

Les 6 principes de la Charte mondiale Responsible Care®



25 enjeux

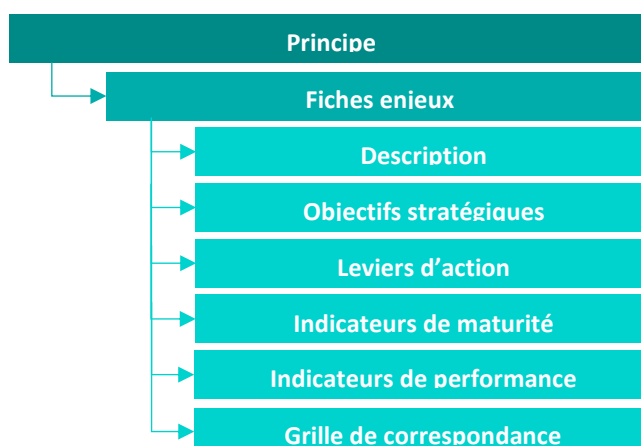
Pour ces 25 enjeux, le référentiel rassemble autant de fiches offrant à l'utilisateur les outils pour construire et déployer une démarche de progrès et d'amélioration continue.

Ce format a été imaginé pour que chaque lecteur puisse utiliser efficacement les informations qui l'intéressent, en lui permettant – par exemple selon le niveau de maturité de la démarche Responsible Care® de son entreprise – de se concentrer directement sur certains enjeux en se reportant aux fiches qui y sont rattachés.

Structure des fiches-enjeux

Les fiches se présentent toutes selon le même modèle, suivant un ordre logique permettant d'aller de la compréhension de l'enjeu à l'accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel et d'une évaluation de la performance de l'entreprise sur le sujet (cf. schéma sur la droite).

Ainsi, chaque fiche est décomposée de la manière suivante :



1. Description de l'enjeu

Cette partie renseigne le lecteur sur les finalités de l'enjeu correspondant à la fiche pour l'entreprise de la chimie. Elle explique plus particulièrement les raisons d'intérêt pour l'entreprise à se saisir de la problématique. Pour certains sujets faisant appel à des notions particulières (par exemple en RSE), elle revient sur les principaux éléments de définitions à connaître pour faciliter la lecture de la fiche.

2. Objectifs stratégiques

Cette partie traduit l'enjeu en quelques objectifs clairs et compréhensibles par tous, applicables à l'organisation de l'entreprise. Ces objectifs stratégiques pourront guider l'entreprise sur des axes de progrès et être traduits en indicateurs de maturité du Responsible Care®. Les politiques et actions initiées par l'entreprise devront lui permettre de répondre à ces objectifs.

3. Leviers d'action

Cette partie a pour ambitions de constituer une boîte à outils pour accompagner la démarche Responsible Care® d'une entreprise. Pour chaque enjeu est associée une liste de leviers d'action permettant à l'entreprise de répondre aux objectifs stratégiques. Constituée de bonnes pratiques (et pour certains enjeux d'obligations légales) observées dans les entreprises et nourrie par les industriels de la chimie et leurs parties prenantes, cette liste – bien que non-exhaustive – permettra à l'entreprise utilisant le référentiel de bâtir son propre plan d'action en fonction de son niveau de maturité, de ses besoins et de ses moyens. Les leviers d'actions mentionnés dans le document relèvent pour certains de la réglementation car la mise en œuvre des principes du Responsible Care® passe aussi par l'application de la réglementation particulièrement dans les thématiques qualité, hygiène, sécurité, environnement ou encore celles relevant du droit du travail.

Les entreprises de la chimie peuvent suivre une démarche proche des principes du Responsible Care® sans parfois le savoir. Il est donc très probable que l'entreprise utilisant le référentiel y retrouvera des solutions et des pratiques déjà en place.

Pour en faciliter la lecture, les leviers d'action sont répertoriés selon trois niveaux :

- **Leviers stratégiques** : il regroupe les pratiques à mettre en œuvre pour construire une politique et un plan d'action adapté à la réalité et aux besoins de l'entreprise.
On y retrouve dans plusieurs fiches la nécessité de procéder à un diagnostic interne pour adapter au mieux les actions ainsi que l'importance du soutien de la Direction de l'entreprise pour mobiliser l'ensemble des collaborateurs.
- **Leviers opérationnels** : ils permettent à l'entreprise de décliner la stratégie par des actions concrètes. Souvent variés, ils constituent une liste non-exhaustive de bonnes pratiques observées dans le monde de l'entreprise (dont celles spécifiques à la chimie) ou recommandées par les parties prenantes des chimistes.
- **Leviers d'amélioration** : ils permettent de vérifier l'efficacité des actions menées et d'assurer le progrès continu lié à la démarche Responsible Care®. In fine, l'entreprise doit pouvoir mesurer les résultats de ses actions et identifier les améliorations et correctifs à appliquer.

4. Indicateurs de maturité

Cette partie a pour objectif de proposer à l'entreprise un moyen d'évaluer sa démarche Responsible Care®. Pour chaque enjeu, elle propose pour cela des grilles articulées autour d'indicateurs-clés permettant une mesure globale de la performance de l'entreprise. Pour chaque indicateur-clé, l'entreprise est invitée à se situer sur une échelle à quatre niveaux (pas traité - Initial – Mature – Expert). Chaque niveau fait l'objet d'une description pour faciliter le travail de l'évaluateur.

Pour faciliter l'évaluation, le référentiel s'accompagne d'un outil-Excel reprenant ces indicateurs de maturité. Une fois complété, l'outil offre un tableau de bord permettant à l'entreprise d'identifier ses points forts et ses pistes d'amélioration, l'aidant ainsi dans la réflexion sur son plan d'actions.

OUTIL D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE RESPONSIBLE CARE®

Bilan de l'évaluation de performance RSE

INTRODUCTION | CERTIFICATIONS | MODE D'EMPLOI | **PRINCIPE 1** | PRINCIPE 2 | PRINCIPE 3 | PRINCIPE 4 | PRINCIPE 5 | PRINCIPE 6 | BILAN

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PAR PRINCIPE

PRINCIPE 1

REDEFINIR LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AU REGARD DES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE®

OUVRIR LE DIALOGUE SUR LA DEMARCHE RESPONSIBLE CARE® AVEC LES PARTIES PRENANTES

DEPLOYER LA DEMARCHE RESPONSIBLE CARE® DANS L'ENTREPRISE

PRINCIPE 2

ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SUR SITE

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHÉ D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

MINIMISER LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES

ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

GARANTIR LA SÛRETÉ INDUSTRIELLE

RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS

PRINCIPE 3

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

INTEGRER LES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE® DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS

INFORMER SUR LA BONNE UTILISATION DES PRODUITS POUR GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS FINAUX

PRINCIPE 4

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES PLUS DURABLES (AVAL)

INTEGRER LES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE® DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS

DEVELOPPER LES ACHATS RESPONSABLES (AMONT)

INTEGRER LES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE® DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS

PRINCIPE 5

CONNAÎTRE ET HIERARCHISER SES PARTIES PRENANTES

PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

ENGAGER LES COLLABORATEURS ET ANIMER LE DIALOGUE SOCIAL

DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES CLEFS

PRINCIPE 6

INNOVER POUR REPENDRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

S'IMPLIQUER AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE


Légende : Copie d'écran de l'outil Excel

5. Indicateurs de performance

Après avoir formalisé une démarche RSE, il convient que l'entreprise mette en place des indicateurs qui permettront d'analyser et de suivre ses résultats pour ensuite définir de nouvelles orientations.

Rappelons bien que le reporting ne constitue pas une fin en soi. Il faut considérer ces indicateurs comme un outil au service de l'amélioration continue de la démarche Responsible Care® de l'entreprise et qui nourrit cette dernière. Le reporting permet également une meilleure compréhension et appropriation des enjeux et des actions à mettre en œuvre. À l'externe, l'entreprise peut communiquer sur ces indicateurs pour renforcer la crédibilité et l'exemplarité de sa démarche Responsible Care®.

Par ailleurs, France Chimie, en tant qu'organisation professionnelle de la chimie, rassemble un certain nombre d'indicateurs afin de produire des synthèses nationales sur la performance des entreprises de la chimie. Ces synthèses offrent la possibilité aux industriels de la chimie de se positionner. Dans ce cadre, les entreprises signataires du Responsible Care® sont invitées à répondre aux enquêtes annuelles France Chimie

sur les thèmes sécurité et santé. Cela contribue à la robustesse et la représentativité de ses analyses sectorielles. D'autres indicateurs sont également rassemblés et reportés au CEFIC par France Chimie via des sources sectorielles multiples (INSEE, ministères, ...) afin d'éviter la redondance des reporting aux entreprises. Dans les fiches, pour votre information, ces indicateurs seront signalés par le symbole .

6. Grille de correspondance

Si Responsible Care® constitue la référence en matière de démarche « développement durable* » dans l'industrie chimique, les parties prenantes des chimistes sont plus familières à d'autres cadres de référence. Afin de faciliter le dialogue de l'entreprise de la chimie avec ses parties prenantes et fonder sa communication en phase avec les repères des intéressés, chaque fiche se conclue par une grille de correspondance permettant de situer l'enjeu dans le cadre réglementaire et normatif en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Ainsi, la grille propose une correspondance de l'enjeu à quatre « grands textes » de la RSE :

- L'ISO 26000 : il s'agit de l'unique norme internationale définissant les principes et thèmes que recouvre la RSE et décrivant de quelle manière les organisations peuvent contribuer au développement durable*. Elle réunit plus de 150 pays.
La grille de correspondance renvoie au « domaine d'action » de l'ISO 26000 correspondant à l'enjeu de la fiche.
- La Déclaration de performance extra-financière : instituée initialement par l'article 225 de la loi Grenelle 2 de 2010 et actualisé à la suite du processus de transposition de la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non-financières, le dispositif de Déclaration de performance extra-financière inscrit dans le Code du commerce rend obligatoire la communication d'informations RSE pour des entreprises de taille supérieure à des seuils définis. Les entreprises concernées doivent renseigner une liste précise d'informations.
La grille de correspondance de la fiche renvoie au chapitre du texte décrivant le dispositif correspondant.
- La GRI* Standards : il s'agit de la référence la plus utilisée dans le monde pour élaborer un reporting développement durable.
La grille de correspondance renvoie au chapitre de la GRI Standards (identifiable par son numéro) correspondant à l'enjeu de la fiche.
- Les Objectifs de développement durable (ODD)* : adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies (193 pays signataires), les ODD définissent les 17 enjeux sociétaux qu'il est nécessaire de prendre en compte pour construire une société plus durable, plus prospère et plus inclusive à l'échelle mondiale. Les ODD s'adressent à l'ensemble des acteurs, dont les entreprises.
La grille de correspondance renvoie aux Objectifs de développement durable correspondant à l'enjeu de la fiche.

PRINCIPE #1

DEVELOPPER UNE CULTURE D'ENTREPRISE

qui soutient de manière proactive une gestion sûre des produits chimiques dans le cadre de l'initiative mondiale Responsible Care.

ENJEUX DU PRINCIPE

FICHE 1 – REDÉFINIR LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AU REGARD DES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE®

FICHE 2 – DÉPLOYER LA DÉMARCHE RESPONSIBLE CARE® DANS L'ENTREPRISE

FICHE 3 – OUVRIR LE DIALOGUE SUR LA DÉMARCHE RESPONSIBLE CARE® AVEC LES PARTIES PRENANTES

A QUI S'ADRESSE CE CHAPITRE ?



DIRECTION ET
ADMINISTRATION



FINANCE ET
COMPTABILITÉ



RESSOURCES
HUMAINES



SALARIÉS



MARKETING ET
COMMUNICATION

TÉMOIGNAGES



Nicolas PORTEAU – DRH et Directeur Développement Durable – **Chryso (PME)**

« Une démarche RSE revient en somme à s'ouvrir à son environnement, en positionnant la finalité de l'entreprise au sein de son écosystème. Nos parties prenantes ne sont pas qu'économiques : les identifier, les écouter et intégrer l'influence qu'elles ont sur nous, ainsi que celui que nous avons sur elles, c'est se replacer là où nous devons être ! Dès lors, il devient naturel de les prendre en compte ».

Gérard CAPPELLI – Consultant Formateur – **Croissance PMI**

« Il est important de développer une démarche Responsible Care crédible, il ne s'agit pas uniquement d'un outil de communication pour l'entreprise. La crédibilité est essentiellement liée à la construction et la consistance de la démarche de progrès ».



Florent GUILLEMIN – Chargé de mission Environnement-Développement Durable – **UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux)**

« Des groupes de travail impliquant les adhérents et les comités régionaux permettent de créer une culture fédératrice autour du Responsible Care® ».

Christiane VACHER – Responsable Sociétal, Direction HSE Raffinage Chimie – **Total**

« En tant que grande entreprise, acteur mondial dans la pétrochimie, nous avons l'obligation de continuellement nous améliorer, d'anticiper et de servir plus efficacement les besoins de nos clients et de la société. Il est donc de notre responsabilité de donner l'exemple et d'encourager nos partenaires commerciaux à s'engager dans la même voie. C'est la base de notre culture d'entreprise et de notre engagement Responsible Care® ».





REDÉFINIR LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AU REGARD DES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE®

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux ont une importance croissante sur l'image et la performance économique des entreprises de la chimie et pour répondre aux attentes des partenaires commerciaux, attirer et conserver les talents, consolider la pérennité des marchés et les perspectives de développement dans un environnement* en pleine évolution sociétale et technologique.

Intégrer les principes du Responsible Care® dans la politique et le projet stratégique de l'entreprise permet de favoriser l'amélioration continue de sa performance RSE* et de diminuer les risques (santé, sécurité, environnement). Il s'agit également pour l'entreprise d'identifier de nouvelles opportunités pour se différencier et répondre aux enjeux d'une croissance durable.

Pour créer les conditions du succès, cette démarche passe préalablement par l'engagement de la direction et du management de l'entreprise, ainsi que par une écoute attentive et un dialogue régulier avec les parties prenantes* de l'entreprise.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Questionner la stratégie de l'entreprise au regard de ses enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux prioritaires
- Impliquer la Direction générale et les parties prenantes de l'entreprise dans l'élaboration de la démarche Responsible Care®

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Questionner la stratégie de l'entreprise au regard de ses enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux prioritaires

- Réaliser un premier état des lieux de la maturité de l'entreprise au regard des six principes du Responsible Care® (par exemple grâce à l'outil d'auto-évaluation Responsible Care®)
- Prendre connaissance des différents Objectifs de développement durable adoptés par l'ONU et identifier les contributions actuelles de l'entreprise pour y répondre
- Hiérarchiser par ordre d'importance les enjeux du Responsible Care® au regard des risques et des opportunités pour l'entreprise et des spécificités du secteur de la chimie
- Réaliser un benchmark des pratiques mises en œuvre chez les pairs pour objectiver le diagnostic de maturité de l'entreprise
- Sur la base du diagnostic, construire une démarche Responsible Care® autour des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux prioritaires pour l'entreprise et permettant d'intégrer les six principes de la Charte Responsible Care®
- Définir un plan d'action à court, moyen et long terme constituant un chemin de progression pour répondre aux enjeux de la démarche Responsible Care®
- Intégrer la démarche Responsible Care® dans la stratégie de l'entreprise en la traduisant par des objectifs clairs et concrets pour l'entreprise à court et moyen terme
- Réitérer régulièrement (tous les 3 à 5 ans selon le rythme de l'entreprise) le diagnostic de maturité pour adapter les objectifs et réviser la démarche Responsible Care® en conséquence dans une logique d'amélioration continue



REDÉFINIR LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AU REGARD DES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE®

Pour aller plus loin :

- Tenir un système de veille pour identifier les tendances émergentes pouvant s'inscrire dans la démarche Responsible Care® de l'entreprise ou la faire évoluer : évolution de la réglementation, point d'intérêt des parties prenantes* ...
- Réaliser des enquêtes auprès des parties prenantes sur leurs attentes et perceptions afin de guider l'amélioration continue des actions menées dans le cadre de la démarche Responsible Care®
- Faire évaluer et challenger la démarche Responsible Care® de l'entreprise par un OTI^{1*} (ou encore par une agence de notation extra financière pour une entreprise de taille plus importante) pour identifier de potentiels axes d'amélioration
- S'engager dans une démarche de certification RSE*²

➔ Impliquer la Direction générale et les parties prenantes de l'entreprise dans l'élaboration de la démarche Responsible Care®

- Adhérer à l'initiative Responsible Care® et aux six principes de la Charte mondiale du Responsible Care® via la signature de la Direction générale
- Faire valider la feuille de route de la démarche Responsible Care® par la Direction générale pour l'engager auprès de l'ensemble du personnel dans la bonne mise en œuvre de la démarche (par exemple via une lettre au personnel ou la signature d'une charte interne à l'entreprise)
- Mettre en place une démarche participative avec un panel de collaborateurs variés et motivés pour croiser les sensibilités et bâtir une démarche Responsible Care riche, pertinente et soutenue par le plus grand nombre (approche « *bottom-up** »)
- Identifier quelques projets qui intéresseraient des membres de la Direction générale et leur donner un rôle d'ambassadeur de la démarche Responsible Care® et impulser un leadership
- Expliquer, si nécessaire, à la Direction générale de l'entreprise les enjeux de l'engagement dans une démarche Responsible Care® : rôle accru des « parties prenantes » et du droit souple* (« *soft law* »), impacts positifs potentiels sur l'activité de l'entreprise (image de marque, acceptabilité sociale* des activités, différenciation par rapport à la concurrence, efficacité opérationnelle, etc.), rapport bénéfice/coût de l'investissement, approche proportionnée

Pour aller plus loin :

- Solliciter les principales parties prenantes extérieures à l'entreprise pour contribuer au travail d'identification des enjeux essentiels sur lesquels travailler (par exemple via l'organisation d'un panel de parties prenantes) (cf. *Chapitre 5 du référentiel : « Impliquer les parties prenantes »*)
- Construire une matrice de matérialité* complète pour identifier les sujets économiques, environnementaux et sociaux pertinents à la fois pour la performance de l'entreprise et la satisfaction des parties prenantes

¹ OTI : Organisme Tiers Indépendant

² Cf liste des démarches de certification RSE dans l'encart « Cadre général de référence en RSE » de l'Annexe normative en fin de document



REDÉFINIR LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AU REGARD DES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE®

INDICATEURS DE MATURITÉ

Indicateur 1	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Questionner la stratégie de l'entreprise au regard de ses enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux prioritaires	Le dirigeant a identifié les priorités de l'entreprise au regard du Responsible Care®, mais cela se traduit uniquement par des engagements oraux ou non formalisés	Les priorités de l'entreprise au regard du Responsible Care® sont écrites et diffusées mais elles ne font pas l'objet d'un plan de progression/plan d'action	Le projet stratégique de l'entreprise intègre les priorités de la démarche Responsible Care® et un plan d'action/plan de progression a été mis en place
Indicateur 2			
Impliquer la Direction générale et les parties prenantes de l'entreprise dans l'élaboration de la démarche Responsible Care	L'entreprise n'implique pas ses parties prenantes internes et externes dans l'élaboration de la démarche Responsible Care®	La Direction générale et les collaborateurs de l'entreprise sont impliqués dans l'élaboration de la démarche Responsible Care®	Les parties prenantes extérieures prioritaires sont impliquées , en plus de la direction générale et des collaborateurs, dans l'élaboration de la démarche Responsible Care®

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Fréquence de la révision des objectifs de la démarche Responsible Care® de l'entreprise (GRI 102-31)
- Nombre de prises en compte des attentes des parties prenantes* intégrées dans la démarche et le plan d'action Responsible Care® de l'entreprise (GRI 102-44)
- Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations

Indicateurs qualitatifs

- Existence d'une charte, de principes et/ou autres initiatives Responsible Care® : Oui / Non (GRI 102-14)
- Existence d'objectifs chiffrés de performance Responsible Care® : Oui / Non (GRI 102-14)
- Élaboration d'une matrice de matérialité* : Oui / Non (GRI 102-49)

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.2 – Gouvernance* de l'organisation	PG. Principes généraux de reporting	102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux 102-31 Revue des thèmes économiques, environnementaux et sociaux 103-1 Explication du sujet pertinent et de ses limites	Ensemble des Objectifs de développement durable



DÉPLOYER LA DÉMARCHE RESPONSIBLE CARE® DANS L'ENTREPRISE

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Une fois que l'entreprise a formalisé sa démarche Responsible Care® au cœur du projet stratégique de l'entreprise, l'enjeu est désormais de créer les conditions garantissant la pérennité de la démarche Responsible Care®.

À cette fin, il convient de déployer la démarche à tous les échelons de l'entreprise, d'obtenir l'adhésion et la mobilisation du management et de l'ensemble des collaborateurs, et de se doter d'outils d'évaluation des performances en matière de santé, de sécurité, d'environnement, d'efficacité énergétique et d'autres indicateurs de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE*).

Aux différents stades du projet de la démarche Responsible Care®, l'organisation doit dégager des moyens (humains, financiers) pour faire vivre son ambition.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Impulser les grandes lignes de la démarche Responsible Care® dans l'entreprise
- Mettre en place les outils pertinents pour assurer le pilotage et la pérennité de la démarche Responsible Care®

EXEMPLES DE LEVIERS D'ACTIONS

➔ Impulser les grandes lignes de la démarche Responsible Care® dans l'entreprise

- Former les représentants du personnel à la démarche
- Présenter régulièrement un point d'avancement aux représentants du personnel
- Mettre en place des projets communs avec les représentants du personnel, en particulier la commission SSCT
- Identifier dans l'entreprise un collaborateur responsable de l'animation et du pilotage de la démarche Responsible Care® (si possible indépendamment d'une activité opérationnelle)
- Prévoir un cadre budgétaire relatif à la mise en œuvre de la démarche Responsible Care®
- Réaliser une cartographie des relais/personnes sensibilisées dans l'entreprise sur les sujets prioritaires de la démarche Responsible Care® pour organiser les ressources en place et constituer un réseau de référents représentatif des métiers de l'entreprise
- Organiser la formation et la montée en compétences des référents pour s'assurer de la bonne compréhension et du partage des messages de la Direction générale autour de la démarche Responsible Care®
- Créer des outils et des supports pour faciliter le travail des référents
- Permettre au responsable de la démarche Responsible Care® de déléguer un certain nombre de tâches auprès des référents dans l'entreprise (mission d'animation de la démarche, reporting...), afin d'éviter une démarche reposant sur l'implication d'une seule personne
- Intégrer des missions et responsabilités liées à la démarche Responsible Care® dans la définition des fiches de poste des référents de la démarche Responsible Care®
- Assurer des échanges directs entre référents et le partage des bonnes pratiques : séminaires, conférences téléphoniques, autres outils de communication interne (intranet, newsletter) ...
- Instaurer des moments de dialogue (par exemple des réunions mensuelles) au sein de l'entreprise permettant à l'ensemble des collaborateurs de comprendre les intérêts et les implications concrètes d'une démarche Responsible Care®, susciter des initiatives personnelles et faire évoluer les objectifs en fonction des retours pratiques du terrain



DÉPLOYER LA DÉMARCHE RESPONSIBLE CARE® DANS L'ENTREPRISE

Pour aller plus loin :

- Intégrer des objectifs concrets liés à la démarche Responsible Care® dans la définition des fiches de poste de l'ensemble des collaborateurs (en particulier le management) en fonction de leurs champs d'action
- Mettre en place un système d'incitations économiques en rapport avec les résultats de la démarche Responsible Care® : primes, part variable, prix Responsible Care®, etc.

➔ Mettre en place les outils pertinents pour assurer le pilotage et la pérennité de la démarche Responsible Care®

- Élaborer un document regroupant l'ensemble des plans d'action issus de la démarche Responsible Care®
- Définir et suivre des indicateurs de déploiement et de performance (pas seulement financiers) associés aux actions mises en œuvre
- Intégrer des indicateurs de performance financière et extra financière (Se référer à l'ISO 14001 pour en avoir des exemples) dans les processus de reporting existants
- Mettre en place des tableaux de bord de la performance Responsible Care® à tous les niveaux (managérial et opérationnel) ou au minima dans le tableau de bord global de l'organisation
- Fixer des objectifs chiffrés pour chacun des axes de la démarche Responsible Care®, que ce soit pour mesurer une progression ou un résultat
- Faire le bilan des résultats par rapport aux objectifs et leurs indicateurs chiffrés de la démarche Responsible Care® lors des revues de direction

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 3			
Impulser l'ambition de la démarche Responsible Care® dans l'entreprise	L'entreprise a identifié un responsable du pilotage de la démarche Responsible Care® au sein de l'entreprise	L'entreprise a identifié des relais dans les différents métiers de l'entreprise pour le déploiement de la démarche Responsible Care®	La plupart des collaborateurs ont des objectifs liés à la démarche Responsible Care®
Indicateur 4			
Mettre en place les outils pertinents pour assurer le pilotage de la démarche Responsible Care®	L'entreprise mesure des indicateurs extra-financiers	L'entreprise s'est fixé des objectifs chiffrés à atteindre pour les principaux axes de sa démarche Responsible Care®	Les indicateurs extra-financiers relatifs aux objectifs chiffrés de la démarche Responsible Care® sont intégrés au tableau de bord de la Direction générale et sont examinés lors des revues de direction

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Pourcentage de sites/filiales/directions ayant nommé un responsable Responsible Care® (GRI 102-27)
- Taux de participation de la Direction au COPIL¹ en charge de l'élaboration du reporting (GRI 102)
- Nombre de réunions annuelles du Comité Responsible Care® (GRI 102-21)
- Fréquence des réunions autour de la démarche Responsible Care® de l'entreprise (GRI 102-21)

¹ COPIL : Comité de pilotage



DÉPLOYER LA DÉMARCHE RESPONSIBLE CARE® DANS L'ENTREPRISE

Indicateurs qualitatifs

- Prise en compte de critères de performance Responsible Care® dans la rémunération : Oui / Non (*GRI 102-35*)
- Composition de la structure porteuse des sujets Responsible Care® : une personne / un service / une direction / un réseau de correspondant complètement dédié à la démarche (*GRI 102*)
- Existence d'un comité Responsible Care® dans l'entreprise : Oui / Non (*GRI 102*)
- Composition du COPIL en charge de l'élaboration du reporting (*GRI 102*)

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.2 – Gouvernance* de l'organisation	PG. Principes généraux de reporting	102-20 Responsabilité des cadres dirigeants concernant les thèmes économiques, environnementaux et sociaux	Ensemble des Objectifs de développement durable
		102-32 Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le reporting développement durable	
		103-2 L'approche managériale et ses composantes	
		103-3 Évaluation de l'approche managériale	



OUVRIR LE DIALOGUE SUR LA DÉMARCHE RESPONSIBLE CARE® AVEC LES PARTIES PRENANTES

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Pour donner de la cohérence et de la légitimité à son engagement volontaire de progrès, l'entreprise a tout intérêt à adopter une approche globale de communication sur les avancées de sa démarche Responsible Care®, aussi bien vis-à-vis de ses parties prenantes* internes qu'externes.

En ce sens, l'entreprise doit favoriser la transparence vers l'externe et informer régulièrement les parties prenantes sur sa démarche Responsible Care® et ses résultats : en RSE, on parle de redevabilité*. Plusieurs canaux peuvent être envisagés suivant les cas : newsletters, rapport RSE, site internet, adresse mail dédiée, évènement, formation, réunions de salariés et de leurs représentants, instances ou rapport annuel, etc. La communication interne est également un pilier essentiel pour promouvoir la démarche Responsible Care® et mobiliser les collaborateurs sur le sujet, les encourager à y participer et à susciter l'engagement.

Enfin, l'entreprise peut contribuer à son niveau à favoriser l'amélioration continue des entreprises de la chimie en matière de RSE* en s'impliquant dans l'organisation et la promotion de l'initiative Responsible Care®, aussi bien au niveau des principes que de la pratique.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Sensibiliser les collaborateurs et communiquer en interne sur la démarche Responsible Care®
- Communiquer aux parties prenantes les résultats de l'entreprise sur sa démarche Responsible Care®
- Partager les meilleures pratiques afin de permettre à d'autres parties prenantes (dont les pairs) de mettre en œuvre avec succès l'initiative Responsible Care®

EXEMPLES DE LEVIERS D'ACTIONS

🔄 Sensibiliser les collaborateurs et communiquer en interne sur la démarche Responsible Care®

- Évaluer la compréhension du Responsible Care® par les collaborateurs afin de juger de l'effort nécessaire en matière de communication interne (par exemple via une enquête ou un sondage)
- Mobiliser les canaux de communication internes pour permettre aux collaborateurs de se renseigner sur la démarche Responsible Care® de l'entreprise : réunions d'information, réunion spécifique des instances de représentation du personnel, journal interne, intranet, newsletter, etc.
- S'appuyer plutôt sur les opportunités se rattachant à la démarche Responsible Care® pour communiquer en interne et favoriser l'adhésion des collaborateurs
- Organiser régulièrement des points en interne sur les résultats de la démarche Responsible Care® pour entretenir une dynamique : comités de direction, réunions de service...
- Montrer des réalisations et des résultats concrets de la démarche Responsible Care® en valorisant des initiatives portées par des collaborateurs et en s'appuyant sur des chiffres
- Organiser des moments de mobilisation collective suscitant l'émulation : trophées, célébrations, et périodes d'engagement thématique par exemple une semaine du développement durable*
- Mesurer régulièrement les résultats de la communication interne (par exemple via un sondage auprès des employés sur leur compréhension des enjeux du Responsible Care®)
- Sur la base d'un benchmark des indicateurs de l'entreprise par rapport aux synthèses nationales des enquêtes PSI⁸ et HSE⁹ de France Chimie, identifier les pistes de progrès de l'entreprise

⁸ PSI : Indicateurs de sécurité des procédés (*Process Safety Indicators*)

⁹ HSE : Hygiène Sécurité Environnement



OUVRIRE LE DIALOGUE SUR LA DÉMARCHE RESPONSIBLE CARE® AVEC LES PARTIES PRENANTES

Pour aller plus loin :

- Intégrer des messages de sensibilisation à la démarche Responsible Care® dans l'ensemble des formations des collaborateurs
- Communiquer en interne sur les retombées économiques positives pour l'entreprise de quelques actions ciblées (ROI^{10*}, compétitivité, image, valeur immatérielle...)

➔ Communiquer aux parties prenantes* les résultats de l'entreprise sur sa démarche Responsible Care®

- Rendre la démarche Responsible Care® de l'entreprise visible, par exemple en utilisant le logo* du Responsible Care® sur le site internet de l'entreprise comme signe d'engagement et d'appartenance à une communauté responsable
- Identifier les différents groupes cibles de parties prenantes (riverains*, médias, partenaires...) avec lesquelles l'entreprise souhaite communiquer autour de sa démarche Responsible Care®, par exemple en s'appuyant sur une cartographie des parties prenantes* (cf Chapitre 5 du référentiel : « Impliquer les parties prenantes »)
- Identifier des leaders d'opinion pour favoriser la diffusion de la communication autour de la démarche Responsible Care®
- Déterminer les messages que l'entreprise souhaite communiquer autour de sa démarche Responsible Care® (objectifs de la démarche, résultats obtenus, progrès réalisés, actions particulières...)
- Identifier les canaux de diffusion permettant de cibler les parties prenantes à informer : réseaux sociaux, newsletters, rapport annuel, conférence...
- Lorsqu'ils existent, communiquer régulièrement sur l'évolution des indicateurs de performance extra financiers de l'entreprise, notamment au regard des objectifs fixés
- Préparer une communication réactive en réponse à des situations de crises liées aux points abordés par la démarche Responsible Care®

Pour aller plus loin :

- Faire un bilan de l'image de l'entreprise au regard des six principes de la Charte Responsible Care®, par exemple en interrogeant des parties prenantes clés de l'entreprise (associations locales, organismes publics, riverains, etc.)
- Fixer des échéances publiques pour l'atteinte d'objectifs fixés par l'entreprise dans le cadre de sa démarche Responsible Care®
- Faire vérifier en interne et/ou par un Organisme Tiers Indépendant (OTI*) les données communiquées publiquement

➔ Partager les meilleures pratiques afin de permettre à d'autres parties prenantes (dont les pairs) de mettre en œuvre avec succès l'initiative Responsible Care®

- Travailler en collaboration avec ses pairs notamment pour l'échange de bonnes pratiques
- Contribuer aux travaux des groupes de travail France Chimie régionaux / nationaux pour développer les échanges liés à l'initiative Responsible Care® profitables à l'industrie de la chimie (retours d'expérience et trophées nationaux Responsible Care® par exemple)
- Contribuer à une meilleure connaissance de la performance de l'industrie chimique en matière de santé, de sécurité et d'environnement en participant aux enquêtes PSI et HSE de France Chimie.

¹⁰ ROI : Retour sur investissement (*Return On Investment*)



OUVRIR LE DIALOGUE SUR LA DÉMARCHE RESPONSIBLE CARE® AVEC LES PARTIES PRENANTES

INDICATEURS DE MATURITÉ

Indicateur 5	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Sensibiliser les collaborateurs et communiquer en interne sur la démarche Responsible Care®	La diffusion de l'information sur la démarche Responsible Care® dans l'entreprise est assurée de façon informelle (panneaux d'affichages...)	L'entreprise organise une communication interne et des formations sur les actions mises en œuvre dans le cadre de sa démarche Responsible Care® via ses canaux habituels (newsletters, journal interne...)	L'entreprise organise le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes identifiée autour des principes du Responsible Care®
Indicateur 6			
Communiquer aux parties prenantes les résultats de l'entreprise sur sa démarche Responsible Care®	L'entreprise informe globalement de son engagement dans une démarche Responsible Care®	L'entreprise informe publiquement ses parties prenantes* externes sur les résultats de sa démarche Responsible Care®	L'entreprise fait vérifier par un OTI^{11*} la sincérité des informations publiées
Indicateur 7			
Partager les meilleures pratiques afin de permettre à d'autres parties prenantes (dont les pairs) de mettre en œuvre avec succès l'initiative Responsible Care®	L'entreprise introduit régulièrement des messages sur la Charte mondiale du Responsible Care® dans ses relations avec ses pairs	L'entreprise échange des bonnes pratiques autour de sa démarche Responsible Care® avec des pairs (exemple : via les trophées Responsible Care®)	L'entreprise participe activement aux groupes de travail France Chimie régionaux / nationaux

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de supports utilisés pour communiquer sur la démarche Responsible Care® (GRI 102)
- Nombre d'événements organisés traitant du Responsible Care® (GRI 102)

Indicateurs qualitatifs

- Existence d'un rapport Responsible Care® (ou d'un rapport RSE faisant référence au Responsible Care®) et fréquence d'édition (GRI 102)
- Validation des informations publiées par un tiers indépendant (GRI 102))

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.2 – Gouvernance de l'organisation	PG. Principes généraux de reporting	102-33 Communiquer des préoccupations majeures 102-44 Enjeux et préoccupations majeures soulevées 102-46 Définir le contenu du rapport et les périmètres de l'enjeu	Ensemble des Objectifs de développement durable

¹¹ OTI : Organisme Tiers Indépendant

PRINCIPE #2

PROTEGER LES PERSONNES ET L'ENVIRONNEMENT

par l'amélioration continue de nos performances en termes d'environnement, de santé, de sécurité ainsi que de sûreté de nos installations, procédés et technologies, et en favorisant une amélioration continue de la gestion et de la sécurité des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

ENJEUX DU PRINCIPE

PROTÉGER LES PERSONNES SUR LE SITE ET À PROXIMITÉ

FICHE 4 – ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SUR SITE

FICHE 5 – ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

FICHE 6 – GARANTIR LA SÛRETÉ INDUSTRIELLE

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

FICHE 7 – RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS

FICHE 8 – MINIMISER LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES

FICHE 9 – S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

FICHE 10 – PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

A QUI S'ADRESSE CE CHAPITRE ?



REPRÉSENTANT
DE SANTÉ



HYGIÈNE SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT



RESSOURCES
HUMAINES

TÉMOIGNAGES



Pascal NICOLAS – Directeur Technique Europe – NOF Metal Coating (PME)

« Intuitivement, nous étions conscients des valeurs de notre entreprise. Nous savions que nous avons toujours donné beaucoup d'importance à la sécurité, à l'environnement, à l'Homme... Ce n'était pourtant pas facile de mettre des mots précis sur ces valeurs. Adhérer à la démarche Responsible Care nous y a aidé et, surtout, nous permet de les afficher clairement auprès de nos partenaires ».



Christophe LAGUERRE – Dirigeant de LAGUERRE – LAGUERRE (PME)

« Interlocuteur clé des pouvoirs publics et vivier d'experts en environnement, sécurité, management des produits, emploi, formation, social, innovation, communication..., France Chimie en Normandie crée les conditions favorables au développement d'une chimie compétitive et durable en région ».



Jean-Michel BERAL – Manager EMEA HSE – Solvay

« Ce référentiel constitue un outil pédagogique et utile à l'ensemble des entreprises de la chimie. Il permet de disposer des pratiques de terrain essentielles ainsi qu'un outil d'évaluation pour assurer des progrès en Environnement et Sécurité des Personnes dans nos usines quelle que soit leurs tailles. Il en va de la pérennité de notre industrie dans le cadre d'une *démarche de Développement Durable* ».



DESCRIPTION DE L'ENJEU

Du point de vue de l'entreprise, les efforts déployés en matière de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail répondent à une obligation morale. Ils s'inscrivent également dans un contexte réglementaire strict et ont un lien positif avec la performance économique. Établir des mesures de prévention au sein de l'entreprise permet de réduire les risques professionnels et ainsi de prévenir les accidents et les maladies.

L'entreprise de la chimie doit pouvoir anticiper et maîtriser les risques liés à ses produits et procédés pour la santé et la sécurité des travailleurs. Au-delà des risques liés aux propriétés des produits utilisés, les salariés de la chimie peuvent également être soumis à des risques physiques (déplacements, troubles musculosquelettiques, ports de charges, électricité, bruit...), biologiques ou psychosociaux.

Cet enjeu concerne l'ensemble des salariés de l'entreprise et les prestataires intervenant sur sites. À cet effet, l'entreprise doit communiquer à ses prestataires les consignes à respecter en matière de santé-sécurité.¹² La fiche 4, revue en 2020, a été élaborée pour intégrer les bonnes pratiques du CEFIC dans le domaine *Occupational Safety* mais également pouvoir correspondre à l'esprit PME/TPE voulu par France Chimie de par ses objectifs.

Vous trouverez donc une fiche qui contient des éléments relatifs aux standards internationaux de *Occupational safety* mais également des indicateurs à 2 niveaux, les incontournables pour chacune de nos entreprises, les optionnels pour celles qui voudront aller plus en profondeur pour ce domaine.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Structurer la démarche de prévention des risques professionnels
- Faire des salariés et des prestataires des acteurs de la prévention
- Assurer la qualité de vie au travail

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

🔄 Structurer la démarche de prévention des risques professionnels

Politique de santé-sécurité

- Communiquer au sein de l'entreprise l'engagement de la direction en matière de santé et sécurité
- Désigner un ou plusieurs salariés compétents en santé et sécurité pour piloter la démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Impliquer les instances de représentation du personnel dans l'amélioration continue des conditions de travail
- Évaluer le positionnement des pratiques actuelles de l'entreprise en santé-sécurité
- Définir un budget dédié à la prévention des risques professionnels, aux formations réalisées, etc.

Évaluation des risques

- Répertoire, classer et hiérarchiser l'ensemble des risques pour la santé ou la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés et les entreprises extérieures dans chaque poste et situation de travail, y compris les risques liés à la circulation ou, à des activités ponctuelles, etc.
- Pour le risque chimique, organiser la gestion des fiches de données de sécurité en s'assurant de disposer de la dernière version à jour

¹² Voir en particulier l'accord de branche du 18 juillet 2016



ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SUR SITE

- Impliquer le personnel, ses représentants (Comité social et économique), ainsi que le service de santé au travail dans la démarche d'évaluation de ces risques
 - Proposer des actions de prévention pour maîtriser chacun des risques identifiés
- Consigner l'évaluation des risques professionnels et les actions de prévention dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) mis à jour au minimum chaque année

Maîtrise des risques

- Mettre en œuvre une démarche de prévention privilégiant, dans la mesure du possible, l'évitement des risques à la source
- En ce qui concerne le risque chimique, s'appuyer sur un outil d'évaluation des risques et d'aide à la prévention comme, par exemple, Seirich*
- S'assurer du respect des valeurs limites d'exposition professionnelles (VLEP)
- Mettre en œuvre les mesures de protection des personnes en privilégiant les mesures de protection individuelle aux mesures collectives.
- Vérifier le fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques professionnels, notamment les systèmes d'aération, ventilation et assainissement des postes de travail et tenir à jour leur dossier de maintenance
- Prendre en compte les situations particulières et les spécificités individuelles (jeunes, femmes enceintes, salariés en situation de handicap...)
- Construire des tableaux de suivi des indicateurs d'incidents/accidents au niveau opérationnel
- Intégrer des indicateurs santé-sécurité au travail dans le tableau de bord de la Direction générale de l'entreprise

Formation / information des salariés

- Rendre visible et accessible par tous les consignes et avertissements via les affiches et signalisations
- Rendre aisément accessible aux salariés le document unique (DUERP) et les informer des modalités d'accès
- Rendre accessible aux représentants du personnel l'information nécessaire à l'exercice de leur rôle de contribution à l'amélioration des conditions de travail
- Former les salariés aux risques auxquels ils sont exposés sur le site de l'entreprise et lors de l'exécution du travail : démonstration des comportements, gestes et postures, règles de circulation, conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident, etc.
- S'assurer que les salariés sont formés aux risques spécifiques auxquels ils sont exposés (risque chimique, électrique...). Le cas échéant mettre en place les formations nécessaires
- S'assurer que les fiches de données de sécurité des produits mis en œuvre sont accessibles pour les salariés et communiquées, le cas échéant, aux prestataires

Intervention d'entreprises extérieures

- Intégrer au cahier des charges les dispositions particulières en matière de santé et sécurité à appliquer. Y mentionner les formations requises pour les intervenants (DT40).
- Lors de la visite commune des locaux ou zones d'intervention, analyser avec les prestataires les risques associés à leur intervention
- Rédiger et mettre en œuvre le plan de prévention comportant les mesures de prévention à prendre par chaque entreprise pour prévenir les risques analysés

Pour aller plus loin :

- S'engager dans une démarche de management de la santé et de la sécurité (le référentiel système commun MASE-FRANCE CHIMIE* dédié aux entreprises extérieures peut servir de référence)



ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES SUR SITE

- Adhérer au réseau MASE pour développer la culture sécurité des prestataires et échanger avec des industriels issus de toute branche professionnelle (UIMM¹³, UFIP¹⁴, etc.).

➔ Faire des salariés et des prestataires des acteurs de la prévention

- Consulter, par exemple via un questionnaire, les salariés et les prestataires sur leurs conditions de travail et sur leur connaissance des risques auxquels ils sont exposés
- Réfléchir avec leurs utilisateurs sur la conception ou l'organisation des postes de travail
- Associer les salariés au choix des équipements de protection individuelle
- Faire des points réguliers avec des groupes de salariés et de prestataires sur les mesures prises dans le cadre de la politique santé-sécurité
- Encourager le retour d'informations en mettant en place les outils permettant les remontées sur les situations à risque rencontrées par les collaborateurs
- Faire des débriefings réguliers avec les équipes à la suite d'accidents, incidents ou maladies professionnelles pour en comprendre et en analyser les causes et en tirer des enseignements pratiques

➔ Développer la qualité de vie au travail

- Établir, en coordination avec les services de santé au travail, une démarche de prévention des addictions en entreprise (consommation de substances psychoactives...), et des risques psychosociaux
- Évaluer et, le cas échéant, redéfinir les méthodes d'évaluation des performances individuelles ou collectives, ainsi que les modalités de reconnaissance au travail
- Être à l'écoute des salariés et de leurs suggestions, notamment via leurs représentants, concernant l'organisation du travail
- Favoriser le travail en équipe pour renforcer le soutien social et éviter les situations d'isolement
- Instaurer des espaces de dialogue dans l'entreprise et la mise en place de procédures de médiation pour intervenir en amont des situations de conflits
- Organiser le travail de manière à favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Favoriser des activités visant à améliorer l'état de santé général des salariés (voir le recueil de bonnes pratiques des trophées Responsible Care sur le site de France Chimie.)

INDICATEURS DE MATURITÉ

NIVEAU DE MATURITÉ				
	Initial	Mature	Expert	Exemplaire
Bloc A : Structurer la démarche de prévention des risques professionnels				
Indicateur 8 (Q1.1 CFIC) Quel est l'engagement de la direction pour promouvoir la santé sécurité au travail (SST) ?	Il existe une politique écrite et communiquée prévoyant l'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail.	Les missions de chacun et les ressources pour mettre en œuvre la politique SST sont définis et accessibles. Des objectifs assortis d'indicateurs mesurent régulièrement le progrès.	Des responsabilités précises sont définies à chaque niveau de l'entreprise afin de faire appliquer la politique SST et éviter les accidents. Le personnel impliqué dans la gestion de la sécurité et santé au travail s'est vu attribuer des	L'ensemble du personnel contribue au développement de la politique SST de l'organisation. Chacun est acteur du plan d'actions SST.

¹³ UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

¹⁴ UFIP : Union Française des Industries Pétrolières



			objectifs personnels pour contribuer à la performance, en fonction de son niveau de responsabilités.	
--	--	--	--	--

Indicateur 9 (Q1.2 CEFIC) Comment déterminez-vous les risques affectant la santé et la sécurité au travail ?	<p>Il n'y a pas d'évaluation systématique, mais tout est mis en œuvre pour être conforme à la réglementation.</p>	<p>Des évaluations de l'exposition et des analyses sont menées pour évaluer les risques pour la santé des salariés provenant de procédés, des équipements, des agents chimiques, physiques ou biologiques potentiellement dangereux ; des évaluations sont menées pour prévenir les risques d'accidents du travail. Des mesures de protection sont mises en œuvre à la suite de ces évaluations.</p>	<p>Les situations particulières telles que la marche dégradée, sont identifiées et font l'objet d'une évaluation spécifique SST.</p>	<p>Les scénarii d'accidents identifiés sont évalués au travers des dimensions gravité et probabilités ; ces informations sont partagées avec les parties prenantes internes : les représentants du personnel et les salariés.</p>
Indicateur 10 (Q1.3 CEFIC) Comment les préconisations médicales sont-elles prises en compte ?	<p>L'entreprise adhère à un service de santé au travail.</p>	<p>Les préconisations du service de santé au travail sont utilisées pour améliorer l'environnement de travail.</p> <p>La liste des salariés en surveillance individuelle renforcée est communiquée au service de santé au travail.</p>	<p>En cas d'inaptitude médicale au poste de travail, un nouveau poste est proposé ou le poste est réaménagé techniquement et/ou organisationnellement (horaire, durée, lieu, charge)</p>	<p>L'organisation offre des services supplémentaires pour accompagner et soutenir les salariés vers une vie saine et sûre (alimentation, sport, hygiène de vie...)</p>
Indicateur 11 (Q1.10 CEFIC) Comment l'employeur s'assure que les salariés ont les compétences SST nécessaires à leur poste ? Comment l'organisation améliore-t-elle la performance en matière de santé et de sécurité?	<p>Les instructions concernant la santé et la sécurité sont rendus visibles et accessibles (par exemple via des affiches et des signalisations) et des formations spécifiques sont proposées pour les salariés et les entreprises extérieures.</p>	<p>Les nouveaux embauchés sont formés et un recyclage a lieu à une fréquence régulière. Des groupes de travail sont organisés pour permettre aux salariés de discuter des pratiques en matière de santé et de sécurité.</p>	<p>Les salariés participent à l'évaluation des risques professionnels. La politique de sécurité et de santé du site est revue périodiquement et adaptée aux résultats des discussions tenues dans les groupes de travail. Le niveau de compétence des entreprises extérieures en matière de santé et de sécurité est contrôlé et des formations sont dispensées.</p>	<p>Le site évalue l'efficacité des actions de sensibilisations et des formations auprès de tous les salariés et entreprises extérieures.</p>



Bloc B : faire des travailleurs des acteurs de la prévention				
Indicateur 12 (Q1.8 CEFIC) Comment sont analysés sur site les maladies, blessures, incidents et presque accidents ?	Le site identifie et communique aux salariés les résultats des investigations	Le site tire des enseignements (REX) en définissant des priorités d'action.	Le site réalise les actions correctives appropriées pour empêcher la récurrence de l'évènement.	Le site évalue l'efficacité des investigations et des actions correctives. Il partage les principaux enseignements avec les parties prenantes du site.
Bloc C : développer la qualité de vie au travail				
Indicateur 10 Indicateur 13 (Q1.7 CEFIC) Comment est-ce que l'entreprise gère-t-elle la charge mentale et le bien-être des salariés ?	Des actions sont menées au cas par cas, auprès de salariés identifiés.	Le site fait la promotion d'un équilibre vie professionnelle / vie privée. Il prend en compte les suggestions des salariés sur l'ergonomie et l'organisation des postes de travail.	Le site a un système permettant d'enregistrer les demandes et suivre les réponses apportées pour améliorer la situation. Le site mesure la perception du personnel sur l'équilibre travail-vie personnelle et met en place des mesures d'améliorations (horaires flexibles, télétravail, ...) Le personnel est formé aux positions et gestes ergonomiques.	L'organisation dispose d'un programme spécifique pour assurer l'équilibre travail-vie privée et le bien-être au travail. L'efficacité du programme fait l'objet d'une évaluation régulière.

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de soins infirmerie
- Nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt (y compris mortels)
- Nombre de jours perdus pour accident de travail
- Nombre d'incapacités permanentes partielles (IPP) reconnues
- Nombre de demandes de reconnaissance de maladies professionnelles au cours de l'année
- Nombre de maladies professionnelles reconnues au cours de l'année
- Nombre d'incidents
- Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt
- Nombre d'actions de sensibilisation à la sécurité (Code du travail)

Indicateurs qualitatifs

- Existence et mise à jour du Document unique d'évaluation des risques : Oui / Non (*Code du travail*)
- Intégration des Risques psychosociaux (RPS) dans le document unique : Oui / Non (*Code du travail*)
- Qualité du dialogue relatif aux questions de santé et de sécurité au travail



GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.4.4 – Conditions de travail et protection sociale	I.b) Organisation du travail	GRI 401 : Emploi 2016	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être
6.4.6 – Santé et sécurité au travail	I.c) Santé et sécurité	GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2016	Objectif 8 : Travail décent et croissance économique



DESCRIPTION L'ENJEU

DE Les entreprises de la chimie doivent mettre en œuvre toutes les procédures pertinentes pour assurer la sécurité de leurs installations et établir une relation de confiance avec les populations résidant à proximité (les riverains*).

La fiche 5 Sécurité des Procédés a été élaborée pour intégrer les bonnes pratiques du CEFIC dans le domaine *Process Safety* mais également pouvoir correspondre à l'esprit PME/TPE voulu par France Chimie de par ses objectifs.

Vous trouverez donc une fiche qui contient des éléments relatifs aux standards internationaux de la Process Safety mais également des indicateurs à 2 niveaux, les incontournables pour chacune de nos entreprises, les optionnels pour celles qui voudront aller plus en profondeur pour ce domaine. La plupart des établissements industriels de la chimie sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement* (ICPE) voire soumis aux directives SEVESO et/ou IED et doivent de fait produire et diffuser les données d'information concernant les risques potentiels auxquels les riverains sont exposés (incendies, explosions, émissions...). Au-delà de la réglementation, les chimistes sont invités à s'engager dans des démarches d'information et de dialogue via des structures participatives autour de leurs sites pour maintenir, ou établir, un lien de confiance avec les citoyens.

Dans une démarche volontaire, l'entreprise doit également communiquer sur les nuisances ne faisant pas toujours l'objet d'une communication obligatoire comme les odeurs ou les bruits. En absence d'information, les impacts négatifs subis par les riverains peuvent remettre en cause leur acceptabilité et leur soutien à l'activité de l'entreprise.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Identifier et prévenir les risques et les dangers pour la santé et la sécurité des riverains
- Dialoguer avec les riverains sur les risques industriels

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➤ Identifier et prévenir les risques (accidentels ou chroniques) et les dangers pour la santé et la sécurité des riverains

- Conduire des études de danger* poussées sur les procédés, équipements/sites de l'entreprise
- Conduire des études d'impact*, plus particulièrement leur volet sanitaire
- Pour chacun des procédés, équipements/sites, identifier et décrire les risques potentiels pour la santé et la sécurité publique dans le cadre normal de l'exploitation et en situation dégradée dans le cadre d'un fonctionnement altéré ou anormal de l'exploitation
- Déterminer pour les scénarios accidentels identifiés :
 - Les effets des phénomènes dangereux pour la santé et la sécurité publique ainsi que leur intensité (échelle de gravité)
 - La probabilité de survenance (échelle de probabilité) et déduire de cela le niveau de risque ou criticité (couplage de la gravité et de la probabilité)
- Mener pour les risques chroniques :
 - Une Évaluation des Risques Sanitaires (ERS)*
- Identifier les populations potentiellement affectées, en précisant leur niveau de vulnérabilité
- Réaliser des analyses et études complémentaires au regard de la sensibilité des populations affectées (par exemple si les risques technologiques ont des impacts sur les pans d'urbanisation)



ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

- Sur la base des analyses et des mesures existantes, mettre en œuvre des mesures de maîtrise des risques ; établir un plan d'action pour supprimer ou réduire la probabilité d'occurrence et la gravité des phénomènes dangereux (barrières techniques de sécurité, adaptation des équipements...), établir un plan d'action pour limiter les risques chroniques
- Formuler différents scénarii* de déroulement possibles à la suite de la concrétisation d'un potentiel de danger et mettre en place les procédures pour faire face aux situations d'urgence (cellule de crise, équipements, astreintes...)
- Prendre connaissance des accidents et incidents passés sur les sites de l'entreprise ou des sites similaires pour consolider l'analyse de risques (par exemple en utilisant un historique des accidents et incidents sur les sites...) (voir le BARPI¹⁵)
- Former les salariés et les prestataires sur les conduites à tenir en cas d'anomalie ou d'incident
- Pour les scénarios accidentels* présentant un niveau de risque élevé pour la santé et la sécurité des populations, fournir les informations permettant l'élaboration par les autorités publiques d'un plan de secours spécialisé
- Collaborer en amont avec les organismes publics de secours à la définition des actions à mener en cas d'incident (exercices de crise, formation par l'entreprise...)

Pour aller plus loin :

- Adhérer au réseau de conseil interprofessionnel USINAID* pour bénéficier d'un support en cas de d'accident ou d'incident sur un site impliquant une substance chimique olfactive (ou tout autre solution équivalente)
- S'engager dans le protocole TRANSAID* pour apporter un support aux pouvoirs publics dans la gestion des accidents ou incidents hors site impliquant des matières dangereuses

↪ Dialoguer avec les riverains* sur les risques industriels

- Transmettre aux riverains des informations expliquant l'activité des installations, les mesures de sécurité existantes (tout en s'assurant de la maîtrise de la sûreté via la diffusion de ces informations), les mesures de protection de l'environnement et les modalités de contact leur permettant de signaler tout problème ou désagrément
- Mettre en place les processus permettant de signaler en interne et de traiter avec réactivité les alertes ou plaintes des riverains
- Fournir les informations relatives aux installations, aux études de dangers* et aux études d'impacts* produites par l'entreprise, par exemple via les Comités de suivi des sites (CSS*)
- Au-delà des instances prévues par la réglementation, mettre en place des instances volontaires de concertation pour permettre d'informer les parties prenantes* locales (riverains, associations, élus, services territoriaux de l'État) sur l'actualité du site et d'échanger sur leurs préoccupations et attentes en matière de risques industriels et de sujets relatifs à la santé
- Prendre en compte les attentes des parties prenantes riveraines
- Communiquer avec les membres des instances de concertation
- Organiser des visites et des journées portes ouvertes des installations pour permettre aux riverains de découvrir les sites et expliquer les mesures mises en place pour assurer la sécurité industrielle et la maîtrise des aspects environnementaux
- Établir des procédures de gestion de crise et communiquer au plus vite (voir le guide France Chimie « Communication à chaud ») suite à un accident ou un incident susceptible de faire l'objet d'une interrogation d'un riverain (avec ou sans plainte), ou d'une intervention des secours ou des autorités locales,

¹⁵ BARPI : Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels



ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

sur la nature de l'incident, son impact et les mesures prises : appel téléphonique à la mairie et aux médias locaux, communiqué de presse, mise en ligne (« communication à chaud »).

Pour aller plus loin :

- Organiser régulièrement des enquêtes auprès des riverains sur leur perception du risque lié aux installations industrielles et aux opérations de l'entreprise
- Se préparer en cas de crise et s'appuyer sur le guide France Chimie « communication à chaud »

INDICATEURS DE MATURITÉ : sélection d'indicateurs prioritaires au sein des KPIS du CEFIC

NIVEAU DE MATURITÉ

	Initial	Mature	Expert	Exemplaire « best in class »
Indicateur 14 Comment utilisez-vous les enseignements des incidents et accidents pour améliorer les performances en matière de sécurité des procédés? <i>Ref CEFIC Q2.11</i>	a) Il existe une procédure imposant une notification et une enquête sur les accidents / incidents afin de permettre une analyse systématique de ces incidents et accidents.	b) Il existe des critères de classification des accidents, basés sur la nature / les conséquences et le risque potentiel. Les incidents clairement liés à la sécurité des procédés sont identifiés (selon guide ICCA).	c) Une équipe est constituée pour conduire l'analyse des incidents / accidents ; un coordonnateur est nommé et un calendrier pour avoir les conclusions est établi.	d) Les leçons tirées de l'analyse incident / accident sont partagées, des bonnes pratiques d'actions correctives sont introduites à titre préventif, le cas échéant.
Indicateur 15 Comment les procédures opératoires sont-elles contrôlées et améliorées ? <i>Ref CEFIC Q2.15</i>	a) Un manuel d'exploitation et des procédures écrites sont en place et tenus à jour pour chaque phase opératoire ayant une incidence sur la sécurité des procédés.	b) Un processus est en place pour s'assurer de la présence des opérateurs à des postes critiques ou à des tâches isolées. Les procédures sont révisées périodiquement pour les travaux critiques. Un système de permis de travail est en place pour les équipements et les installations critiques.	c) Il existe un système permettant au personnel de suggérer des améliorations et de fournir ses commentaires sur les difficultés ou incidents rencontrés en rapport avec les procédures.	d) Un effectif minimum a été évalué et défini. Des procédures sont établies pour une exploitation en toute sécurité (ou arrêt) au cas où un personnel minimum ne pourrait pas être garanti (par exemple, maladies, grèves).
Indicateur 16 Comment le design de l'installation est-il effectué et documenté ? <i>Ref CEFIC Q2.16</i>	a) Une documentation, des manuels et des évaluations du niveau de sécurité sont établis pour chaque équipement pouvant avoir une incidence sur la sécurité du procédé (conformément aux exigences réglementaires et	b) Un plan détaillé d'implantation est disponible. Des plans détaillés sont établis pour les unités, le ou les bâtiments, les plans d'étage, les routes d'évacuation et, le cas échéant, les zones où des exigences de sécurité particulières sont requises (par exemple distance à respecter par rapport à des exigences spécifiques (ATEX;	c) Les meilleures techniques sont appliquées.	d) L'installation est conçue de manière à ce qu'elle soit mise en situation de sécurité en cas de défaillance (cf. par exemple perte d'utilités).



ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

	autres).	voies d'évacuation, bâtiments adjacents, etc.)		
Indicateur 17				
Existe-t-il des programmes d'entretiens préventifs et curatifs pour assurer la pérennité des installations ? <i>Ref CEFIC Q2.19</i>	a) Il existe une stratégie / un plan de maintenance proactifs. Il existe un calendrier détaillé de la maintenance périodique pour s'assurer qu'il est appliqué.	b) Le programme comprend des critères clairs concernant : les mises à jour en cas de non-conformités, la périodicité, les objectifs et des instructions de maintenance spécifiques pour tous les équipements ayant une influence sur la sécurité des procédés. Il existe un programme spécifique pour les composants critiques pour la sécurité des procédés.	c) Les personnes responsables de la réalisation du programme de maintenance sont clairement identifiées, elles enregistrent les résultats de la maintenance. Il existe des indicateurs permettant un suivi des activités de maintenance (% de réalisation, problèmes rencontrés, etc.).	d) L'efficacité du programme de maintenance est évaluée régulièrement et les plans de maintenance sont améliorés.
Indicateur 18				
Comment les plans d'urgence sont-ils préparés ? <i>Ref CEFIC Q2.21</i>	a) Il existe un plan d'urgence interne rédigé et mis à jour, qui inclut également la communication après la situation d'urgence.	b) Des exercices pratiques sont réalisés au moins une fois par an, suivis d'une évaluation de l'efficacité du plan d'urgence. Il existe un programme d'information pour communiquer avec les autorités, les services d'intervention, la presse, les parties prenantes, afin d'améliorer la préparation en cas de situation d'urgence.	c) Le cas échéant, le plan d'urgence a été préparé et intégré à un plan d'urgence externe en accord avec les autorités.	d) Une procédure existe pour qu'en cas d'urgence soit évalué selon la vulnérabilité des tiers le besoin de préparation, de communication et d'évacuation voire, le cas échéant, la nécessité d'arrêter la production.



EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'indicateurs PSE (Process Safety Event) selon la définition ICCA
- Nombre de plaintes de riverains (important pour le comité RC RSE)
- Nombre de réunions organisées avec les riverains sur les risques industriels (important pour le comité RC RSE)

Indicateur 19

Q2.11 Comment la direction s'engage-t-elle pour la sécurité des procédés ?	a) Il existe une politique écrite prévoyant une amélioration continue.	b) Les fonctions et les ressources sont définis et mis en place pour garantir l'application de la politique par tous (y compris les sous-traitants). Des objectifs spécifiques ont été définis et font l'objet d'un suivi avec des indicateurs mesurables.	c) Des responsabilités claires sont définies pour tous les niveaux de l'organisation afin de prévenir les accidents et d'appliquer la politique de l'entreprise. Les employés impliqués dans la sécurité des procédés se sont vu assigner des objectifs clairs pour contribuer à la performance, en fonction de leur niveau de responsabilités.	d) Les employés participent à l'élaboration de la politique.
---	--	--	---	--

Indicateur 20

Comment sont conduites l'identification et la description de la sécurité des procédés, équipements et installations ?	a) Des études approfondies sur les risques concernant la sécurité des procédés, des équipements et installations sont conduites.	b) Pour chaque procédé, équipement et installation, les risques potentiels pour la santé et la sécurité du public en fonctionnement normal et en fonctionnement dégradé sont identifiés et décrits.	c) Pour chaque procédé, équipement et installation, les risques potentiels pour la santé et la sécurité du public en fonctionnement normal et en fonctionnement dégradé sont identifiés et décrits, et cette information est fournie aux résidents locaux, tout en leur assurant que leur sécurité est gérée grâce à la diffusion de ces informations.	d) Une évaluation quantitative des risques est effectuée, comprenant les aspects suivants pour chacun des scénarios d'accident identifiés : o Les effets des phénomènes dangereux sur la santé et la sécurité publiques et leur intensité (échelle de gravité) o La probabilité d'occurrence (échelle de probabilité) et l'évaluation du niveau de risque ou de criticité (couplage de la gravité et de la probabilité)
--	--	---	--	---



Indicateur 21

Q2.14 Comment les audits et les inspections sont-ils effectués en matière de sécurité des procédés ?

a) Il existe un programme d'audit sur la sécurité des procédés.

b) Des critères, un système et une périodicité de contrôle sont établis pour évaluer la sécurité des procédés et la réalisation des objectifs.

La revue de direction intègre la révision des résultats d'audit et l'évaluation en fonction des objectifs de chaque département ou secteur d'entreprise. Des indicateurs sont identifiés afin de vérifier que le système fonctionne.

c) Les actions correctives résultant des audits et des inspections sont hiérarchisées, les résultats des audits sont utilisés pour définir les objectifs futurs.

d) Toute la documentation relative à la sécurité des procédés est revue régulièrement afin de s'assurer qu'elle est à jour (par exemple, toutes les modifications sont prises en compte et évaluées).

Indicateur 22

Comment l'installation est-elle vérifiée ?

a) Inspection physique au cours de la construction pour s'assurer de la correspondance avec le projet.

b) Avant le démarrage, les équipements critiques pour la sécurité sont testés, leur fonction prévue vérifiée et documentée. Si les risques résiduels sont identifiés avant le démarrage, une procédure est établie décrivant les actions correctives et les solutions temporaires en attendant que les mesures adéquates soient prises.

c) L'efficacité des actions correctives est vérifiée.

d) La documentation sur la conception, la construction, maintenance est disponible mise à jour.

Indicateur 23

Comment la protection des installations est-elle prise en compte pour s'assurer qu'une seule erreur ne conduise pas à une conséquence catastrophique ?

a) Une analyse est conduite pour évaluer la nécessité de disposer de barrières de protection suffisantes (technologie, équipement, points d'isolement...) et de systèmes automatiques pour remettre une installation en sécurité en cas de déviation. L'analyse fournit le niveau de protection requis (conformément aux normes internationalement reconnues).

b) Les éléments critiques pour la sécurité du procédé sont identifiés et il a été défini le niveau de fiabilité que ces éléments devraient avoir.

c) Des alarmes avertissent en cas de déviations du procédé, dans des zones où l'occupation humaine est permanente. Les boutons d'arrêt d'urgence sont situés dans des zones où ils peuvent être activés en toute sécurité.

d) Pour chaque réacteur ou équipement de stockage ou autre équipement contenant des quantités de substances dangereuses supérieures à un certain seuil (par exemple seuils Seveso III), une analyse a été réalisée afin de garantir qu'un système de prévention, de protection et d'évacuation est en place. Ce système doit garantir que, par exemple, les risques de surpression / d'allumage/de fuite / d'explosion peuvent être évités ou contrôlés dans les situations les plus défavorables.



ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES RIVERAINS

Indicateur 24

Q2.14 Comment les procédés sont-ils sécurisés en cas de perte d'énergie ou d'utilités ?

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <p>a) La conception des installations tient compte de la résilience face aux situations anormales causées par des facteurs internes (urgences dans des installations voisines, effets dominos...) et par des facteurs externes (par exemple, catastrophes naturelles telles qu'inondations, vents violents, séismes, température élevée, froid, etc).</p> | <p>b) Une analyse a été réalisée pour évaluer la nécessité d'un approvisionnement de secours en énergies / utilités. Le cas échéant une solution alternative est prévue pour l'énergie ou les utilités (eau de refroidissement, air comprimé, vapeur, azote, etc.) afin d'assurer un arrêt en toute sécurité.</p> | <p>c) Des tests sont effectués pour vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'urgence et les personnes responsables sont clairement identifiées.</p> | <p>d) Un plan d'urgence comprend l'analyse des différents scénarios et définit le temps de réponse acceptable, et les procédures.</p> |
|---|---|--|---|

Indicateur 25

Comment assurer le niveau de compétence et de formation des salariés et des sous-traitants impliqués dans les procédés ?

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <p>a) Les exigences de compétences en matière de sécurité des procédés sont établies, documentées et appliquées pour le personnel de gestion, d'ingénierie et d'exploitation, ainsi que pour les sous-traitants et les prestataires de services tiers, en fonction des activités réalisées.</p> | <p>b) Les employés et les sous-traitants sont formés à la sécurité des procédés en fonction de leurs responsabilités en matière de sécurité des procédés. Un plan de formation couvrant tous les aspects de la sécurité des procédés et des installations existe. Un calendrier pour répéter cette formation sur une base régulière est établi. Un programme de recyclage est en place pour les employés chargés de tâches liées à la sécurité des procédés et de l'usine et absents depuis plusieurs mois (congé maternité, maladie, congé sabbatique, etc.).</p> | <p>c) Les experts en sécurité des procédés de l'entreprise suivent une formation continue sur les nouveaux outils et technologies.</p> | <p>d) Les compétences de tous ceux qui contribuent à la sécurité des procédés sont documentées.</p> |
|---|--|--|---|

Indicateur 26

Comment les informations sur les potentiels de dangers des substances et des mélanges sont-elles partagées ?

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <p>a) Un registre de FDS (Fiche de Données de Sécurité) à jour est à la disposition du personnel travaillant dans les installations utilisant ces substances / mélanges.</p> | <p>b) Les caractéristiques de toutes les réactions pertinentes sont disponibles (y compris les diagrammes de flux, les bilans matière et le bilan énergétique pour tous les procédés usuels).</p> | <p>c) L'évolution de la température et de la pression est connue tout au long du procédé dans des situations normales et dans les cas les plus défavorables.</p> | <p>d) Les données de sécurité pour tous les procédés et substances (y compris les éventuelles substances intermédiaires, résidus et autres) sont disponibles.</p> |
|--|---|--|---|



Indicateur 27

Comment les informations sur le procédé sont-elles partagées ?

a) Il existe une liste et une documentation technique à jour des équipements / instruments / boucles de commande / commutateurs et points d'alarme, ainsi que d'autres éléments critiques pour la sécurité des procédés.

b) Les schémas des tuyauteries et des instruments sont disponibles et à jour.

c) Les procédures de fabrication et les manuels d'utilisation sont mis à jour en fonction des besoins et couvrent toutes les phases opératoires possibles (par exemple, démarrage, fonctionnement normal, arrêt d'urgence, travaux exceptionnels, etc.), les marges d'exploitation et les actions planifiées sont définies pour les situations d'urgences et les anomalies.

d) Tous ces éléments sont à la portée immédiate du personnel travaillant sur l'unité procédé. Le personnel est formé à l'utilisation de la documentation et aux actions découlant de ces procédures / manuels.

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.8.8 – La santé		306.9 – Process incident « significant spills »	<p>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</p> <p>Objectif 11 : Villes et communautés durables</p> <p>ODD 12 : Consommation et production durables</p> <p>ODD 13 : lutte contre le changement climatique</p>



DESCRIPTION DE L'ENJEU

La sûreté industrielle des installations chimiques désigne la prévention des actes de malveillance venant de l'intérieur comme de l'extérieur des installations et l'atténuation des conséquences des accidents qui y sont liés. Elle vise donc la protection des hommes, des biens, des produits, des procédés, des systèmes d'information contre toute action criminelle et malveillante (intrusion, vol, terrorisme), y compris les cyberattaques.

Cette dimension prend une importance particulière dans le cas de l'industrie chimique étant donné la nature des produits concernés.

À noter que France Chimie a mis en place un code de sûreté lié au Responsible Care® (T-595) et un guide permettant à ses adhérents de s'approprier plus facilement cet enjeu.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Assurer la sûreté du site de l'entreprise
- Préparer l'entreprise à réagir face à une situation de crise

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Assurer la sûreté du site de l'entreprise

- Surveiller et contrôler les accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont les colis) en adaptant les moyens techniques et humains :
 - Le contrôle des accès vise le cas échéant : les barrières, les clôtures, le gardiennage, le système de badge, la détection anti-intrusion.
 - Formaliser une cartographie des zones sensibles et de leurs conditions d'accès par toute personne.
- S'informer sur le sujet de la sûreté industrielle dans le secteur chimie en consultant notamment : le code sûreté Responsible Care (circulaire FRANCE CHIMIE T595), la grille d'audit « sûreté » (circulaire FRANCE CHIMIE T609 2015), les référentiels du groupe de travail « Cybersécurité des systèmes industriels » et les fiches pratiques sûreté du guide FRANCE CHIMIE DT120
- Contrôler systématiquement les personnes, les véhicules et les marchandises sollicitant l'accès (visiteurs, livreurs, prestataires) avant leur entrée sur le site et mettre en place un registre des visites
- Disposer d'un moyen d'alerte accessible par tous dans les différentes zones du site (boutons d'urgence silencieux...)
- Demander au personnel de porter leur badge (si possible comportant une photo) en permanence
- Prévoir des zones de confinements en cas de menaces
- Porter une attention particulière aux comportements anormaux et aux risques de radicalisation chez les salariés et les prestataires
- Signaler aux autorités compétentes tout vol, disparition ou transaction suspecte de produits chimiques

➔ Préparer l'entreprise à réagir face à une situation de crise

- Identifier ou nommer un responsable sûreté sur qui s'appuyer en cas de situation d'urgence ou de crise (à défaut le chef d'entreprise lui-même)
- Établir la liste des services de police/gendarmerie, pompiers et/ou de la préfecture à contacter en cas de crise
- Prendre contact régulièrement avec le référent-sûreté nommé par le ministère de l'Intérieur sur le territoire d'implantation de l'entreprise
- Dresser une liste des coordonnées des collaborateurs afin d'être en mesure de les contacter très rapidement en cas de crise sur site pour s'assurer qu'ils n'ont pas besoin d'aide
- Mettre en place une procédure à déclencher en cas de situation d'urgence et de crise majeure (attentats, attaque ciblée, catastrophe...) : cellule de crise



- Rappeler régulièrement les consignes de vigilance et les procédures de sûreté en cas de découverte d'objets ou de véhicules suspects

Pour aller plus loin :

- Procéder régulièrement (au minimum une fois par an) à des exercices de simulation de crise
- Prendre part à des groupes de travail sur le thème de la cybersécurité des systèmes industriels

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 13			
Assurer la sûreté du site de l'entreprise	L'entreprise connait les risques liés à la sûreté industrielle et à la malveillance pour son activité	L'entreprise a investi dans du matériel visant à renforcer la protection des zones sensibles de ses sites	L'entreprise a mis en place un système de management* de la sûreté
Indicateur 14			
Préparer l'entreprise à réagir face à une situation de crise	L'entreprise respecte la réglementation applicable en matière de sécurité : dispositifs d'alarme, plan d'évacuation, etc.	L'entreprise a formalisé une procédure à suivre en cas de crise de sûreté ou de malveillance et s'assure que les collaborateurs en sont informés	L'entreprise simule régulièrement des situations de crise pour se tenir prête à réagir

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'exercices « sûreté » réalisés
- Nombre de signalement « sûreté »

Indicateurs qualitatifs

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.3.3 – Devoir de vigilance			Objectif 3 – Bonne santé et bien-être Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructures



DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les industriels de la chimie s'engagent dans la maîtrise des impacts environnementaux de leurs installations. En particulier, pour répondre à la politique rigoureuse des rejets industriels, les entreprises investissent pour la mise en conformité de leurs installations. Elles sont en effet confrontées à de nouvelles contraintes réglementaires relatives par exemple à la mise en œuvre des Meilleures Techniques Disponibles et au respect de leurs niveaux d'émission associés.

L'enjeu de la démarche vise donc à obtenir un haut degré de protection de l'environnement par la maîtrise des risques.

Les procédés de la chimie et l'ensemble des activités du secteur (transport/réception/stockage/chargement/déchargement, unité de fabrication, laboratoires, etc.) peuvent générer des impacts environnementaux et des impacts sur la santé.

Ces impacts peuvent se traduire par des pertes d'ordre financier (frais découlant des réhabilitations, frais d'assurance, échec d'un projet...) et par des sanctions juridiques (qu'elles soient d'ordre pénal, civil ou administratif). Par ailleurs, ces impacts sont susceptibles de nuire à l'image de marque et/ou la réputation de l'entreprise.

L'entreprise peut améliorer ses performances environnementales :

- Diminuer les émissions de polluants atmosphériques, notamment le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatils (COV) et les particules fines
- Diminuer les rejets dans l'eau
- Assurer la protection des milieux (air, eau, sol...)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Mettre en place une démarche environnementale structurée
- Maîtriser et limiter les émissions des polluants chroniques
- Maîtriser et limiter les émissions des polluants accidentelles
- Sensibiliser et communiquer avec les parties prenantes* de l'entreprise, dont les riverains*, sur les aspects environnementaux

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Mettre en place une démarche environnementale structurée

- Identifier dans l'entreprise un responsable de l'animation du système de management* environnemental
- Définir les objectifs stratégiques de l'entreprise visant à maîtriser et réduire son empreinte environnementale
- Identifier les impacts environnementaux issus des activités de l'entreprise
- Définir des responsables de la gestion des plans d'action pour chaque enjeu environnemental et avoir une instance d'échange entre les responsables des plans d'action
- Mettre en place un tableau de bord environnemental regroupant les indicateurs clés
- Analyser l'évolution de la performance environnementale et décider de l'attribution des ressources en fonction des résultats et des priorités

Pour aller plus loin :

- Envisager la mise en place d'un système de management de l'environnement de type ISO 14001 sur l'ensemble de ses sites
- Procéder à des audits interne et/ou externe pour vérifier la performance de la démarche environnementale



structurée de l'entreprise

➔ Maîtriser et limiter les émissions des polluants chroniques

- Identifier les sources de pollutions liées aux activités de l'entreprise et l'importance des impacts associés
- Mettre en place les protocoles et outils nécessaires à la collecte de données pour suivre les émissions de polluants
- S'assurer du respect des valeurs limites d'émission
- Veiller à la contribution de l'entreprise dans l'amélioration de la qualité des milieux
- Évaluer la présence de substances classées CMR (cancérogène, mutagène ou reprotoxique) dans les émissions
- Examiner les moyens mobilisables par l'entreprise de réduction des impacts et évaluer l'écart par rapport aux meilleures pratiques
- Consacrer un budget à l'achat d'équipements et services plus respectueux de l'environnement
- Favoriser la substitution des produits chimiques ou de procédés dangereux pour l'environnement lorsque cela est possible
- Organiser les mesures visant les pollutions historiques, en particulier des sols, notamment en cas d'arrêt définitif de l'exploitation

➔ Maîtriser et limiter les émissions des polluants accidentelles

- Mettre en œuvre des programmes de prévention des accidents environnementaux et un plan d'urgence lié à la pollution accidentelle des eaux et des sols
- Mettre en place un système permettant aux salariés et aux riverains* désignés d'alerter l'entreprise pour des cas de pollutions accidentelles
- Mettre en place une procédure de « communication à chaud » auprès des parties prenantes locales (autorités, médias, riverains, etc.) lorsque des incidents se produisent
- Réaliser systématiquement un retour d'expérience en cas de pollution accidentelle pour en tirer les enseignements à traduire par des actions correctives et préventives
- Prévoir un système de récupération ou de rétention, aux endroits où les substances dangereuses et produits polluants sont stockées, manipulées ou livrées.
- Lors d'accidents, avoir à disposition un « kit d'intervention » (produits absorbants, barrages flottants...) pour minimiser l'impact d'une pollution accidentelle

➔ Sensibiliser et communiquer avec les parties prenantes* de l'entreprise, dont les riverains, sur les aspects environnementaux

- Sensibiliser le personnel de l'entreprise sur les impacts environnementaux potentiels des activités de l'entreprise
- Échanger avec les communautés riveraines sur les aspects environnementaux de l'entreprise, sur les risques potentiels et sur leur prévention
- Nouer des partenariats avec des associations environnementales pour expliquer voire développer conjointement des solutions adaptées aux problématiques environnementales de l'entreprise
- Communiquer sur le suivi d'indicateurs de performance environnementale aux parties prenantes afin de mettre en exergue l'implication de l'entreprise dans les enjeux environnementaux de la zone géographique où elle se situe



INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 15			
Mettre en place une démarche environnementale structurée	L'entreprise a pour projet la mise en œuvre d'un système de management* environnemental structuré	L'entreprise a mis en place un système de management de l'environnement (de type ISO 14001 ou ISO 50001) mais celui-ci ne fait pas l'objet d'une certification	La majorité des sites de l'entreprise font l'objet d'un système de management de l'environnement certifié
Indicateur 16			
Maîtriser et limiter les émissions des polluants chroniques	L'entreprise met en place les actions nécessaires au respect des réglementations	L'entreprise mène des actions ponctuelles permettant de minimiser les rejets au-delà de la réglementation	L'entreprise pilote un plan d'action et s'est fixé des objectifs basés sur des indicateurs pour minimiser les rejets au-delà de la réglementation
Indicateur 17			
Maîtriser et limiter les émissions des polluants accidentelles	L'entreprise respecte la réglementation en matière de prévention des pollutions accidentelles	L'entreprise dispose d'une procédure d'urgence en cas de pollution accidentelle	L'entreprise dispose d'une cellule de prévention de crise et réalise des exercices de simulation de crise liée aux pollutions accidentelles
Indicateur 18			
Sensibiliser les parties prenantes de l'entreprise, dont les riverains*, sur les aspects environnementaux	L'entreprise sensibilise ses collaborateurs sur la prévention et les actions à suivre (par exemple en cas de pollution accidentelle)	L'entreprise informe ses riverains sur les nuisances liées à l'activité, leur manifestation et leur impact	L'entreprise noue des partenariats avec des acteurs et associations locales pour prendre en compte leurs attentes (voire coconstruire des solutions)

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Quantités de rejets dans l'air, notamment : composés organiques volatils non-méthaniques (COVNM) ; oxydes de soufre (en eq. SO₂) ; oxydes d'azote (en eq. NO₂) ; poussières (TSP¹⁶) ; métaux
- Quantités de rejets dans l'eau, notamment : métaux (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc et leurs composés) ; azote ; phosphore ; demande chimique en oxygène (DCO) ; matières en suspension (MES)
- Nombre de litiges liés à des impacts environnementaux
- Nombre de non-conformités
- Nombre de sites certifiés/qualifiés/conformes à un standard & pourcentage concerné (pourcentage en nombre, pourcentage en production ou CA, pourcentage en personnel, etc.)
- Total des dépenses et des investissements en matière de prévention et de protection de l'environnement

¹⁶ TSP : Particules Totales en Suspension (*Total Suspended Particulates*)



(études/équipements/etc.)

Indicateurs qualitatifs

- Évaluation des nuisances sonores voire élaboration d'un plan de gestion du bruit
- Évaluation des nuisances olfactives voire élaboration d'un plan de gestion des odeurs

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.5.3 – Prévention de la pollution	II.b) 1.1. Mesures de prévention, réduction, réparation : air	303-3 Eau recyclée et réutilisée	
	II.b) 1.2. Mesures de prévention, réduction, réparation : eau	304-1 Sites opérationnels en propriété, location, gestion dans ou limitrophes de zones protégées et de zones à haute valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être
	II.b) 1.3. Mesures de prévention, réduction, réparation : sol	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)	Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable
	II.b) 2. La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	305-7 Oxydes d'azote (NOX), oxydes de soufre (SOX), et autres émissions atmosphériques significatives	Objectifs 11 : Villes et communauté durables Objectif 14 : Vie aquatique Objectifs 15 : Vie terrestre
	II.c) ii) 4. Utilisation des sols	306-1 Rejets d'eau par qualité et destination 306-3 Déversements significatifs 306-5 Masses d'eau affectées par les rejets ou ruissellements	



DESCRIPTION DE L'ENJEU

Pour pérenniser la disponibilité des ressources à l'avenir, l'entreprise doit s'assurer de l'utilisation efficace des ressources naturelles nécessaires à son activité. Les ressources consommées recouvrent par exemple l'énergie, l'eau, le sol ou encore les matières premières.

La consommation des ressources est liée à l'impact de l'entreprise. En effet, une entreprise peut consommer des ressources disponibles dans son environnement proche, ce qui peut constituer une source d'inquiétude pour les parties prenantes*. D'autre part, ces ressources peuvent ne pas être renouvelables, constituant une tension supplémentaire. Il convient alors d'utiliser efficacement les ressources nécessaires ou de préférer les ressources renouvelables lorsque cela est possible.

L'optimisation des consommations permet non seulement de réduire l'impact des activités sur l'environnement mais aussi de réaliser des économies pour l'entreprise. Une consommation efficace des ressources peut donc constituer une source de compétitivité pour l'entreprise. En matière d'énergie, la notion d'effacement est ainsi stratégique puisqu'elle permet d'éviter de surconsommer quand l'électricité est la plus chère.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Maîtriser et optimiser les consommations d'énergies et le profil de consommation
- Développer l'utilisation des énergies alternatives renouvelables et de récupération
- Maîtriser et optimiser les consommations d'eau
- Réduire la consommation de matières premières et privilégier le recours à des substituts renouvelables

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➤ Maîtriser et optimiser les consommations d'énergies et le profil de consommation

- Afficher l'engagement de l'entreprise en matière de réduction de sa consommation d'énergie et sur la sortie des combustibles et carburants fossiles
- Nommer et former un référent énergie par site
- Définir des objectifs (quantitatifs et qualitatifs) d'amélioration des consommations d'énergie de l'entreprise
- Réaliser un audit/diagnostic énergétique de l'entreprise
- Créer un rapport qui consigne les consommations d'énergie et les mesures de réduction qui y sont associées
- Former les collaborateurs à la maîtrise des consommations d'énergie (par exemple via la formation DEREFEI¹⁷ de France Chimie pour la gestion de l'énergie)
- Réhabiliter/remplacer progressivement les bâtiments utilisés pour se rapprocher des performances des certifications HQE¹⁸, LEED¹⁹, BREEAM²⁰...
- Récupérer auprès du fournisseur d'électricité les données du profil de consommation et réduire les pointes des appels de puissance
- Investir dans des technologies intelligentes (éclairage automatique, chauffage régulé, etc.)
- Analyser l'évolution des consommations d'énergie et décider d'actions amélioratrices
- Revoir périodiquement les objectifs de réduction de consommations d'énergie

¹⁷ DEREFEI : Devenir Référent Energie en Industrie

¹⁸ HQE : Haute Qualité Environnementale

¹⁹ LEED : Leadership in Energy and Environmental Design)

²⁰ BREEAM : Building Research Establishment Environmental Assessment Method



MINIMISER LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES

- Analyser le gisement d'effacement

➔ Développer l'utilisation des énergies alternatives renouvelables et de récupération

Énergies de récupération

- Repérer les sources potentielles de récupération d'énergie réutilisable par l'entreprise ou par d'autres organismes (chaleur fatale, production de biogaz par exemple)
- S'intéresser aux partenariats possibles avec des organismes géographiquement proches pour développer des « synergies locales » (exemple : vente de chaleur fatale entre deux entités)
- Concrétiser les collaborations identifiées

Énergies renouvelables

- Remplacer progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des ressources renouvelables lorsque cela est possible
- Analyser les possibilités d'actions, éventuellement de subventions, concernant la transition dans le choix des ressources énergétique de l'entreprise (exemple : panneaux solaires sur le parking)
- Souscrire des contrats de fourniture auprès de fournisseurs d'électricité renouvelable

➔ Maîtriser et optimiser les consommations d'eau

- Définir des objectifs de réduction des consommations d'eau de l'entreprise
- Travailler à la restitution des eaux pluviales des sites (toitures, voiries) en pleine terre pour participer à la réalimentation des nappes phréatiques
- Effectuer un bilan « eaux » ou a minima créer un rapport qui consigne les consommations d'eau et les mesures de réduction qui y sont associées
- Analyser l'évolution des consommations d'eau et décider d'actions amélioratrices en fonction des résultats
- Revoir périodiquement les objectifs d'optimisation du bilan « eau » en fonction des résultats obtenus
- Envisager un dispositif de réutilisation de l'eau, éventuellement par des partenariats à identifier

➔ Réduire la consommation de matières premières et privilégier le recours à des substituts renouvelables²¹

- Favoriser l'achat de fournitures recyclées (par exemple papier)
- Favoriser autant que possible le recours à des matières premières biosourcées en alternative aux matières premières non renouvelables (fossiles, métalliques, minérales...)
- Favoriser le recours à des matières premières secondaires (matières premières issues du recyclage)
- Mettre en place une veille sur les matières premières biosourcées*

INDICATEURS DE MATURITÉ

Indicateur 19	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Maîtriser et optimiser les consommations d'énergies et le profil de consommation	L'entreprise sensibilise le personnel et met en œuvre des actions permettant de réduire le gaspillage	L'entreprise connaît son profil de consommation énergétique, assure un suivi détaillé de ses consommations et des coûts associés pour optimiser son	L'entreprise a mis en place un système de management de l'énergie permettant des investissements réguliers dans le domaine des économies

²¹ Pour avoir d'avantage d'informations sur la thématique de l'écoconception consultez le site du MTES et de l'ADEME : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leco-conception-des-produits ainsi que la feuille de route de l'économie circulaire (FREC)



MINIMISER LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES

	profil	d'énergie et de l'effacement	
Indicateur 20			
Développer l'utilisation des énergies alternatives renouvelables et de récupération	L'entreprise a cartographié les sources potentielles de récupération d'énergie	L'entreprise a initié sa transition énergétique à travers des projets concrets	L'entreprise a pleinement exploité ses gisements d'énergies renouvelables et de récupération
Indicateur 21			
Maîtriser et optimiser les consommations d'eau	L'entreprise assure le suivi de ses consommations et met en œuvre des actions permettant de réduire le gaspillage	En plus du suivi réglementaire de ses consommations en eau, l'entreprise assure un suivi détaillé de ses coûts afin d' optimiser ses process pour réduire ses consommations et ses coûts	L'entreprise investit régulièrement dans des technologies plus économes en eau
Indicateur 22			
Réduire la consommation de matières premières et privilégier le recours à des substituts renouvelables	L'entreprise cherche à optimiser l'utilisation de ses matières premières dans ses procédés, mais n'a pas recours aux matières premières secondaires ou biosourcées	L'entreprise intègre des matières premières secondaires ou biosourcées dans ses produits	Les produits issus de matières d'origine renouvelable font l'objet d'une labélisation

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Répartition de la consommation de combustibles par usage en milliers de tonnes-équivalent-pétrole (kTEP)
- Prélèvement d'eaux : eaux souterraines ; eaux de surface ; réseau de distribution ; mer
- Coût en euros des consommations d'eau et d'énergies
- Pourcentage de matières premières renouvelables utilisées (*GRI 301-1 & 301-2*)
- Pourcentage d'eau recyclée et/ou d'eau de pluie utilisée ou réutilisée (*GRI 303-3*)
- Pourcentage de papier recyclé acheté (*loi LTECV*²²)
- Pourcentage de diminution des consommations de papier
- Pourcentage de bâtiments certifiés HQE²³ (*Déclaration de performance extra-financière*)
- Pourcentage d'énergies renouvelables dans les contrats de fourniture d'énergie (*Déclaration de performance extra-financière*)
- Quantité d'énergie économisée grâce à l'efficacité énergétique (*Déclaration de performance extra-financière*)

Indicateurs qualitatifs

- Réalisation d'un audit énergétique : Oui / Non
- Mise en place d'un Système de Management* de l'Énergie (SME)

²² LTECV : Loi de Transition énergétique pour la croissance verte

²³ HQE : Haute Qualité Environnementale



GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.5.4 – Utilisation durable des ressources	II.b) 1.2. Mesures de prévention, réduction, réparation : eau		
	II.c).ii) 3.1. Consommation d'énergie	GRI 301 : Matériaux 2016	Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable
	II.c).ii) 3.2. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	GRI 302 : Énergie 2016 GRI 303 : Eau 2016	Objectif 12 : Consommation et production responsable
	II.c).ii) 3.2. Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables		



DESCRIPTION DE L'ENJEU

S'engager dans une démarche d'économie circulaire amène à repenser son modèle et sa contribution aux attentes sociétales, notamment sur la notion de déchet, ce dernier devenant une ressource matière ou une ressource énergie grâce au recyclage et à la valorisation énergétique. Ainsi, les entreprises engagées dans cette voie transforment les contraintes liées à la raréfaction des ressources en opportunités créatrices de valeur : maîtrise des coûts liés au traitement des déchets, économies réalisées grâce à la réutilisation de matières, amélioration de la réputation et développement de nouveaux marchés.

La chimie est un acteur majeur de l'économie circulaire. Elle crée par exemple de nombreux procédés et produits permettant la réintroduction de matériaux dans la chaîne de production. Elle développe aussi des pratiques par exemple en réorganisant le fonctionnement de ses procédés en boucle fermée et par la régénération ou le recyclage de ses solvants, sous-produits, catalyseurs et produits réactifs.

Par ailleurs, la dimension territoriale est déterminante dans le modèle de l'économie circulaire. Pour assurer au mieux les flux et la valorisation des matières et d'énergie, l'entreprise a tout intérêt à s'insérer dans une démarche locale d'économie circulaire industrielle en coopération avec d'autres acteurs

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Analyser les sources, gérer la production de déchets et réduire la quantité de déchets non valorisables
- Optimiser le tri des déchets dans l'optique de maximiser leur valorisation
- Encourager l'utilisation de matières premières secondaires et de produits issus du recyclage

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Analyser les sources, gérer la production de déchets et réduire la quantité de déchets non valorisables

- Identifier dans l'entreprise un responsable en charge de la gestion des déchets et de l'économie circulaire (responsable environnement, R&D, industriel, contrôle de gestion...)
- Réaliser une cartographie et un suivi des déchets générés
- Former le personnel au tri et à la réduction des déchets
- Former les acheteurs aux achats durables
- Analyser l'évolution des productions de déchets et décider d'actions amélioratrices en fonction des résultats

Pour aller plus loin :

- Faire un suivi économique des pertes de matières (méthode MFCA²⁴, ISO 14051)

➔ Optimiser le tri des déchets dans l'optique de maximiser leur valorisation

- Définir un objectif de recyclage et de réduction des déchets
- Fournir aux clients les informations nécessaires au tri des produits en fin de vie
- Former les collaborateurs aux gestes de tri
- Créer un rapport qui consigne les déchets produits et les mesures de réduction et de valorisation qui sont développées
- Identifier les filières adéquates pour valoriser et recycler les déchets (comme la méthanisation sur site pour la production de biogaz à partir des déchets organiques)

²⁴ MFCA : Comptabilité des flux des matières (*Material Flow Cost Accounting*)



- Revoir périodiquement les objectifs de réduction des productions de déchets et de pourcentage de recyclage en fonction des résultats obtenus

➤ Encourager l'utilisation de matières premières secondaires et de produits issus du recyclage


- Mettre en place une politique d'achats favorisant l'économie circulaire (par exemple en donnant une préférence aux produits éco-conçus, aux matières premières biosourcées et en favorisant le réemploi)
- Échanger et travailler avec les acteurs industriels locaux pour favoriser l'émergence de boucles courtes d'économies circulaires
- Identifier les boucles d'économies circulaires potentielles dans le cadre de son activité et s'inscrire dans l'écologie industrielle
- Envisager l'approvisionnement en matières premières secondaires en lieu et place des matières premières non renouvelables
- Proposer des services de récupération aux clients pour les produits non-réutilisables
- Étudier la recyclabilité des produits dans les procédés (exemple : recyclage de polymères)
- Étudier la recyclabilité des produits biosourcés comme les bio-solvants, biopolymères et plastiques végétaux

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 23			
Analyser les sources, gérer la production de déchets et réduire la quantité de déchets non valorisables	L'entreprise procède à un suivi réglementaire de ses déchets , en particulier les déchets dangereux	L'entreprise suit de façon détaillée toutes ses catégories de déchets	L'entreprise a établi une stratégie de réduction de l'ensemble de sa production de déchets (à la source, comme en production)
Indicateur 24			
Optimiser le tri des déchets dans l'optique de maximiser leur valorisation	L'entreprise assure un tri minimum de déchets et suit les quantités recyclées ou valorisées	L'entreprise a mis en place une démarche de valorisation sur ses déchets pour lesquels il existe des filières de valorisation à ce jour	L'entreprise intègre la fin de vie dans le choix de ses matières premières et de la production de ses produits afin d'atteindre la valorisation maximale des déchets
Indicateur 25			
Encourager l'utilisation de matières premières secondaires issues du recyclage	L'entreprise a identifié les filières possibles de valorisation de ses déchets dans son environnement	L'entreprise substitue des matières premières par des matières secondaires d'autres entreprises au sein de boucles courtes d'économies circulaires	L'entreprise développe de nouveaux circuits pour permettre l'économie circulaire : utilisation de matières premières secondaires et la valorisation de ses déchets

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Quantités de déchets dangereux et non-dangereux déclarés en tonnes 
- Pourcentage de déchets recyclés / valorisés par catégorie de déchets (GRI 306-2)

Indicateurs qualitatifs

- Mise en place d'une filière de valorisation des déchets : Oui / Non (loi LTECV²⁵)

²⁵ LTECV : Loi de Transition énergétique pour la croissance verte



GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.5.4 – Utilisation durable des ressources	II.c)i) Prévention et gestion des déchets	301-2 Matériau recyclé entrant utilisé	Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure Objectif 12 : Consommation et production responsable
		301-3 Produits récupérés et leurs matériaux d'emballage	
		306-2 Déchets par type et méthode d'élimination	
		306-4 Transport de déchets dangereux	



UICDESCRIPTION DE L'ENJEU

L'industrie de la chimie a des intérêts multiples à se pencher sur les enjeux de biodiversité* (l'ensemble des espèces vivant dans un milieu donné). En effet, dans leurs opérations et leur chaîne d'approvisionnement, les entreprises s'appuient sur une grande variété de services rendus par les écosystèmes généralement classés comme bien commun et/ou bien public et qui doivent être protégés. De plus, les écosystèmes contribuent au développement de matières premières pour la chimie (chimie verte).

Pour les entreprises, la protection et/ou la réhabilitation de la biodiversité sont des opportunités à saisir : mobiliser ses collaborateurs autour d'un projet positif, améliorer son image et attirer de nouveaux clients ou encore améliorer l'acceptabilité sociétale de l'entreprise.

La prise en compte de la biodiversité ne peut donc se réduire à des actions isolées et doit être intégrée à la démarche Responsible Care® de l'entreprise²⁶.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Mesurer et maîtriser l'impact de l'entreprise sur la biodiversité
- Identifier et gérer la dépendance de l'entreprise aux services écosystémiques

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

🔄 Mesurer et maîtriser l'impact de l'entreprise sur la biodiversité

Démarche interne

- Réaliser une cartographie des impacts de l'entreprise et des produits sur la biodiversité (site(s) prioritaire(s) pour la préservation, mesures de compensation et d'évitement, ...)
- Mettre en place un suivi des plans d'action biodiversité
- Procéder à l'inventaire écologique* des sites de l'entreprise et identifier les sensibilités spécifiques de la biodiversité alentour
- Conduire des études d'impact*, plus particulièrement leur volet faune / flore - milieux naturels
- Sensibiliser les collaborateurs aux impacts de l'activité sur la biodiversité
- Mobiliser les collaborateurs aux engagements de l'entreprise pour la préservation de la biodiversité
- Intégrer la biodiversité à la matrice de matérialité de l'entreprise et au reporting RSE

Partenaires locaux

- Échanger avec les communautés et associations locales sur les actions envisageables de l'entreprise en faveur de la biodiversité locale
- Nouer des partenariats avec des associations environnementales

Infrastructures

- Privilégier l'installation dans des zones susceptibles de ne pas perturber les écosystèmes : par exemple des friches industrielles ou des zones déjà artificialisées
- Installer une toiture végétalisée et valoriser la gestion écologique des espaces
- Créer des parkings non-imperméabilisés pour limiter l'artificialisation des sols
- Substituer, dès que cela est possible, les matières premières à risques pour la biodiversité
- Recréer des habitats et la continuité écologique avec les espaces environnants
- Développer des actions de promotion de la biodiversité sur le site s'il s'y prête (installation de ruches par exemple)

²⁶ De nombreuses ressources (outil, référentiel, ...) existent sur le sujet « biodiversité et entreprise » : On peut notamment citer l'étude « Le reporting Biodiversité des entreprises et ses indicateurs » de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Ce rapport présente des exemples d'indicateurs, de services écosystémiques et d'outils de caractérisation des impacts de l'entreprise sur la biodiversité.



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

➔ Identifier et gérer la dépendance de l'entreprise aux services écosystémiques

- Identifier la dépendance globale de l'entreprise à la biodiversité*, dont les services écosystémiques* (fourniture de matière première et d'eau, etc.)
- Contribuer à la protection et au développement de la biodiversité, notamment pour sécuriser sa dépendance à certaines matières premières et certains services écosystémiques

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 26			
Mesurer et maîtriser l'impact de l'entreprise sur la biodiversité	L'entreprise connaît et applique la réglementation en matière de respect de la biodiversité	L'entreprise a mis en place un plan d'action visant à limiter les impacts de ses activités sur la biodiversité	L'entreprise contribue de façon proactive à la préservation des milieux naturels sur lesquels elle a un impact direct en s'associant avec des acteurs de la protection de l'environnement
Indicateur 27			
Identifier et gérer la dépendance de l'entreprise aux services écosystémiques (voir glossaire)	L'entreprise a identifié les services rendus à son activité par la faune et la flore dont elle est dépendante	L'entreprise a identifié et mis en place des actions ponctuelles pour la sauvegarde des services rendus à son activité par la faune et la flore	L'entreprise a mis en place une démarche structurée de sauvegarde des services rendus par la faune et la flore environnante

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Pourcentage d'espaces verts gérés de manière à préserver la biodiversité (GRI 304-2)
- Nombre d'actions en faveur de la biodiversité (GRI 304-3)
- Investissement sur site ou hors site en faveur de la biodiversité (GRI 304-3)
- Nombre d'aires protégées (Natura 2000, zones humides, parc naturel, etc.) à proximité et/ou sur laquelle l'entreprise est implantée ou intervient

Indicateurs qualitatifs

- Mise en œuvre du recensement d'espèces protégées (faune/flore) sur le périmètre des établissements : Oui / Non (GRI 304-2)
- Mise en place d'aménagement facilitant la biodiversité (taillis, hôtel à insecte, etc.) : Oui / Non (GRI 304-2)
- Intégration paysagère et écologique des bâtiments et de leurs alentours (GRI 304-2)
- Évaluation de la dépendance des activités à la biodiversité (par exemple à l'aide de l'Indicateur d'Interdépendance des Entreprises à la Biodiversité (IIEB))
- Indicateurs de moyens mis en œuvre (humains, financiers, organisationnels) dans le but de protéger la biodiversité. Ex : évolution des pratiques sur l'entretien des espaces verts (type de désherbage, fréquence de tonte, espèces plantées peu gourmandes en eau...), équipements de protection de l'avifaune sur les ouvrages en hauteur, etc.



GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.5.6 – Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels	II.e) Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	GRI 304 : Biodiversité 2016 306-5 Plans d'eau affectés par les rejets d'eau et/ou ruissellements	Objectif 14 : Vie aquatique Objectif 15 : Vie terrestre

PRINCIPE #3

RENFORCER LES SYSTEMES DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation sur la sécurité des produits chimiques et de meilleures pratiques ayant un fondement scientifique, basées sur les risques et orientées sur le cycle de vie.

ENJEUX DU PRINCIPE

FICHE 11 – RENFORCER LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

FICHE 12 – INFORMER SUR LA BONNE UTILISATION DES PRODUITS POUR GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS FINAUX

FICHE 13 – INTÉGRER LES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE® DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS

A QUI S'ADRESSE CE CHAPITRE ?



MARKETING ET
COMMUNICATION



HYGIÈNE SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT



LOGISTIQUE



RECHERCHE ET
DEVELOPPEMENT

TÉMOIGNAGES



Sophie MARQUIS – Marketing Communication Manager – Boréal LAT France

« Boréal accompagne la filière pour une utilisation responsable et raisonnée de ses engrais à l'aide de recommandations techniques et d'outils agronomiques. Ainsi l'outil d'aide à la décision N-Pilot permet en temps réel d'estimer l'état de nutrition azotée des principales grandes cultures ».

Virginie DELCROIX – Directrice Développement Durable – Arkema

« La conformité réglementaire est l'exigence première. Chez Arkema, le développement de solutions allant au-delà de ces exigences est un levier de différenciation et repose sur une démarche de conception impliquant tous les acteurs, depuis le fournisseur de matières premières jusqu'au client final. L'amélioration permanente des connaissances est fondamentale dans notre engagement de gestion responsable des lignes de produits ».





DESCRIPTION DE L'ENJEU

En tenant compte des progrès liés aux connaissances scientifiques, l'entreprise doit être en mesure de s'organiser pour gérer la sécurité de ses produits. L'enjeu pour l'entreprise est la maîtrise des risques que ses produits peuvent générer pour la santé humaine et l'environnement.

À cette fin, l'entreprise doit formaliser la gestion des risques de ses produits lors de leur fabrication et de leur utilisation tant par les professionnels (confinement, règles de manipulation spécifiques, port d'un EPI²⁷, etc.) que tout au long de la chaîne de valeur*, jusqu'aux utilisateurs finaux (utilisation adéquate des produits, remplacement des substances lorsque le risque est inacceptable...).

Il incombe également aux entreprises de la chimie de déterminer les dangers de leurs produits et de s'assurer de leur conformité avec des règlements spécifiques : REACH*, CLP*, BPR*, POP*, DEEE²⁸, RoHS*, etc. Au-delà du respect des réglementations, l'entreprise engagée dans l'initiative Responsible Care® doit contribuer à une échelle plus large à assurer sur le plan mondial une utilisation plus sûre des produits chimiques en communiquant à ses pairs, à ses clients, aux autorités et au public les informations et recommandations relatives aux substances qu'elle a évaluées, notamment les plus dangereuses. Ce partage d'information permet d'assurer une veille et de saisir les opportunités de marchés.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Améliorer la connaissance de ses produits et de leurs dangers pour mieux anticiper les risques et saisir des opportunités de marchés
- Améliorer la gestion des produits dans leur utilisation, stockage, transport et manipulation afin de renforcer la sécurité concernant la santé humaine et l'environnement
- Contribuer à l'échelle mondiale à améliorer la connaissance des propriétés intrinsèques des produits chimiques et à la maîtrise des risques liés à leur utilisation

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Améliorer la connaissance de ses produits et leurs dangers pour mieux anticiper les risques et saisir des opportunités de marchés

- Faire un inventaire de toutes les substances chimiques (fabriquées, importées et utilisées), en incluant celles contenues dans des mélanges et des articles, préciser les tonnages, et si elles sont soumises à des contraintes réglementaires
- Mobiliser les compétences internes et externes à l'entreprise dans ce travail d'identification des substances et mélanges (impliquer les « formulateurs » dans le recensement des incompatibilités de substances)
- Identifier les dangers (classement CLP) de l'ensemble des substances et mélanges et mise en place des actions de gestion des risques appropriées
- Renforcer le dialogue avec les fournisseurs pour faciliter l'obtention des données (notamment les fiches de données de sécurité* (FDS), spécifications commerciales, fiches techniques etc...) concernant les substances et mélanges achetés

²⁷ EPI : Équipement de Protection Individuel

²⁸ DEEE : Déchets d'Équipements Électrique et Électroniques



- Rechercher en amont de l'achat/du développement d'un produit les réglementations et certificats relatifs à un produit afin de mieux anticiper les demandes des clients et des instances de contrôle
- Anticiper les évolutions réglementaires touchant les substances chimiques, notamment celles critiques pour l'activité de l'entreprise. Par exemple via le site web ECHA²⁹ pour consulter les listes de substances en cours d'examen (PACT, CORAP³⁰, RMOa^{31*}, ...), et les projets de processus d'examens dans le cadre de Reach en cours (registres d'intention, consultations publiques ...) et la liste candidate à l'autorisation (SVHC*).
- Pour les substances qui le nécessitent dans le cadre de REACH, constituer un rapport solide sur la sécurité chimique en tenant compte de leurs usages (CSR) sur l'ensemble du cycle de vie pour construire les scénarii d'exposition (SE).
- Gérer de façon rigoureuse les contraintes liées aux substances soumises à autorisation, ou encore les SVHC*, ainsi que les risques qui peuvent découler de leur utilisation
- Envisager le recours à des alternatives pour les substances les plus dangereuses : substitution par des substances plus sûres pour la santé et l'environnement

Pour aller plus loin :

- Connaître les propriétés des substances fabriquées et utilisées sur site, même si elles ne sont pas mises sur le marché ou soumises à la réglementation (tests fiche produit, DNEL^{32*} et PNEC^{33*})
- Quel que soit le volume fabriqué (<10 T/an) effectuer une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques (Ex : CHESAR³⁴, CSR...) pour des substances identifiées comme dangereuses.

➡ Améliorer la gestion des produits dans leur utilisation, stockage, transport et manipulation afin d'acquérir une meilleure organisation et de renforcer la sécurité concernant la santé humaine et l'environnement

- Évaluer les risques liés à la distribution des produits chimiques en tenant compte du danger des produits, l'éventualité d'accidents ou d'incidents et les possibilités d'exposition de l'homme et du milieu naturel résultant d'émissions de produit y compris durant le transport
- Dès que de nouvelles informations sur les dangers sont identifiées (ex : une nouvelle étude), ou lorsqu'une nouvelle autorisation ou une restriction est imposée, mettre à jour le cas échéant, les procédures de gestion des risques associées ; Formaliser un processus de recommandations et d'information des clients, des distributeurs et autres destinataires sur l'ensemble des procédures et vérifier sa bonne mise en œuvre
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des dossiers d'enregistrement REACH, en incitant notamment les utilisateurs aval (clients) à communiquer leurs utilisations de la substance afin que l'évaluation des risques dans le dossier d'enregistrement REACH reflète la réalité. Pour cela il est préférable d'utiliser les « Use Maps »* établies par le secteur
- Sélectionner des prestataires en fonction de leur aptitude à maîtriser les risques des produits
- Mettre en place un tableau de bord de suivi des incidents sécurité-santé dans la chaîne de consommation
- Analyser les dysfonctionnements éventuels et les retours d'expérience afin de définir et d'appliquer les mesures correctives qui s'imposent
- Sensibiliser les salariés, clients, distributeurs et autres acteurs de la chaîne aval sur les dangers potentiels des produits et leur manipulation correcte

²⁹ ECHA : European Chemicals agency

³⁰ CoRAP : Community rolling action plan

³¹ RMOa : Analyse des options de gestion de risque (*Risk Management Option analysis*)

³² DNEL : Dose dérivée sans effet

³³ PNEC : Concentration prédite sans effet (*Predicted No effect Concentration*)

³⁴ CHESAR : CHEmical Safety Assessment and Reporting tool



- Mettre en place des mesures organisationnelles et documenter les procédures : gestion des stocks et des flux entrants et sortants, séparation des produits incompatibles, rayonnages non surchargés, contrôle d'accès, règles de déstockage et d'élimination des produits inutiles et périmés...
- Formaliser un protocole de sécurité chargement / déchargement des produits chimiques dans les installations de l'entreprise et former le personnel et les prestataires aux pratiques à adopter
- Formaliser la gestion des envois d'échantillons des produits classés dangereux (emballage et mode de transport, information HSE, etc.)

Pour aller plus loin :

- Prendre *pleinement* en compte les propriétés physicochimiques des substances dans la définition des mesures de gestion des risques (granulométrie et pulvéulence, tension de vapeur...)

➔ Contribuer à l'échelle mondiale à améliorer la connaissance des propriétés intrinsèques des produits chimiques et à la maîtrise des risques liés à leur utilisation

- Assurer la qualité des dossiers d'enregistrement REACH*, notamment en les mettant à jour régulièrement, lorsque des évolutions significatives ont eu lieu pour les substances concernées
- Partager les incompatibilités de substances potentielles rencontrées lors des process de formulation (réaction indésirable entre deux substances, effets indésirables constatés, ...)
- Contribuer à des programmes d'éducation et de recherches nationaux et internationaux sur la sécurité des produits chimiques, comme l'Initiative de recherche à long terme (LRI)
- Participer à des groupes scientifiques et à des associations professionnelles pour éclairer les décisions des instances publiques de façon responsable sur la gestion des produits chimiques

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 28 Améliorer la connaissance de de ses produits et leurs dangers pour mieux anticiper les risques et saisir des opportunités de marchés	L'entreprise a créé un inventaire des substances entrant dans la composition de ses produits et mélanges dans lequel figure les réglementations et certifications relatives aux substances dans les différents pays de commercialisation	L'entreprise a complété son inventaire avec les potentiels substituants des substances présentant un danger	L'entreprise anticipe les réglementations des substances qui entrent dans la composition de ses produits. Cette veille est réalisée avec l'aide de ses partenaires extérieurs
Indicateur 29 Améliorer la gestion des produits dans leur utilisation, stockage, transport et manipulation afin d'acquérir une meilleure organisation et de renforcer la sécurité concernant la santé humaine et l'environnement	L'entreprise a répertorié les risques et les conditions d'usage, de transport et de stockage des produits qu'elle étudie, utilise, fabrique et commercialise	L'entreprise investit dans l'amélioration continue des conditions d'usage, de transport et de stockage de ses produits	L'entreprise accompagne ses clients, fournisseurs et prestataires dans l'amélioration de leurs conditions d'usage, de transport et de stockage de ses produits



Indicateur 30

Contribuer à l'échelle mondiale à améliorer la connaissance des propriétés intrinsèques des produits chimiques et à la maîtrise des risques liés à leur utilisation

L'entreprise assure la bonne qualité de ses dossiers d'enregistrement REACH* ainsi que des classifications et étiquetages selon CLP*

L'ensemble a mis en place une stratégie de mise à jour régulière de ses dossiers d'enregistrement REACH ainsi que de ses notifications de classification et d'étiquetage pour l'inventaire Echa

L'entreprise génère des informations permettant de faire avancer la réglementation, par exemple en collaborant avec des groupes scientifiques ou des associations professionnelles

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de substances soumises à la réglementation (autorisation/restriction/CMR1A ou 1B³⁵/liste candidate (SVHC^{36*}) ...) fabriquées, importées ou utilisées par l'entreprise
- Nombre de démarches de substitution engagées avec le secteur aval
- Montant des investissements annuels dédiés à la substitution

Indicateurs qualitatifs

- Existence d'une politique concernant la gestion responsable des produits et son amélioration continue
- Existence d'une base de données des matières premières et produits, comprenant un accès aux fiches de sécurité (FDS*)

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
		308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être
		416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et services sur la santé et la sécurité	Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure Objectif 12 : Consommation et production responsable
		416-2 Incidents de non-respect relatifs aux impacts des produits et des services en matière de santé et de sécurité	Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

³⁵ CMR : Cancérogène Mutagène ou toxique pour la reproduction

³⁶ SVHC : Substances extrêmement préoccupantes (*Substance of very high concern*)



DESCRIPTION DE L'ENJEU

La bonne information est une composante cruciale pour garantir la sécurité des clients et des consommateurs pour eux-mêmes et leur environnement. L'entreprise doit mettre en place des dispositifs afin que les « bonnes » personnes disposent des « bonnes » informations au « bon » moment.

Les entreprises du secteur de la chimie doivent veiller à remplir leurs obligations d'information (CLP*, FDS*, SVHC* dans les articles...) et de prévention (CLP...) de la vente à l'utilisation finale. Cela implique la mise à disposition de sources d'informations fiables et claires (étiquetage, emballage, site web, notice...).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Informer les utilisateurs des dangers inhérents aux produits ainsi que les mesures de prévention et de protection à appliquer

Agir sur la traçabilité des produits manipulés par l'entreprise pour améliorer la protection de la santé et de l'environnement chez les clients et les consommateurs

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

Informers les utilisateurs finaux des dangers inhérents aux produits ainsi que les mesures de prévention et de protection à appliquer

- Formaliser les engagements de l'entreprise en matière de protection de la santé et de la sécurité des utilisateurs finaux, par exemple dans une Charte qualité
- Transmettre aux utilisateurs professionnels les informations sur les produits, leurs dangers ainsi que les mesures de gestion des risques préconisées via notamment les fiches de données de sécurité ainsi que lorsqu'ils existent d'autres documents comme les SUMI* (Safe Use of Mixture).
- Étiqueter les produits afin de s'assurer que les effets et les risques encourus par les utilisateurs soient pris en compte (conformément au règlement CLP*) : dangers et précautions d'emploi,
- Informer les utilisateurs professionnels de la présence de SVHC³⁷ à plus de 0,1% dans les produits et articles³⁸

Pour aller plus loin :

- Accompagner les utilisateurs finaux dans la gestion des risques santé-sécurité des produits
- Mettre en place un support technique (téléphonique, site internet...) pour répondre aux questions des clients et des consommateurs concernant l'utilisation des produits et la réglementation
- Améliorer la qualité des FDS* en s'assurant que la terminologie employée soit accessible pour leurs destinataires et qu'elles répondent à leurs besoins et attentes (contenu proportionné au risque...)

➔ Agir sur la traçabilité des produits mis sur le marché par l'entreprise pour améliorer la protection de la santé et de l'environnement chez les clients et les consommateurs

- Répertorier les conditions d'usages des produits de l'entreprise le long de la chaîne de consommation, avec une attention toute particulière sur les usages détournés et les risques associés
- Mettre en place un tableau de bord de suivi des incidents sécurité-santé clients et utilisateurs finaux

³⁷ SVHC : Substances extrêmement préoccupantes (*Substance of very high concern*)

³⁸ Art 33 de REACH



INFORMER SUR LA BONNE UTILISATION DES PRODUITS POUR GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS FINAUX

- Analyser les dysfonctionnements éventuels et les retours d'expérience afin de définir et d'appliquer les mesures correctives
- Préparer et organiser les mécanismes de retrait et de rappel des produits en cas d'incident pour agir avec réactivité tout au long de la chaîne de valeur*

Pour aller plus loin :

- Mettre en place un outil de traçabilité des produits mis sur le marché en cohérence avec les risques encourus par les utilisateurs finaux
- Contribuer au traçage des substances préoccupantes dans les articles pour améliorer la mise en œuvre de l'économie circulaire (cf Chapitre 2 du référentiel : « S'engager dans une démarche d'économie circulaire »)

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 31			
Informer les utilisateurs des dangers inhérents aux produits ainsi que les mesures de prévention et de protection à appliquer	L'entreprise transmet les informations correspondant aux obligations légales à toutes personnes à qui elle cède ses produits (FDS, étiquette)	L'entreprise actualise et met en place des supports d'information à destination de l'ensemble des utilisateurs finaux	L'entreprise actualise et met en place des supports pédagogiques à destination des utilisateurs finaux (site web, plaquettes, ...)
Indicateur 32			
Garantir la traçabilité des produits manipulés par l'entreprise pour améliorer la gestion des problématiques santé chez les clients et consommateurs	L'entreprise assure la traçabilité de la diffusion de ses produits, ainsi que celle de la transmission des FDS (ex : tableau Excel)	L'entreprise a mis en œuvre une procédure de gestion/prévention des crises sanitaires et un processus de traçabilité permettant la mise en alerte et le retrait immédiat en cas de problème avec le produit pouvant affecter la santé-sécurité du client et/ou du consommateur	L'entreprise a mis en place une procédure de retour des clients sur l'utilisation des produits

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs
Indicateurs qualitatifs

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.7.2 – Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs	III.c) Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	GRI 416 : Santé et sécurité des clients 2016 417-1 Obligations en matière d'informations et d'étiquetage des produits et services 417-2 Incidents de non-respect en matière d'informations et d'étiquetage des produits et services	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être



INTÉGRER LES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE® DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La gestion des risques liés aux produits commence dès la conception des procédés industriels de fabrication. L'enjeu est de développer des produits plus sûrs et plus écologiques, en intégrant dès la conception les principes du Responsible Care®.

En adoptant cette démarche en amont, les entreprises de la chimie sont plus à même de développer des produits en minimisant les impacts et répondant au mieux aux attentes de leurs parties prenantes*.

Il en résulte pour l'entreprise des bénéfices significatifs :

- Générer des économies pour les entreprises en optimisant les différentes étapes du cycle de vie des produits
- Garantir l'acceptabilité sociétale des activités de l'entreprise en développant des produits plus respectueux de l'environnement (consommation de ressources réduite, ...)
- Se différencier de la concurrence et accéder à de nouveaux marchés en répondant mieux aux préoccupations des utilisateurs et de leurs parties prenantes

Cette approche rejoint la démarche d'écoconception qui invite les entreprises à repenser plusieurs phases clés dans la chaîne de production : les procédés de fabrication, l'utilisation des produits, la fin de vie des produits....

Pour explorer les potentiels d'écoconception de ses produits existants, une entreprise peut s'appuyer sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), un outil capable de décrire les impacts du produit dans chacune des étapes de son cycle de vie.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Améliorer les impacts environnementaux et humains des produits tout au long de leur cycle de vie

EXEMPLES DE LEVIERS D'ACTIONS

➔ Améliorer les impacts environnementaux et humains des produits tout au long de leur cycle de vie

- Afficher l'engagement de l'entreprise en matière d'écoconception
- Prendre en compte la sécurité pour l'homme et l'environnement dès la conception des produits par des tests précoces et un screening systématique des alternatives
- Réfléchir aux pistes de substitutions de substances à risque et d'évolution des lignes de produits existantes dans une logique de différenciation et de maîtrise des risques (par exemple via la création de gammes similaires mais éco-conçues et/ou aux risques réduits)
- Associer l'ensemble des fonctions compétentes de l'entreprise et des partenaires lors de la rédaction des cahiers des charges fonctionnelles de nouveaux produits pour identifier les pistes possibles d'écoconception
- Adapter les équipements de l'entreprise à l'accueil de nouvelles matières premières renouvelables et permettant l'industrialisation rapide de procédés éco-efficaces
- Sur la base d'outils (Analyse de Cycle de Vie (ACV), Bilan Carbone®*...) optimiser les choix de conception des produits de l'entreprise pour réduire leurs impacts environnementaux et humains
- Mobiliser des moyens humains et financiers pour la recherche de potentielles voies d'écoconception pour les produits actuels et futurs de l'entreprise
- Systématiser les démarches s'inscrivant dans le champ de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) sur les produits et/ou les services de l'entreprise
- Développer la modélisation et la simulation comme outils pour une conception plus efficace des produits
- Renforcer les travaux sur l'intensification des procédés pour concevoir des procédés plus compacts, plus économiques et minimisant les déchets et leur empreinte environnementale



INTÉGRER LES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE® DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS

- Accompagner les clients en les sensibilisant aux meilleures pratiques permettant de réduire les impacts dus à l'utilisation du produit ou du service
- Se réunir avec d'autres acteurs (entreprises, laboratoires de recherche) pour promouvoir et développer l'écoconception
- Sensibiliser l'aval aux filières de recyclage des déchets connues

Pour aller plus loin :

- Démontrer l'écoconception de ses produits via une labélisation
- Se renseigner et promouvoir l'utilisation de matières premières renouvelables/recyclables (matériaux biosourcés*) lorsque les filières ne sont pas au cœur de débats sociétaux

INDICATEURS DE MATURITÉ

Indicateur 33	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Améliorer les impacts environnementaux et humains des produits tout au long de leur cycle de vie	L'entreprise a débuté une réflexion sur l'éco-conception de ses produits mais n'a pas encore concrétisé la démarche	L'entreprise intègre des paramètres environnementaux et relatifs à la sécurité dans la conception des produits	L' Analyse du Cycle de Vie (ACV) oriente les recherches pour l'optimisation des performances des produits et procédés de l'entreprise

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

Indicateurs qualitatifs

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.5.3 – Prévention de la pollution			Objectif 3 : Bonne santé et bien-être
6.5.4 – Utilisation durable des ressources		GRI 301 : Matériaux 2016	Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure
6.7.5 – Consommation durable			Objectif 12 : Consommation et production responsable

PRINCIPE #4

AGIR AUPRES DE NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

afin de promouvoir la gestion sûre des produits chimiques au sein de leurs propres activités.

ENJEUX DU PRINCIPE

FICHE 14 – CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES PLUS DURABLES (AVAL)

FICHE 15 – DÉVELOPPER LES ACHATS RESPONSABLES (AMONT)

FICHE 16 – GARANTIR L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

FICHE 17 – GÉRER LA CONFIDENTIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

A QUI S'ADRESSE CE CHAPITRE ?



FINANCE ET
COMPTABILITE



LOGISTIQUE



MARKETING ET
COMMUNICATION



JURISTE



ACHATS

TÉMOIGNAGES



Juliette DUPILLE – Responsable Produits et Projets Achats Responsables, audits fournisseurs et ISO 37001 – **Bureau Veritas**

« De par son rôle pivot entre les parties prenantes internes et externes, l'acheteur est un point clé pour le développement de filières durables et pertinentes mais nécessitant comme prérequis le soutien de la direction ».

Frederic GRIMBERT – Responsable Développement Durable – **Bayer France**

« Toutes les entreprises ensemble pour le changement que nous voulons voir dans le monde. Soyons proactifs pour déployer nos visions RSE ! ».



Gilles RICHARD – Délégué Général – **UFCC (Union Française du Commerce Chimique)**

« La place de l'industrie chimique française dans le commerce international en fait un acteur important dans la construction de filières responsables. La démarche RSE des entreprises doit s'inscrire dans les initiatives internationales. Comme axe principal d'engagement dans le Responsible Care, l'UFCC a mis au point en 2016 et diffusé à ses adhérents son propre outil d'auto-évaluation adapté à la distribution et basé sur les 6 principes RC®. Cette nouvelle démarche intègre désormais un « principe d'équivalence » dans l'objectif de prendre en compte les autres certifications (ISO 14001, 9001, 26000 et OHSAS 18001) dont serait titulaire l'entreprise et éviter tout doublon. Nous soutenons également le système SQAS car nos adhérents ont le choix du système »





CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE FILIÈRES PLUS DURABLES (AVAL)

DESCRIPTION DE L'ENJEU

L'entreprise de la chimie, en tant que producteur, est un acteur clé de l'émergence d'une chaîne de valeur* plus durable. Elle doit donner les moyens à ses clients nationaux ou internationaux (industriels, distributeur, consommateur final), de traduire leurs engagements par des actes d'achat éclairés par des informations environnementales et sociétales appropriées.

Par ailleurs, il s'agit également pour l'entreprise de promouvoir son portefeuille de produits respectueux de l'environnement en signalant le caractère vertueux de ses produits (par exemple via un label ou un étiquetage particulier). En travaillant avec ses clients à l'utilisation optimale de ces produits plus respectueux, l'entreprise assure aussi à son client un service à forte valeur ajoutée pour la différenciation dont l'enjeu pour lui est la fidélisation. Cela implique des fonctions liées à la conception et à la vente produits en partenariat avec les clients (marketing, technico-commercial, R&D, acheteurs...).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Fournir aux clients les renseignements leur permettant d'exercer un choix éclairé et responsable vers un produit
- Promouvoir des modes d'approvisionnement responsables auprès des clients

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Fournir aux clients les renseignements leur permettant d'exercer un choix éclairé et responsable vers un produit

- Dialoguer avec les clients afin de connaître leurs attentes et celles des consommateurs finaux en matière de durabilité
- Fournir dans la mesure du possible des évaluations indépendantes et informations scientifiquement précises, loyales et comparables concernant les impacts environnementaux et sociétaux liés à la production actuelle, à la logistique* autour du produit et la consommation des produits Rendre accessible de façon exhaustive les informations sociétales et environnementales à transmettre aux clients sur le produit cédé ou vendu (en plus des informations obligatoires) afin de permettre l'incorporation de leurs bénéfices dans le développement des produits clients (ex : % de carbone renouvelable, labels équitables, optimisation logistique...)
- Garantir au client que le sourcing des matières premières utilisées ne provient pas de pays en zones de conflit (ex : minéraux, métaux, ...)
- Développer une gamme de produits plus respectueux de l'environnement facilement identifiables (étiquetage, label interne ou externe)
- Communiquer au client la liste des utilisations et les risques de détournement des produits afin de les insister à faire preuve de vigilance dans leur utilisation et leur traçage des produits en question (ex : Code de conduite national sur les précurseurs de drogues, ou brochure sur l'interdiction des armes chimiques).
- Privilégier les programmes d'étiquetage et d'évaluation fiables et vérifiés de manière indépendante
- Vérifier régulièrement les informations communiquées

➔ Promouvoir des modes d'approvisionnement plus responsables auprès des clients

- Sensibiliser les clients de façon concrète et pédagogique aux impacts liés à l'achat et à l'utilisation d'un produit plutôt qu'un autre sur la santé et sur l'environnement
- Sensibiliser les clients à la compréhension des impacts de leurs choix de produits et les inciter à faire évoluer leurs habitudes (par exemple avec des livrets pédagogiques)
- Fournir aux clients des grilles de présentation de la gamme intégrant les dimensions sociétales et environnementales



CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE FILIÈRES PLUS DURABLES (AVAL)

- Vérifier régulièrement la sincérité des messages de communications externes
- Avoir une communication responsable et équilibrée

Pour aller plus loin :

- Lorsque cela est possible, assurer une traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement, de production et d'expédition sur la base de critères RSE*

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 34			
Fournir aux clients les renseignements leur permettant d'exercer un choix éclairé et responsable vers un produit	L'entreprise respecte la réglementation et les standards en matière d'information obligatoire pour les clients	L'entreprise met à disposition de ses clients les informations leur permettant de comprendre les conséquences de leurs choix de consommation sur l'homme et l'environnement (étiquetage, site internet, centre d'appel...)	L'entreprise développe un marquage explicite de ses gammes de produits responsables permettant facilement au client de s'assurer du caractère « éco-responsable » du produit (label, marque)
Indicateur 35			
Promouvoir des modes de consommations plus responsables	L'entreprise a conscience des impacts de ses produits et de l'importance d'en informer les clients	L'entreprise travaille avec ses pairs et ses partenaires de l'industrie chimique à la diffusion de supports d'information sur les impacts liés à l'utilisation des produits auprès des clients	L'entreprise s'implique avec ses parties prenantes* dans des actions de promotion d'une consommation plus responsable (tables-rondes, guides, livre blanc...)

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Part des produits labélisés « responsables »
- Nombre de prise de parole par l'entreprise lors de salons
- Pourcentage de clients et prescripteurs formés aux spécificités RSE de la gamme de produits et services
-

Indicateurs qualitatifs

- Existence d'une gamme de produits « responsables » : Oui / Non

GRILLE DE CORRESPONDANCE³⁹

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.7.5 – Consommation durable		417-1 Obligations en matière d'informations et d'étiquetage des produits et services	Objectif 12 : Consommation et production responsable

³⁹ Cette grille de correspondance prend d'autant plus de sens dans ce chapitre que les filières du secteur de la chimie s'inscrivent dans un contexte international. A ces textes peuvent aussi s'ajouter les principes directeurs de l'OCDE



DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les deux principales finalités d'une démarche d'achats responsables sont :

- La gestion du risque : un partenaire engagé dans une démarche cohérente avec les principes du Responsible Care® minimisera les risques pour sa réputation et ses opérations
- Le souci de qualité : un partenaire engagé dans une démarche cohérente avec les principes du Responsible Care® veillera et développera la qualité de ses prestations, et limitera les dysfonctionnements dans la chaîne d'approvisionnement

L'enjeu pour l'entreprise est d'acheter des produits et services lui permettant de piloter ses activités de manière plus fiable et donc plus efficace.

Pour favoriser cette démarche, l'entreprise a intérêt à tisser des liens durables et une visibilité commerciale à moyen-long terme avec ses prestataires et fournisseurs pour favoriser leurs investissements dans des technologies et des systèmes d'organisation plus responsables.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Construire et formaliser une politique d'Achats Responsables
- Inciter les prestataires et fournisseurs à s'engager dans des démarches cohérentes avec les principes du Responsible Care®
- Favoriser avec ses fournisseurs et prestataires une visibilité moyen-long terme de la relation permettant de s'assurer de la pérennité et de la fiabilité de leurs prestations

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Construire et formaliser une politique d'Achats Responsables

- Formaliser un document (ex : charte) explicitant les engagements de l'entreprise en matière de RSE* et ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires
- Définir une trame en matière de durabilité à appliquer avec tous les partenaires commerciaux (ex : « pas d'approvisionnement de matières premières dans les zones de conflits »)
- Écarter les fournisseurs ne présentant pas de garanties en matière de sécurité (terrorisme, détournement, ...), droits de l'homme* et santé
- Intégrer des critères en matière de santé, de sécurité, d'environnement, d'efficacité énergétique et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE*) (en plus du traditionnel critère économique) dans le choix des fournisseurs et prestataires et les laisser par criticité (selon les objectifs d'amélioration que l'entreprise s'est fixée)
- Faire une cartographie des risques* associés aux fournisseurs et prestataires au regard des principaux critères RSE retenus
- Développer avec le(s) responsable(s) « Achats » une grille de notation des fournisseurs/ prestataires dans la lignée de la charte d'engagement de l'entreprise : Afficher clairement le poids des critères RSE par rapport aux critères économiques dans la prise de décision

Pour aller plus loin :

- Sensibiliser et former la fonction « Achats » aux achats durables, évaluer les collaborateurs de cette fonction sur d'autres critères que les gains financiers
- Se renseigner et partager les bonnes pratiques d'Achat du secteur



➔ Inciter les prestataires et fournisseurs à s'engager dans des démarches cohérentes avec les principes du Responsible Care®

- Afficher la volonté de l'entreprise d'intégrer les principes du Responsible Care® auprès de ses fournisseurs et prestataires au moyen de la diffusion d'une Charte, ou d'un engagement allant en ce sens
- S'inscrire dans une démarche de management des achats responsables telle que décrite par la norme ISO 20400
- Promouvoir les principes de l'initiative FRET 21 auprès des prestataires et fournisseurs afin de mieux intégrer l'impact du transport dans les objectifs de développement durable*
- Évaluer et/ou auditer régulièrement les fournisseurs pour s'assurer du respect des critères de santé, sécurité, environnement, efficacité énergétique et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE*)

Pour aller plus loin :

- Sensibiliser et accompagner ses principaux fournisseurs, prestataires et intervenants logistiques* dans la formalisation et la mise en œuvre d'une politique cohérente avec les principes du Responsible Care®
- Sur la base des résultats de l'évaluation et/ou de l'audit, inciter et guider les fournisseurs dans une démarche de progrès continu

➔ Favoriser avec ses fournisseurs et prestataires (notamment stratégiques) une visibilité moyen-long terme de la relation permettant de s'assurer de la pérennité et de la fiabilité de leurs prestations

- Analyser la dépendance de l'activité de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs critiques
- Définir dans la mesure du possible des responsables « grands fournisseurs » (en fonction de la criticité du fournisseur pour l'entreprise : en volume, en valeur...)
- Contractualiser/ Développer des partenariats avec ses fournisseurs majeurs sur une période pluriannuelle
- Favoriser le rapprochement des petits fournisseurs ou la diversification de leur portefeuille client afin de réduire leur vulnérabilité client et d'améliorer la pérennité de leur offre
- Faire des bilans réguliers avec les principaux fournisseurs et prestataires sous la forme de questionnaires courts et adaptés ou organiser des rencontres dédiées dans le but d'instaurer un dialogue bienveillant
- Faire évoluer les partenariats avec les fournisseurs et prestataires en fonctions des bilans réalisés

Pour aller plus loin :

- Accompagner les principaux fournisseurs pour qu'ils puissent répondre aux attentes présentes et à venir
- Rechercher des possibilités d'innover et de coconstruire de nouvelles solutions avec les principaux fournisseurs
- Continuer de challenger les fournisseurs sur leur politique et pratiques RSE
- Mise en place d'une démarche TCO⁴⁰ incluant des paramètres RSE lorsque cela est pertinent

INDICATEURS DE MATURITÉ

Indicateur 36	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Construire et formaliser une politique d'Achats Responsables	Un document explicite la politique d'achats de l'entreprise	L'entreprise cartographie les risques d'approvisionnement	Des enjeux en termes d'achats responsables ont été définis avec des priorités assorties et la satisfaction des fournisseurs est prise en compte



Indicateur 37

Inciter les prestataires et fournisseurs à s'engager dans des démarches cohérentes avec les principes du Responsible Care®

L'entreprise définit dans ses cahiers des charges des **exigences minimales** à atteindre en matière sociale et environnementale /
L'entreprise **sélectionne les fournisseurs en intégrant des critères de sa charte d'engagement**

Sur la base d'**indicateurs objectifs**, le niveau de maturité en matière de santé, de sécurité, environnement, efficacité énergétique et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE*) entre dans les critères de sélection des fournisseurs et prestataires.
L'entreprise **évalue les fournisseurs en intégrant des critères de sa charte d'engagement**

L'entreprise **s'assure** que les engagements en matière de santé, sécurité, environnement, efficacité énergétique et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de ses fournisseurs soient respectés (audits, évaluation extra-financière...). L'entreprise **audite les fournisseurs ou prestataires selon le respect des critères de sa charte d'engagement**

Indicateur 38

Favoriser avec ses fournisseurs et prestataires (notamment stratégiques) une visibilité moyen-long terme de la relation

L'entreprise **favorise le dialogue avec ses fournisseurs de confiance** et maintient une bonne relation dans le temps

L'entreprise **favorise des contrats de moyen-long terme avec ses principaux fournisseurs** pour améliorer leur capacité à investir dans des technologies plus responsables et efficaces

Des **programmes de R&D ou des partenariats spécifiques** existent pour la co-construction de produits et/ou de services innovants avec les prestataires et les fournisseurs

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Pourcentage de critères intégrant des dimensions environnementales et sociales dans les appels d'offres
- Pourcentage d'acheteurs formés aux achats responsables ISO 20400
- Pourcentage des fournisseurs à risque audités- Pourcentage de marchés ayant intégré au moins une clause sociale
- Pourcentage de marchés ayant intégré au moins une clause environnementale
- Montant des achats solidaires, éco-responsables ou labellisés effectués
- Nombre de fournisseurs labellisés ou certifiés parmi le panel de fournisseurs

Indicateurs qualitatifs

- Existence d'un outil de suivi de délai de paiements des fournisseurs Oui/Non
- Existence d'un comité ou instance qui encadre la politique d'achats responsables Oui/Non et fréquence de réunion
- Degré d'intégration des critères développement durable à l'évaluation de la performance des fournisseurs
- L'évaluation ou l'audit des fournisseurs est-il suivi d'actions concrètes
- Existence d'un travail en amont sur la conception des produits innovants en termes de RSE* avec les fournisseurs
- Existence d'un outil/espace de dialogue avec les fournisseurs



GRILLE DE CORRESPONDANCE⁴¹

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.6.6 – Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	<p>III.b) 1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</p> <p>III.b) 2. La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les prestataires de leur responsabilité sociale et environnementale</p>	GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	<p>Objectif 12 : Consommation et production responsable</p> <p>Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>

⁴¹ Cette grille de correspondance prend d'autant plus de sens dans ce chapitre que les filières du secteur de la chimie s'inscrivent dans un contexte international. A ces textes peuvent aussi s'ajouter les principes directeurs de l'OCDE



DESCRIPTION DE L'ENJEU

L'éthique des affaires* représente l'ensemble des règles, codes ou principes qui vont orienter les décisions des organisations vers plus de déontologie et de transparence.

De manière générale, il s'agit pour les entreprises de la chimie de prévenir les risques associés à des pratiques commerciales ou industrielles non-éthiques. Les manquements des entreprises dans ce domaine sont lourdement sanctionnés tant sur le plan pénal, civil que sur le plan commercial avec un impact fort pour la réputation et l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes*.

Par ailleurs, l'éthique des affaires est un enjeu important notamment pour que les règles de la concurrence soient respectées.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- S'engager en faveur d'un commerce éthique,
- Assurer l'absence de comportements anti-concurrentiels.

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ S'engager en faveur d'un commerce éthique

Lutte contre la corruption et/ou conflits d'intérêts

- Inclure explicitement dans la charte de déontologie, le code de bonne conduite ou le code éthique de l'entreprise l'engagement en matière de lutte contre la corruption et/ou conflits d'intérêts
- Former le personnel potentiellement concerné (commercial, achat, business, administratif, juridique...)
- Mettre en place un système de management* anti-corruption (par exemple ISO 37000 ou SAPIN II) et désigner un responsable
- Procéder périodiquement à une évaluation indépendante des risques de corruption et/ou conflits d'intérêts. Ces évaluations doivent tenir compte du contexte et des spécificités propres à chaque pays
- Définir une politique à destination du personnel concernant les cadeaux et invitations et tout autre avantage qui pourraient s'apparenter à des manœuvres de corruption et/ou conflits d'intérêts
- Mettre en place des contrôles financiers pour réduire les risques de fraude et corruption et/ou conflits d'intérêts dans les situations à risque (Cf. Guide pratique « le dispositif anticorruption de la loi de Sapin II, MEDEF co-signé FRANCE CHIMIE)
- Élaborer des processus systématiques d'appels d'offre à partir d'un certain montant adapté à l'entreprise
- Mettre en place un mécanisme permettant de faire remonter l'information à la Direction générale (en direct ou par le biais d'un Directeur conformité) sans crainte de mesure de rétorsion
- Mettre en œuvre des audits et contrôles pour s'assurer des bonnes pratiques (non obligatoire pour les entreprises de moins de 50 salariés)
- Développer une charte d'engagement éthique pour les collaborateurs et d'engagement à la détection et la prévention des faits non éthiques
- Traiter, remédier et sanctionner les cas de corruptions et/ou conflits d'intérêts suspectés ou avérés
- Mettre en place les actions correctives et préventives liées
- Contrôler la mise en place d'un système de management anti-corruption et quantifier sa performance

Lutte contre les trafics et détournements de produits chimiques

- Si l'activité et les produits fabriqués, utilisés ou exportés, par l'entreprise le justifient, adopter une charte ou toute mesure interne permettant de lutter contre le détournement des précurseurs chimiques de drogues ou d'explosifs (Cf. charte d'engagement de la mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues), et contre les armes chimiques
- Sensibiliser les collaborateurs et prestataires aux risques et à l'identification des irrégularités



➔ Assurer l'absence de comportements anti-concurrentiels

- Intégrer la lutte contre la concurrence déloyale (entente, abus de position dominante), les pratiques anticoncurrentielles (dénigrement, parasitisme, etc.) et le respect des droits de propriétés intellectuelles dans la charte éthique ou le code de conduite de l'entreprise
- Former le personnel potentiellement concerné (commerciaux, achats, business, administratif, juridique...)
- Désigner un responsable chargé de veiller à la bonne application des règles de la concurrence
- Analyser les situations à risque de pratiques anticoncurrentielles telles que l'entente, le boycott ou le non-respect volontaire des bonnes pratiques commerciales pour aboutir à un avantage compétitif
- Promouvoir la politique en faveur de la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles sur toute la chaîne de valeur*
- Informer les collaborateurs des règles et sanctions éventuelles de l'entreprise sur les pratiques anticoncurrentielles
- Sensibiliser et former le personnel de l'entreprise à l'importance de se conformer à la législation sur les règles de la concurrence et le droit de la propriété intellectuelle
- Désigner une personne de confiance dans l'entreprise pour faciliter le signalement de pratiques déloyales émanant de l'entreprise
- Procéder à des évaluations régulières des pratiques de concurrence déloyale et des risques de dérive
- Traiter les éventuelles situations de concurrence déloyale et mettre en place les actions correctives et préventives liées

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 39			
S'engager en faveur d'un commerce éthique	Les collaborateurs sont sensibilisés aux situations pouvant représenter un risque d'éthique et aux comportements à adopter en conséquence	Un système d'alerte est mis en place pour permettre aux collaborateurs de remonter anonymement toute situation pouvant présenter un risque d'éthique	Les partenaires commerciaux sont sensibilisés à ces risques et ont la possibilité de faire remonter anonymement toute situation anormales
Indicateur 40			
Assurer l'absence de comportements anti-concurrentiels	L'entreprise a pris connaissance de la législation française et européenne en matière de concurrence et de propriété intellectuelle et l'applique	L'entreprise a mis en place des procédures pour éviter de s'engager dans des démarches anti-concurrentielles ou d'en être complice	L'entreprise prévoit des pénalités fermes en cas de non-respect des règles par ses salariés ou ses partenaires commerciaux

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de lanceurs d'alerte comptabilisés dans l'année en interne ou externe
- Absence d'actions de justice pour corruption impliquant l'entreprise oui/non
- Nombre d'heures de formation dédiées à la lutte contre la corruption

Indicateurs qualitatifs

- Charte anticorruption : Oui / non
- Poste de responsable conformité oui/non



GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.6.3 – Lutte contre la corruption 6.6.6 – Concurrence loyale	IV.a) Actions engagées pour prévenir la corruption	102-16 Valeurs, principes, règles et normes de comportement 102-17 Mécanismes de conseils et réponse aux préoccupations en matière d'éthique GRI 205 : Anti-corruption 2016 GRI 206 : Comportements anti-concurrentiels 2016	Objectif 12 : Consommation et production responsable Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces



DESCRIPTION DE L'ENJEU

Face à la digitalisation des services, une hausse du niveau de protection des données est nécessaire afin de garantir la confidentialité des informations fournies et stockées dans la base de données de l'entreprise. Ceci contribue à préserver la crédibilité de l'entreprise et la confiance que ses clients lui accordent.

Par ailleurs, l'industrie chimique, dont l'activité est fortement basée sur l'innovation et la recherche, doit également porter une attention toute particulière au respect de la propriété intellectuelle.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Limiter les risques relatifs à la collecte de données personnelles et/ou professionnelles et en assurer la protection
- Concilier transparence*, sécurité et confidentialité

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Limiter les risques relatifs à la collecte de données personnelles et/ou professionnelles et en assurer la protection

- Mener une analyse des risques effectifs de mise en danger de la confidentialité des données stockées par l'entreprise, en identifiant les données sensibles
- Faire une veille des pratiques et moyens utilisés afin de garantir la protection des données confidentielles
- Désigner une personne responsable de la sécurité des données stockées par l'entreprise (ex : un RSI, Responsable des systèmes d'information)
- Mettre en place un système sécurisé de transfert et d'accès aux données dans les échanges avec les partenaires commerciaux
- Cartographier le traitement des données personnelles fait dans l'entreprise et organiser le processus
- Communiquer l'identité de la personne responsable de la protection des données stockées par l'entreprise (ex : le DPO, Data Protector Officer, délégué à la protection des données du RGPD)
- Évoquer les enjeux liés à la confidentialité des données à l'occasion des formations générales du personnel
- Appliquer strictement les consignes données par les clients en matière de protection et de destruction des données confidentielles
- Mettre en place des accords de confidentialité et des partenariats dans la sécurisation des données
- S'assurer du respect de la confidentialité des données transmises à des partenaires commerciaux
- Définir et mettre en place les moyens de sécurisation des données sensibles
- Documenter la conformité au règlement de protection des données
- Remonter à la Direction les réclamations éventuelles sur la confidentialité des données clients
- Mettre en place des actions correctives et préventives en fonction des éventuels incidents remontés

➔ Concilier transparence, sécurité et confidentialité

- Dialoguer avec les autorités pour identifier des données sensibles qui ne doivent pas être communiquées (liées au risque concurrentiel)
- Participer aux initiatives sectorielles de partage de données en tenant compte des obligations de confidentialité et du risque concurrentiel



INDICATEURS DE MATURITÉ

Indicateur	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 41 Limiter les risques relatifs à la collecte de données personnelles et/ou professionnelles et en assurer la protection	L'entreprise respecte la réglementation en matière de collecte et de protection des données (système de protection des données, consentement et droit à l'effacement...)	L'entreprise dialogue régulièrement avec les clients sur les meilleurs moyens et protocoles pour assurer la sécurité de leurs données	L'entreprise est en capacité de garantir la sécurité des données en appliquant les meilleures pratiques de l'Art
Indicateur 42 Concilier transparence, sécurité et confidentialité	L'entreprise participe peu à des initiatives d'échanges de données sectorielles dans le respect de la confidentialité	L'entreprise participe ponctuellement à des initiatives d'échanges sur quelques données dans le respect de la confidentialité	L'entreprise participe activement à des initiatives d'échanges de données sectorielles dans le respect de la confidentialité

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'attaques échouées
- Absence de pertes/vols de données confidentielles

Indicateurs qualitatifs

- Cartographie du traitement de données personnelles

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.7.7 – Protection des données et de la vie privée des consommateurs			Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure Objectif 12 : Consommation et production responsable

PRINCIPE #5

IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES

, comprendre leurs préoccupations et répondre à leurs attentes relatives à l'amélioration de la sécurité de nos opérations et de nos produits, et à communiquer clairement sur notre performance et nos produits.

ENJEUX DU PRINCIPE

FICHE 18 – CONNAÎTRE ET HIÉRARCHISER SES PARTIES PRENANTES

FICHE 19 – ENGAGER LES COLLABORATEURS ET ANIMER LE DIALOGUE SOCIAL

FICHE 20 – DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES CLEFS

FICHE 21 – PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

A QUI S'ADRESSE CE CHAPITRE ?



RESSOURCES
HUMAINES



MARKETING ET
COMMUNICATION



DIRECTION ET
ADMINISTRATION



HYGIÈNE SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT

TÉMOIGNAGES



Marie-Eve EHRSAM – Responsable QSE – Quadlab (PME)

« Il est important de faire participer et d'impliquer tous les salariés en sortant du schéma classique de la réunion entre cadres, car on voit alors l'échange et le dialogue se libérer ».

Françoise DURAND-RIVOIRE – Directrice RSE et transformation digitale – Novasep

« Continuer à développer le dialogue avec toutes les parties prenantes est un enjeu essentiel du secteur de la chimie ».



Danielle SAUGE-GADOUD – Conseillère technique – Amaris Villes

« Faire preuve de pédagogie avec les parties prenantes externes locales est un levier important pour renforcer la compréhension et l'acceptabilité de l'activité ».

Christophe MARSAN – Directeur RSE et relations institutionnelles – DRT

« Tisser des liens avec les parties prenantes locales, nous nous y employons avec application au quotidien ; par exemple nous travaillons pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi comme les jeunes des quartiers défavorisés en les préparant aux entretiens d'embauche ou comme des chômeurs de longues durées à qui nous proposons avec le soutien de pôle emploi une formation de mise à niveau générale financée par la Région, suivie d'une formation métiers dispensée par des techniciens et ingénieurs de DRT avant de leur proposer un contrat de travail en fonction des opportunités. Autre partie prenante qui a aussi son importance : nous travaillons avec les industriels locaux pour échanger les bonnes pratiques afin de nous améliorer (ex avec Agrolandes, France Chimie régionale) ; il nous arrive aussi de financer des collectivités sportives locales car les valeurs sportives du dépassement de soi et de la cohésion d'équipe sont aussi celles de la DRT »





DESCRIPTION DE L'ENJEU

Écouter, échanger, dialoguer avec ses parties prenantes*, internes comme externes, permet aux entreprises de s'ouvrir à de nouveaux enjeux, percevoir des signaux faibles liés à des risques émergents et de mieux apprécier l'évolution des attentes de la Société dans son ensemble. Les perceptions négatives qu'ont les parties prenantes des pratiques de l'entreprise génèrent des risques liés à l'acceptabilité sociale* de l'entreprise, susceptibles d'affecter la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs (par exemple en amenant l'entreprise à reporter ou modifier un produit, et par là augmenter ses coûts). Investir dans des moyens et des processus de dialogue avec les parties prenantes contribue à prévenir et atténuer ces risques.

À terme, le dialogue avec les parties prenantes peut devenir générateur d'opportunités économiques en permettant à l'entreprise de prendre en compte les attentes exprimées et d'acquérir des avantages concurrentiels.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Identifier les parties prenantes de l'entreprise et leurs attentes
- Hiérarchiser les parties prenantes internes et externes de l'entreprise

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Identifier les parties prenantes de l'entreprise et leurs attentes

- Dresser une liste exhaustive des parties prenantes de l'entreprise et localiser les éventuelles catégories de parties prenantes qui n'auraient pas encore été identifiées (faire une cartographie des parties prenantes*, par exemple sous forme d'une matrice faisant figurer les attentes des parties prenantes et les pratiques mises en œuvre en lien)
- S'appuyer sur l'ensemble des directions de l'entreprise pour ce travail
- Réévaluer de façon périodique la liste des parties prenantes de l'entreprise
- Analyser pour chaque catégorie de parties prenantes la nature des relations entretenues par l'entreprise avec ces dernières
- Identifier les réseaux de dialogue avec les parties prenantes déjà en place
- Identifier les potentiels freins à la mise en œuvre d'un dialogue avec les parties prenantes et/ou à la coordination avec un réseau de dialogue préexistant

➔ Hiérarchiser les parties prenantes internes et externes de l'entreprise

- Identifier les enjeux stratégiques concernant la sphère d'influence de l'entreprise, y compris en matière de santé, de sécurité, d'environnement, d'efficacité énergétique et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE*)
- Définir des critères de hiérarchisation des parties prenantes à l'aide d'outils adaptés (voir le document AFNOR NF X30-029) en accord avec les enjeux stratégiques définis par l'entreprise
- Construire une matrice de matérialités* afin d'effectuer un premier travail de hiérarchisation des parties prenantes
- Analyser d'une part le niveau d'attente de chaque catégorie de parties prenantes, leur capacité à mobiliser des moyens pour peser, de manière directe ou indirecte, sur les activités et les décisions de l'entreprise
- Au regard de l'analyse, sélectionner – sur la base de critères aussi objectifs que possible les parties prenantes avec lesquelles dialoguer en priorité et les modalités de dialogue les plus adaptées en fonction de la partie prenante et des objectifs à atteindre (information, communication, consultation, partenariat)



INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 43			
Identifier les parties prenantes de l'entreprise et leurs attentes	L'entreprise a une connaissance limitée de la sphère « classique » des parties prenantes* et de leurs attentes : salariés, clients, fournisseurs	L'entreprise a identifié l'ensemble des parties prenantes ayant un lien avec sa chaîne de valeur* et leurs attentes	L'entreprise dispose d'une cartographie précise et mise à jour régulièrement de ses parties prenantes et de leurs attentes
Indicateur 44			
Hiérarchisation des parties prenantes internes et externes	L'entreprise a une connaissance limitée des priorités à attribuer aux différentes parties prenantes	L'entreprise a priorisé les différentes parties prenantes avec lesquelles dialoguer en fonction de leur sphère d'influence*	L'entreprise priorise les différentes parties prenantes avec lesquelles dialoguer en fonction de chaque enjeu du Responsible Care®

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'instances de concertation avec les parties prenantes (GRI 102-43)
- Nombre d'actions ayant abouti avec les parties prenantes (GRI 102-43)
- Nombre de réunions avec les parties prenantes (GRI 102-43)

Indicateurs qualitatifs

- Existence d'une cartographie des parties prenantes (GRI 102-40) (voir norme AFNOR X30-029)
- Existence d'une matrice de matérialité* des enjeux relatifs aux parties prenantes et à la maturité de l'entreprise

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
5.3 – Identifier les parties prenantes et dialoguer avec elles	PG. Principes généraux de reporting	102-42 Identification et sélection des parties prenantes	Objectif 17 : Partenariat pour l'atteinte des objectifs



ENGAGER LES COLLABORATEURS ET ANIMER LE DIALOGUE SOCIAL

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Construire une organisation à l'écoute des salariés et de leurs représentants favorise une meilleure appropriation :

- Par les salariés, de la politique et des décisions de l'entreprise
- Par la Direction générale de l'entreprise, des intérêts de ses salariés

Un dialogue social bien établi contribue à l'amélioration du fonctionnement de l'entreprise et à la réduction des risques de conflits sociaux. Il contribue également à l'implication des salariés et à la mise en œuvre des conditions permettant d'assurer leur bien-être dans une logique de motivation, de fidélisation et par conséquent de performance de l'entreprise.

Ce dialogue social se traduit par des échanges tant formels qu'informels sur les enjeux sociaux et économiques de l'entreprise, ainsi que le suivi de l'évolution des attentes des salariés et de leur bonne prise en compte.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Impliquer les collaborateurs dans la démarche de construction et de dialogue continu
- Favoriser les échanges et les décisions collaboratives en matière d'enjeux économiques et sociaux entre employeur, managers et salariés

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Impliquer les collaborateurs dans la démarche de construction et de dialogue continu

- Communiquer auprès des salariés sur la marche de l'entreprise et les changements prévisibles.
- Informer les salariés sur les prérogatives et la finalité des instances représentatives du personnel
- Mettre en place des réunions régulières entre les collaborateurs et la représentation du personnel
- Établir un planning clair des échéances électorales et le transmettre aux collaborateurs
- S'appuyer sur le management dans l'entreprise afin de relayer les informations
- Former les managers au dialogue social
- Sensibiliser et former les représentants du personnel à leur fonction
- Vérifier régulièrement la performance et la qualité du dialogue social (enquêtes internes de satisfaction, nombre de réunions, taux de conflits, suivi des accords signés...)

➔ Favoriser les échanges et les décisions en matière d'enjeux économiques et sociaux entre employeur, managers et salariés

- Encourager la représentation des salariés dans l'entreprise
- Susciter le dialogue sur les changements d'activités pouvant avoir un impact important sur l'emploi ou l'organisation
- Autoriser et assurer des espaces d'échanges informels entre les salariés et le management de l'entreprise
- Créer un lieu dans l'entreprise dédié au développement d'idées (par exemple une boîte à idée)
- Organiser des groupes de travail thématiques impliquant les salariés sur les projets et enjeux de l'entreprise
- S'appuyer sur la démarche Responsible Care® pour ouvrir les champs de discussion à l'occasion des entretiens individuels

Pour aller plus loin :

- Revoir les processus de prise de décision dans l'entreprise et les améliorer, en favorisant l'implication de tous (par exemple en intégrant les salariés dans les conseils administratifs)
- Lorsqu'il n'est pas obligatoire, mettre en place un dispositif de participation des salariés aux résultats



ENGAGER LES COLLABORATEURS ET ANIMER LE DIALOGUE SOCIAL

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 45 Impliquer les collaborateurs dans la démarche de construction et de renouvellement continu du dialogue	L'entreprise respecte les exigences réglementaires relatives à la représentation du personnel	L'entreprise a défini les modalités d'un dialogue permanent avec le personnel	L'entreprise a formalisé des procédures de construction et de maintien du dialogue social dans le temps
Indicateur 46 Favoriser les échanges et les décisions en matière d'enjeux économiques et sociaux entre employeur, managers et salariés	L'entreprise informe les salariés et les représentants du personnel sur les sujets pouvant impacter l'entreprise (dont les enjeux Responsible Care®)	L'entreprise organise régulièrement des réunions permettant l' expression des salariés sur la politique de l'entreprise	Le dialogue entre les collaborateurs et leur management ainsi que la Direction de l'entreprise est organisé et structuré ; son efficacité est évaluée régulièrement

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Taux de réponse à une consultation du personnel
- Nombre d'heures d'échanges entre managers et collaborateurs
- Nombre de réunions avec les Instances représentatives du personnel
- Nombre d'outils internes de communication / de plateforme de communication à destination du personnel
- Nombre d'accords négociés
- Nombre d'accords signés
- Temps consacré aux actions syndicales et/ou de représentation du personnel
- Ancienneté moyenne des salariés
- Taux d'absentéisme des salariés

Indicateurs qualitatifs

- Existence d'un baromètre social interne : Oui / Non
- Instauration d'une boîte à idée : Oui / Non
- Instauration d'un dialogue informel : Oui / Non

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.4.5 – Dialogue social	I.d) Relations sociales	GRI 402 : Relations professionnelles 2016	Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
		GRI 407 : Liberté d'association et négociation collective 2016	Objectif 17 : Partenariat pour l'atteinte des objectifs



DESCRIPTION DE L'ENJEU

Construire un réseau de dialogue avec les parties prenantes* externes permet de créer un environnement favorable à leur compréhension :

- De l'activité de l'entreprise
- De la démarche Responsible Care® de l'entreprise

Instaurer un dialogue avec les parties prenantes identifiées est donc une démarche primordiale pour l'acceptabilité de l'activité de l'entreprise.

Cette démarche se caractérise par trois niveaux d'implication suivant la priorisation des enjeux stratégiques de l'entreprise et l'importance des parties prenantes dans leur environnement et de leurs attentes :

- Informer les parties prenantes externes
- Consulter les parties prenantes externes
- Coconstruire avec les parties prenantes externes

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Adapter le niveau de dialogue aux parties prenantes auxquelles l'entreprise s'adresse

EXEMPLES DE LEVIERS D'ACTIONS

➔ Adapter le niveau de dialogue aux parties prenantes auxquelles l'entreprise s'adresse

- Informer au préalable les parties prenantes sur les attendus et le mode opératoire du dialogue, ainsi que sur les suites qui y seront données

Informer les parties prenantes externes

- Mobiliser les principaux canaux de communication pour informer de manière pédagogique les parties prenantes visées des activités et actions de l'entreprise : partage d'information, newsletter, brochure, rapport, site internet, réseaux sociaux
- Faire connaître son activité auprès des collectivités et du grand public et de l'apport de l'entreprise : par exemple lors de journées portes ouvertes, conférences riveraines, salons, forums etc.
- S'impliquer auprès des établissements scolaires alentours afin d'informer les jeunes sur l'activité de l'entreprise
- Engager une démarche proactive pour faire connaître la démarche Responsible Care® de l'entreprise auprès des parties prenantes et leur montrer l'intérêt qu'elles peuvent y trouver

Consulter les parties prenantes externes

- Identifier les attentes des parties prenantes sur la base du dialogue régulier, d'études et/ou d'enquêtes formalisées (e.g. sondages, interviews...)
- Organiser des réunions publiques ou des groupes consultatifs pour permettre aux parties prenantes de faire connaître leurs attentes à l'entreprise
- Rendre compte de l'écoute de l'entreprise envers les parties prenantes avec lesquelles elle dialogue (compte-rendu, mise en avant d'idées par exemple via le site internet)
- Sur la base d'une analyse croisée des enjeux stratégiques de l'entreprise et des attentes soulevées par les parties prenantes à l'occasion des dialogues, enrichir la démarche Responsible Care® de nouveaux enjeux pertinents pour l'entreprise et formaliser des plans d'actions
- Rédiger des retours d'expérience après les dialogues pour expliquer les évolutions choisies par l'entreprise suite à l'écoute des parties prenantes et faire connaître les plans d'actions et/ou les engagements retenus et planifiés

Coconstruire avec les parties prenantes* externes

- Organiser ou participer à des panels multi-parties prenantes impliquant la direction
- Collaborer dans le cadre de partenariats (par exemple avec des associations) sur des travaux appartenant aux champs d'expertise de la partie prenante (délégation d'études et de projets)



DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES CLEFS

- Développer des plateformes d'échange avec les parties prenantes* de la filière pour favoriser l'émergence de solutions conjointes

Pour aller plus loin :

- Intégrer des parties prenantes externes dans les conseils d'administration
- Intégrer des parties prenantes aux travaux pour définir les principaux enjeux de l'entreprise

INDICATEURS DE MATURITÉ

Indicateur 47	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Adapter le niveau de dialogue aux parties prenantes auxquelles l'entreprise s'adresse	L'entreprise informe et communique avec ses parties prenantes	L'entreprise a défini les modalités pertinentes de dialogue avec les parties prenantes jugées comme les plus importantes	L'entreprise consulte et implique directement ses parties prenantes dans le cadre de ses activités (développement de projets communs, partenariats...)

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'instances de concertation avec les parties prenantes (GRI 102-43)
- Nombre d'actions ayant abouti avec les parties prenantes (GRI 102-43)
- Nombre de réunions avec les parties prenantes (GRI 102-43)
- Taux d'attentes des parties prenantes prises en compte dans les démarches mises en œuvre par l'entreprise
- Nombre de partenariats non commerciaux établis
- Nombre de journées portes-ouvertes organisées par année

Indicateurs qualitatifs

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.2. Gouvernance de l'organisation	PG. Principes généraux de reporting	102-43 Approche pour impliquer les parties prenantes 102-44 Thèmes et préoccupations clés soulevés	Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces Objectif 17 : Partenariat pour l'atteinte des objectifs



PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les entreprises de chimie doivent s'assurer de ne pas porter atteinte aux droits de l'Homme* à travers leurs activités, leurs produits et leurs relations commerciales. En effet, la capacité de l'entreprise à rendre compte du respect des droits de l'homme dans sa stratégie et ses opérations peut avoir un impact significatif sur sa sécurité juridique et sur sa capacité à maîtriser les risques qui peuvent affecter sa réputation, la cohésion de son capital humain et son efficacité opérationnelle.

Même lorsque l'entreprise n'est pas soumise à l'obligation de devoir de vigilance*, cette dernière se doit de faire preuve de diligence raisonnable envers les risques en matière de droits humains dans sa chaîne de valeur*. Ceci est d'autant plus important que l'entreprise est amenée à être davantage sollicitée sur ces risques par ses grands partenaires soumis à la réglementation.

La vigilance de l'entreprise sera d'autant plus forte si cette dernière opère dans des zones de conflit ou d'instabilité politique.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Évaluer le risque de non-respect des droits de l'Homme dans son entreprise et chez ses partenaires commerciaux
- Prévenir et maîtriser les risques de non-respect des droits de l'Homme dans le cadre de ses activités

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Évaluer le risque de non-respect des droits de l'Homme dans son entreprise et chez ses partenaires commerciaux

- Créer une cartographie des risques* de non-respect des droits du travail et de l'Homme au sein de l'entreprise et de sa chaîne de valeur* (pour les fournisseurs, voir chapitre 4), en tenant compte des spécificités des métiers et des zones géographiques d'opération. La cartographie doit être la plus exhaustive possible et couvrir toutes les activités de l'entreprise
- Prendre en compte les points de vue des différentes parties prenantes pour établir la cartographie des risques
- Mettre à jour régulièrement la cartographie des risques
- Évaluer au plus tôt les risques liés au développement de nouvelles activités commerciales (nouveau projet, développement commercial, nouveau pays, nouveau partenaire, etc...)
- Réaliser une veille des signalements dans la profession pour identifier les risques liés à d'éventuels partenaires (via la presse, les décisions de justices, une agence de notation extra-financière, etc.)
- Pour les activités les plus à risques : faire des due diligences sur les partenaires

➔ Prévenir et maîtriser les risques de non-respect des droits de l'Homme dans le cadre de ses activités

- Apporter des réponses graduées et proportionnées à la sévérité des risques pour les droits humains identifiés. Ces réponses peuvent être très variées : actions de formation/sensibilisation, nouvelle politique/directives de l'entreprise, évaluation régulière des entités et plans d'actions, audits etc. Les enjeux liés aux droits humains etc...
- Adapter les actions d'atténuation à chaque risque dans la chaîne de valeur de l'entreprise (vérification des autorisations de travail, âge, habilitation à manipuler des produits particuliers, etc.)
- Intégrer l'identification et la prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales résultant de l'activité de l'entreprise et de ses partenaires commerciaux dans la stratégie de l'entreprise
- Définir les engagements de l'entreprise en matière de droits humains en lien avec les risques identifiés / les faire connaître en interne et en externe



PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

- Veiller strictement à ce que l'entreprise évite d'entretenir des relations avec des entités engagées dans des activités qui ne respectent pas les droits de la personne et de l'environnement
- Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise sur les situations à risque relatifs aux Droits de l'homme* et aux libertés fondamentales
- Intégrer ces sujets aux formations du personnel, en particulier dans les fonctions en charge des activités les plus à risques
- Sensibiliser à chaque rencontre ses partenaires commerciaux à l'importance de ces enjeux
- Engager ses partenaires commerciaux sur le respect des droits sociaux et humains par exemple via la signature d'une charte et l'intégration de critères relatifs au respect des droits de l'homme dans des questionnaires
- Demander à ses partenaires commerciaux de mettre en place des actions d'atténuation des risques nécessaires à leur niveau
- Procéder à des audits réguliers dans l'entreprise et chez ses partenaires commerciaux pour vérifier la bonne application des procédures
- Mettre en place un mécanisme de remontée des signalements internes, voire externes, relatif à l'existence ou la réalisation de risques sociaux ou humains pour permettre à toute partie prenante qui se sent affectée par les activités de l'entreprise de la questionner
- Communiquer sur ce mécanisme auprès des personnes susceptibles de l'utiliser

Pour aller plus loin :

- Pour les entreprises non-soumises à la réglementation sur le devoir de vigilance*, établir un plan de vigilance formalisé composé d'une cartographie des risques*, d'une politique dédiée, de mécanismes d'alerte et de suivi
- Auditer les risques de non-respect des droits humains dans l'entreprise et dans sa chaîne de fournisseurs et de prestataires

INDICATEURS DE MATURITÉ

Indicateur 48	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Évaluer les risques de non-respect des droits de l'Homme* dans son entreprise et chez ses partenaires commerciaux	L'entreprise procède à l' identification des risques envers les droits humains et sociaux à l' échelle de l'entreprise	L'entreprise procède à une identification partielle des situations pouvant représenter un risque pour les droits humains et sociaux chez ses partenaires commerciaux	L'entreprise a procédé à une identification exhaustive des risques en son sein et chez ses partenaires commerciaux. Elle a établi un processus de revue régulière de la cartographie , en association avec les parties prenantes
Indicateur 49			
Prévenir et maîtriser les risques de non-respect des droits de l'Homme dans le cadre de ses activités	L'entreprise a défini des actions de gestion des risques liés à des enjeux connus et identifiés	L'entreprise a défini des actions systématiques de gestion des risques pour les principaux enjeux identifiés (dans le cadre de ses activités et pour ses partenaires commerciaux)	L'entreprise a mis en place un processus de diligence raisonnable (identification et gestion des risques) qui couvre toutes ses activités et partenaires commerciaux et qui est revu régulièrement , en association avec les parties prenantes



PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Pourcentage d'activité qualifiés comme à risque qui ont fait l'objet de plans d'actions spécifiques
- Pourcentage et nombre total d'accords d'investissements significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'Homme* ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point (GRI 412-3)
- Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'Homme a fait l'objet d'un contrôle
- Nombre total d'heures de formation et pourcentage de salariés formés sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité (GRI 412-2)
- Nombre d'incidents relatifs aux droits humaines

Indicateurs qualitatifs

- Existence d'une cartographie des risques* droits de l'Homme dans la chaîne de valeur*
- Existence d'une matrice de matérialité des enjeux et attentes des parties prenantes
- Existence d'un processus d'évaluation régulière des activités au regard des droits de l'homme
- Intégration de critères d'évaluation des risques pour les nouvelles activités

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.3.3 – Devoir de vigilance	III.b) 1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	102-9 Chaîne d'approvisionnement GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
6.6.6 – Promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur	III.b) 2. La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	GRI 408 : Travail des enfants 2016 GRI 412 : Évaluation relative aux droits humains 2016 GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

PRINCIPE #6

APPORTER NOTRE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

grâce à l'amélioration continue de nos performances, au développement des opportunités économiques, des technologies innovantes et d'autres solutions répondant aux défis sociétaux.

ENJEUX DU PRINCIPE

FICHE 22 – INNOVER POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FICHE 23 – CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

FICHE 24 – S'IMPLIQUER AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

FICHE 25 – PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

A QUI S'ADRESSE CE CHAPITRE ?



HYGIÈNE SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT



RESSOURCES
HUMAINES



MARKETING ET
COMMUNICATION



DIRECTION ET
ADMINISTRATION

TÉMOIGNAGES



Caroline PETIGNY – Directrice Développement Durable et Relations Scientifiques – **BASF**

« Etre capable d'illustrer sa contribution du développement durable avec une vision à moyen ou long n'est pas toujours facile mais cet exercice est très instructif ; c'est une démarche de progrès qui permet de donner encore plus de sens à ses activités, en interne et en externe ».



Christian SIEST – Président – **ORRION Chemicals (PME)**

« La contribution à la lutte contre le changement climatique passe par une remise en cause des pratiques dans nos usines sans toujours chercher des gains à courts terme ».



Claire VIDEAU – Chargée de mission RSO – **Comité 21**

« L'innovation sociale au sein de l'entreprise peut permettre son ancrage dans le territoire local ».



INNOVER POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La chimie est un secteur clé pour la transition vers un développement durable*. Non seulement en faisant évoluer ses propres modes de production, mais également dans l'application des produits et technologies qu'elle fournit : aéronautique, électronique, automobile, cosmétique, agroalimentaire ou pharmacie, la quasi-totalité de l'industrie fait appel à la chimie. En réponse aux d'aujourd'hui et, aux attentes de demain, l'entreprise de chimie doit fournir des réponses aux enjeux du développement durable et orienter sa stratégie d'innovation dans ce sens.

Pour l'entreprise de chimie, cet enjeu est crucial pour :

- Améliorer l'attractivité de son offre en contribuant à améliorer l'image de la chimie et restaurer la confiance du grand public, tout en attirant de nouveaux investisseurs
- Développer sa compétitivité en investissant dans les solutions et produits destinées aux filières aval d'avenir qui résoudront les défis du développement durable (équipements médicaux, matériaux utilisés dans les énergies renouvelables, allègement des matériaux du transport ...)
- S'appuyer sur de nouveaux vecteurs de croissance (comme la chimie du végétal ou encore le recyclage des matières)

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Orienter l'effort d'innovation vers le développement de produits et solutions répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux
- Participer au développement d'écosystèmes d'innovation

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Orienter l'effort d'innovation vers le développement de produits et solutions répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux

- Intégrer aux étapes de validation des projets R&D et d'innovation des critères relatifs à la performance environnementale, sociale et sociétale du projet
- Repérer les opportunités d'innovation au regard du contexte du marché, des opportunités technologiques et du positionnement de l'entreprise (analyse 360°) : par exemple les formulations « vertes » en pharmacie, la récupération des métaux sur les batteries pour véhicules électriques, etc.
- Sensibiliser les équipes de R&D aux attentes des clients et aux enjeux concurrentiels en matière de développement durable pour préparer un terrain propice à l'émergence d'idées
- Former les équipes de R&D à l'ingénierie écologique : éco-conception, éco-exploitation des procédés industriels, etc.
- Favoriser la génération d'idées au sein de l'entreprise en organisant des séances dédiées à l'innovation (brainstorming avec des profils variés, rédaction de « fiches idées » autour de thèmes présentant un potentiel d'innovation « responsable » ...)
- Évaluer les projets d'innovation sur la base de critères de performance environnementaux et de création de valeur pour les clients et la société (au côté des critères économiques traditionnels) afin de guider les choix de conception vers la réduction des plus forts impacts ou vers une contribution aux Objectifs de développement durable qui différencie l'entreprise
- Dialoguer avec ses clients afin de comprendre leurs besoins (non seulement économiques mais aussi sur les enjeux environnement, sociaux et sociétaux) et les intégrer dans le processus d'innovation des nouveaux produits



INNOVER POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Participer au développement d'écosystèmes d'innovation

- Participer à des lieux d'échanges, de réflexion et d'innovation collective : plateformes collaboratives d'innovation, clusters régionaux, open-innovation
- Intégrer les industries aval dans les plateformes et programmes d'innovations
- Échanger avec le client afin d'identifier des pistes d'innovations (par exemple orienter les choix de sourcing pour les produits de base)
- Mutualiser les efforts (par exemple des investissements de R&D, d'équipements ou des services) avec des acteurs du secteur de la chimie
- Collaborer avec le monde académique pour favoriser le transfert des résultats issus de la recherche fondamentale (recherche d'acquisition de nouvelles connaissances pouvant être appliquées) qui peuvent permettre d'initier une démarche d'innovation répondant à des enjeux du développement durable*
- Développer des projets de R&D interdisciplinaires (par exemple via l'intégration des sciences humaines et sociales) visant à faciliter l'émergence de ruptures technologiques
- Intégrer et promouvoir l'utilisation d'outils numériques au sein des équipes R&D

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 50			
Orienter l'effort d'innovation vers le développement de produits et solutions répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux	Les investissements de l'entreprise sont réalisés pour le maintien de l'outil de production ou la conformité réglementaire	Des critères relatifs à l'amélioration des conditions de travail du personnel et/ou la diminution des impacts environnementaux de l'entreprise sont utilisés dans l'évaluation des projets d'innovation	Des critères relatifs à la résolution des problématiques environnementales, sociales et sociétales des clients de l'entreprise sont utilisés dans l'évaluation des projets d'innovation
Indicateur 51			
Accompagner le développement d'écosystèmes d'innovation	L'entreprise ne participe pas à des programmes d'innovation multi-acteurs	L'entreprise participe à des lieux d'échanges collaboratifs portant sur l'innovation avec des acteurs industriels (pairs, France Chimie, ...) ou académiques	L'entreprise mutualise des moyens (budgets, équipements) avec des acteurs industriels (pairs, France Chimie, ...) ou académiques dans le cadre de projets d'innovation

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets d'innovation portant sur des solutions répondant aux Objectifs de développement durable
- Nombre de demandes de brevets déposées portant sur des solutions répondants aux Objectifs de développement durable
- Budget de Recherche et développement consacré à la chimie durable (en pourcentage du chiffre d'affaires)

Indicateurs qualitatifs



GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.8.5 – Développement d'emplois et des compétences			Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure
6.8.6 – Développement des technologies et accès à la technologie			Objectif 12 – Consommation et production responsables Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs



CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Le changement climatique lié au réchauffement planétaire, par sa nature systémique, modifie en profondeur l'environnement dans lequel évolue l'entreprise. Il s'agit alors pour les entreprises de la chimie de réduire et anticiper les risques associés en réduisant leurs impacts sur le changement climatique et en fournissant des solutions à leurs clients.

L'industrie chimique émet des gaz à effet de serre* dans ses procédés de fabrication, par consommation d'énergie, par les transports de produits et par l'utilisation des produits pétroliers parmi les matières premières.

Les produits chimiques peuvent aussi être une partie de la solution et représentent une base indispensable aux nouvelles technologies de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique.

Cette préoccupation sur le climat a poussé les clients et les régulateurs (et les autres parties prenantes*) à augmenter le niveau d'attentes vis-à-vis de l'industrie chimique en matière d'impact climat. D'une part, les évolutions réglementaires poussent à l'adoption de pratiques moins émettrices de gaz à effet de serre et à un engagement plus fort des acteurs de l'industrie. D'autre part, les clients de la chimie, sous la pression conjointe de leurs propres clients ou des régulateurs, sélectionnent leurs fournisseurs sur des critères intégrant les aspects d'impact sur le changement climatique.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Identifier et suivre les sources d'émissions de GES* de l'entreprise
- Engager une stratégie climat dans la lignée de l'Accord de Paris
- Préparer les conséquences du changement climatique

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➔ Identifier et suivre les sources d'émission de GES⁴² de l'entreprise

- Analyser les sources d'émissions directes de GES (SCOPE 1) et d'émissions à énergie indirectes (SCOPE 2)
- Étendre le reporting climat aux postes significatifs d'émissions de GES du SCOPE 3
- Réaliser un diagnostic énergétique des sites de l'entreprise
- Calculer les facteurs d'émission carbone des produits et les communiquer
- Créer un rapport qui consigne les sources d'émissions de GES et les mesures de réduction qui y sont associées
- Analyser l'évolution des émissions de GES et s'engager sur une trajectoire de progrès ; associer à la trajectoire un plan d'actions et un planning

➔ Maîtriser et limiter les émissions de gaz à effet de serre

- Intégrer le risque climatique dans la planification stratégique de l'entreprise, notamment par l'anticipation de nouvelles réglementations climatiques ou un renforcement de la fiscalité écologique*
- Élaborer un plan de déplacement d'entreprise (PDE) intégrant des réflexions sur la réduction du nombre de kilomètres parcourus par les collaborateurs, l'optimisation des choix des modes de transport, le choix de la localisation des activités
- Mettre en place un prix interne du carbone
- Afficher l'engagement de l'entreprise en matière de lutte contre le changement climatique
- S'engager contre la déforestation et pour la gestion durable des forêts

⁴²GES : Gaz à Effet de Serre



CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Communiquer sur les émissions de GES* de l'entreprise et sur les moyens qu'elle met en œuvre pour les limiter
- Définir un objectif public de réduction des émissions de GES de l'entreprise
- Revoir périodiquement l'objectif de réduction des émissions de GES
- Élaborer un plan d'action de réduction de l'empreinte carbone
- Sensibiliser le personnel aux enjeux du changement climatique
- Travailler en filière amont/aval pour identifier des pistes de réduction d'émissions dans la chaîne de valeur*
- Consacrer un budget à l'évolution des équipements, des produits et des procédés (voir fiche innovation)
- Favoriser le recours aux énergies alternatives et aux matières premières renouvelables
- Développer la transition vers une flotte de véhicules professionnels propres
- Organiser la diminution et l'optimisation des voyages des collaborateurs (par exemple en utilisant les outils numériques comme la dématérialisation ou la visioconférence)

Pour aller plus loin :

- Intégrer la dimension climatique dans les choix d'investissements et d'achats avec par exemple un prix du carbone
- S'engager dans une initiative permettant de fixer une trajectoire de ses émissions de GES (comme par exemple Science Based Target, initiative portée par le CDP⁴³, le Global compact, WWF⁴⁴ et WRI⁴⁵ pour fixer une trajectoire de ses émissions de GES alignée sur les objectifs 2°C)

➔ Préparer les conséquences du changement climatique

- S'interroger sur la vulnérabilité de l'entreprise face à des événements météorologiques extrêmes (comme la sécheresse de 2011 ou les tempêtes de 1999, les jours de gel...)
- Faire un bilan des risques moyen et long terme liés au changement climatique pour l'entreprise (sensibilité aux événements météorologiques des infrastructures possédées, gérées ou utilisées par l'entreprise, ses fournisseurs et ses clients)
- Couvrir les principaux risques à l'aide d'un tiers (par exemple : les assurances)
- Éliminer l'exposition aux principaux risques
- Diversifier les approvisionnements en ressources climato-sensibles (comme par exemple l'eau ou certaines essences de bois)

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 52			
Identifier et suivre les sources d'émission de GES de l'entreprise	Si elle est tenue de faire un bilan GES par la règlementation , l'entreprise le fait. Sinon, l'entreprise a identifié ses principales sources d'émissions de GES	Si elle est tenue de faire un bilan GES par la réglementation, l'entreprise l'a élargie au scope 3 . Sinon, l'entreprise produit régulièrement un bilan GES (scope 1-2)	L'entreprise produit régulièrement un Bilan Carbone* (scope 1-3) et diffuse les facteurs d'émission de ses produits à ses clients
Indicateur 53			
Maîtriser et limiter les	L'entreprise met en place les	L'entreprise mène des actions	L'entreprise pilote un plan

⁴³ CDP : Carbon Disclosure Project

⁴⁴ WWF : World Wide Fund for Nature

⁴⁵ WRI : World Resources Institute



CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

émissions de gaz à effet de serre

actions nécessaires au respect des réglementations

ponctuelles permettant de minimiser les émissions de GES* au-delà de la réglementation

d'actions et s'est fixée des objectifs qui inscrivent la démarche dans la stratégie de l'entreprise et son business model

Indicateur 54

Préparer les conséquences du changement climatique


L'entreprise a pris conscience des impacts potentiels à moyen-long terme du changement climatique sur ses activités

L'entreprise a identifié les risques liés au changement climatique pour son activité à moyen-long terme

L'entreprise investit dans des mesures structurelles conduisant à la réduction de la vulnérabilité

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Quantité d'émissions de gaz à effet de serre* 
- Pourcentage d'employés possédant un abonnement pour les transports en commun (*Déclaration de performance extra-financière*)
- Proportion de véhicules « propres » dans le parc de véhicules de l'entreprise
- Nombre d'employés concernés par un Plan de déplacement d'entreprise
- Répartition en pourcentage des moyens de transports utilisés
- Pourcentage de sites équipés en moyen de visioconférence

Indicateurs qualitatifs

- Existence de Plans de déplacement d'entreprise (*Déclaration de performance extra-financière*)

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.5.5. – Atténuation des changements climatiques et adaptation	II.d) Changement climatique	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	
		305-2 Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (Scope 2)	Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable
		305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Objectif 12 : Consommation et production responsable
		305-4 Intensité des émissions de GES	Objectif 13 : Mesurer relatives à la lutte contre les changements climatiques
		305-5 Réduction des émissions de GES	



S'IMPLIQUER AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

DESCRIPTION DE L'ENJEU

L'entreprise de chimie joue un rôle important dans le développement socio-économique des territoires où elle est implantée. S'impliquer au-delà du périmètre de son activité propre, et contribuer au dynamisme local⁴⁶ permet de mieux se faire connaître et se faire accepter par la population autour de l'entreprise. En RSE* on parle d'acceptabilité sociétale : c'est un concept crucial pour l'entreprise de la chimie dont les activités scientifiques et technologiques ne sont pas toujours connues du grand public, et qui contribue grandement à son image et la fierté de son personnel.

La contribution de l'entreprise peut par exemple passer par le soutien à des initiatives socio-économiques, dans les domaines de l'éducation, du sport ou de la culture ou encore par le développement local de technologies liées à l'activité de l'entreprise.

En dehors de l'implication de l'entreprise dans ses territoires d'implantation par son activité et ses actions, elle peut également contribuer à la création d'emploi et au développement des compétences et de l'employabilité des populations, notamment celles éloignées de l'emploi. Cette action est importante car elle contribue à l'intérêt des métiers de la chimie (notamment auprès des jeunes) et participe au développement d'un vivier de compétences pour l'entreprise, y compris par le recours à l'apprentissage.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Participer au développement local économique et social
- Contribuer à la création d'emplois locaux (notamment dans les zones rurales)
- Participer au développement des compétences au sein des territoires d'implantation (y compris pour les besoins propres de l'entreprise)

EXEMPLES DE LEVIERS D' ACTIONS

➤ Participer au développement local économique et social

- Réaliser une liste des parties prenantes* locales, avec leurs attentes/besoins, plus les attentes/besoins de l'entreprise vis-à-vis de ces parties prenantes, le tout trié par ordre d'importance : le tableau qui en résulte est appelé cartographie des parties prenantes*.
- Consulter les représentants locaux (collectivités, élus, associations...) afin de déterminer des priorités en matière de contribution au développement de l'activité économique locale et au développement humain et social
- Identifier l'impact potentiel de l'entreprise et l'acceptabilité sociale* de son activité au niveau local
- Solliciter le dialogue avec les parties prenantes pour comprendre et améliorer l'acceptabilité de l'entreprise au niveau local (journées portes ouvertes, instances de dialogues...)
- Identifier le rôle potentiel de l'entreprise (surtout pour celles de taille importante) dans les sujets de développement durable* locaux :
 - L'aide à la croissance de PME/TPE locales, notamment auprès de fournisseurs locaux potentiels
 - L'accès à des équipements et ressources : promouvoir et s'intégrer dans un processus de mutualisation des équipements, des emplois et des outils (ex : récupération de déchets)
 - La mise en place d'actions en faveur de l'accès à l'éducation, à la culture et au sport
- Travailler avec les ONG et les associations locales : financement, don, mise à disposition d'équipement...

⁴⁶ « Local » désigne ici l'environnement* dans lequel s'inscrit le site de production de l'entreprise et le système qu'elle impacte dans son ensemble (dont l'écosystème de ses fournisseurs).



S'IMPLIQUER AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Sensibiliser et encourager le personnel à participer à des actions locales supportées par l'entreprise, notamment en accordant une disponibilité à des membres du personnel pour mener des actions positives (par exemple via le mécénat de compétences)
- Faire évoluer les budgets et les actions en fonction des échanges avec les parties prenantes du territoire
- Mesurer la création de valeur matérielle et immatérielle (développement de l'activité sociale, culturelle...)

Le mécénat peut être une action accompagnant le processus de participation au développement local néanmoins il ne constitue pas une stratégie RSE pour l'entreprise*

➔ Contribuer à la création d'emplois locaux (notamment dans les zones rurales)

- Réaliser une cartographie des parties prenantes* locales impliquées dans le développement de l'emploi (Pôle Emploi, etc.)
- Consulter ces parties prenantes afin de déterminer des priorités en matière d'emploi et d'activités de formation au sein des communautés
- Rechercher, lorsque l'occasion se présente, les possibilités de faire appel directement ou indirectement à l'emploi social et solidaire
- Mesurer et suivre sa contribution au développement des emplois et des compétences sur le territoire, développement de l'activité culturelle, sociale etc...
- Faire évoluer les actions en fonction des retours des parties prenantes locales impliquées dans le développement de l'emploi et des compétences

➔ Participer au développement des compétences au sein des territoires d'implantation (y compris pour les besoins propres de l'entreprise)

- Sensibiliser et encourager le personnel à participer à des actions de parrainage et de formations locales
- Communiquer sur l'attractivité des métiers de la chimie (par exemple en présentant les métiers dans des écoles) et les compétences valorisantes et valorisables dans la filière
- Promouvoir l'apprentissage et ses perspectives au sein de l'entreprise

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 55			
Participer à des actions de soutien locales /mécénat	L'entreprise a instauré un dialogue avec les acteurs de la vie locale et respecte les règlementations en matière de savoir vivre avec le voisinage	L'entreprise participe et contribue à des projets et des actions de la vie locale L'entreprise permet aux employés qui le souhaitent de s'impliquer bénévolement dans des projets locaux sur une part de leur temps de travail dédié	L'entreprise a mis en place un budget annuel consacré aux actions de solidarité et apporte un soutien significatif à des acteurs locaux
Indicateur 56			
Contribuer à la création d'emplois locaux	L'entreprise ne mène pas d'actions particulières avec les organismes locaux d'emploi (réinsertion, ...) pour ses recrutements	Lors de ses recrutements, l'entreprise interroge les organismes locaux d'emploi (réinsertion, ...)	L'entreprise collabore avec les organismes locaux d'emploi (réinsertion, ...) et ses partenaires commerciaux afin de favoriser l'employabilité à l'échelle locale
Indicateur 57			
Participer au développement des	L'entreprise accueille en son sein des stagiaires et/ou	L'entreprise intervient dans les écoles du territoire (cours,	L'entreprise met en place des partenariats et des



S'IMPLIQUER AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

compétences au sein des territoires	alternants de son territoire	interventions pédagogiques sur les métiers...)	programmes éducatifs avec le monde de l'éducation sur son territoire
--	------------------------------	--	--

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de collaborateurs ayant participé à un dispositif de mécénat de compétences
- Nombre d'interventions en milieu scolaire
- Nombre de conventions ou d'accords avec des associations locales
- Nombre d'événements culturels organisés et nombre de participants
- Nombre de visites de l'entreprise organisées et nombre de participants
- Nombre de partenariats avec des établissements de formation
- Nombre de plaintes de riverains* ou parties prenantes* locales

Indicateurs qualitatifs

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.8.3 – Implication auprès des communautés	III.a) 2. L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	102-43 Approche pour impliquer les parties prenantes	Objectif 11 : Villes et communautés durables
6.8.4 – Éducation et culture			
6.8.6 – Développement des technologies et accès à la technologie	III.a) 3. Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	
6.8.7 – Création de richesses et de revenus		GRI 411 : Droit des peuples autochtones 2016	
6.8.9 – Investissement dans la société	III.a) 4. Actions de partenariat ou de mécénat	GRI 413 : Communautés locales 2016	



DESCRIPTION DE L'ENJEU

L'industrie chimique, en tant qu'employeur important, a un rôle à jouer sur des sujets structurants de l'insertion professionnelle tels que l'égalité salariale, les jeunes, les seniors ou encore les travailleurs en situation de handicap. L'enjeu est de permettre aux talents, aussi divers soient-ils, de l'industrie chimique de s'exprimer pleinement et durablement dans l'entreprise, et de respecter toutes les différences.

En mettant en place une politique « Diversité et égalité des chances », les entreprises de l'industrie chimique renforcent et développent l'attractivité de leurs métiers, par ce fait leur marque employeur et participent à la pérennisation de leur excellence. De plus un tel engagement est favorable à l'image de l'entreprise et à sa performance par l'inclusion de profils divers

Cet enjeu est par ailleurs porté largement par la chimie au travers de l'existence de dispositions spécifiques dans la convention collective et un taux de féminisation important, le situant comme deuxième secteur industriel le plus féminisé après la pharmacie.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques sont notamment :

- Lutter contre toutes les discriminations et comportements discriminatoires dans l'entreprise
- Assurer l'égalité de chances au recrutement et tout au long de la carrière

EXEMPLES DE LEVIERS D'ACTIONS

➔ Lutter contre toutes les discriminations et comportements discriminatoires dans l'entreprise

- Définir les enjeux en faveur de la diversité dans l'entreprise et sélectionner les thématiques prioritaires en fonction du contexte
- Mettre en place une plateforme indépendante des services RH⁴⁷ permettant la remontée des situations discriminantes vécues dans l'entreprise, toutes les tracer et mettre en place les plans d'actions correctifs associés
- Partager l'engagement largement avec les parties prenantes internes (salariés par exemple) et externes (associations par exemple) à l'entreprise
- Sensibiliser et former les différents acteurs concernés (RH, managers et représentants du personnel) et les salariés sur les enjeux de la diversité (point sur la législation, prise de conscience des stéréotypes...)
- Mettre en place, objectiver et évaluer les process RH au sein de l'entreprise au regard de leur objectif
- Communiquer régulièrement (au moins sur une base annuelle au moyen d'un bilan) sur les objectifs fixés et les résultats obtenus
- Instaurer un dialogue avec les partenaires sociaux afin de mieux prendre en compte les attentes de salariés dans l'entreprise

➔ Assurer l'égalité de chances au recrutement et tout au long de la carrière

- Définir les enjeux en faveur de la diversité dans l'ensemble des process RH et tout particulièrement dans le recrutement
- Mettre en place une grille de recrutement normée pour les entretiens et former les utilisateurs de cette grille
- Prendre des engagements chiffrés en matière d'égalité homme/femme, de handicap qui s'applique pour le recrutement et la gestion de carrière

⁴⁷ RH : Ressources Humaines



PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- Partager l'engagement largement avec les parties prenantes* internes (salariés et leurs représentants) et externes (associations par exemple) à l'entreprise
- Favoriser l'employabilité des jeunes en proposant des expériences adaptées (alternance, stages...)
- Assurer la transparence sur les processus de recrutement
- Mettre en place, objectiver et évaluer l'ensemble des process RH et tout particulièrement le recrutement au regard de leur objectif
- Communiquer régulièrement sur les objectifs poursuivis et les résultats obtenus

INDICATEURS DE MATURITÉ

	NIVEAU DE MATURITÉ		
	Initial	Mature	Expert
Indicateur 58			
Lutte contre les discriminations dans l'entreprise	L'entreprise n'a pas défini d'engagement précis en matière de lutte contre les discriminations et se limite au respect du code du travail .	L'entreprise a pris des engagements partiels (ex : signature de la Charte Diversité, ou de l'équilibre des temps) en matière de lutte contre les discriminations, mais qui ne se traduisent pas par un plan d'action précis.	L'entreprise s'est engagée sur des objectifs chiffrés et totaux , a mis en place des process dédiés , en évalue les résultats régulièrement et les communique en interne et en externe. Elle a, le cas échéant, été labélisée .
Indicateur 59			
Assurer l'égalité de chances au recrutement et tout au long de la carrière	L'entreprise n'a pas intégré les aspects diversité dans l'ensemble de ses processus RH ⁴⁸ .	L'entreprise a pris des engagements partiels en matière d'égalité des chances, mais qui ne se traduisent pas par un plan d'action précis.	L'entreprise s'est engagée sur des objectifs chiffrés , a mis en place des process dédiés , en évalue les résultats régulièrement et les communique en interne et en externe. Elle a, le cas échéant, été labélisée .

EXEMPLES D'INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs quantitatifs

Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances :

- Nombre de salariés de plus de 45 et 55 ans promus dans une catégorie supérieure (avec une répartition par âge)
- Nombre de salariés de plus de 45 ans et 55 ans ayant bénéficié d'une augmentation individuelle (avec une répartition par niveau de classification et par âge)
- Répartition salariés H/F promus par classification
- Répartition salariés H/F temps partiel promus par classification
- Degré de variété des diplômes pour un même niveau
- Répartition H/F formation professionnelle par CSP⁴⁹
- Répartition H/F jours enfants malades/jours garde d'enfants théoriques et pris selon CSP
- Nombre de salariés relevant d'un public prioritaire (demandeurs d'emploi, chômeurs longue durée, jeunes sans qualification...)

⁴⁸ RH : Ressources Humaines

⁴⁹ CSP : Contrat de Sécurisation Professionnelle



PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

- Nombre de salariés en situation de handicap et CA⁵⁰ avec le secteur protégé
- Nombre total d'incidents de discriminations
- Embauches de l'année : répartition par niveau de diplôme et par âge (+45 ans et + 55 ans)

Indicateurs qualitatifs

- L'entreprise a reçu une récompense ou un label/une certification pour sa politique sur l'égalité professionnelle
- Réalisation d'un « testing » des « process » RH⁵¹
- Existence d'une charte ou d'une politique de la diversité

GRILLE DE CORRESPONDANCE

ISO 26000	Déclaration de performance extra-financière	GRI Standards	ODD
6.3.7 – Discrimination et groupes vulnérables	I.f) Egalite de traitement	GRI 405 : Diversités et égalités des chances 2016	Objectif 5 : Égalité entre les sexes Objectif 10 : Inégalités réduites

⁵⁰ CA : Conseil d'administration

⁵¹RH : Ressources Humaines



GLOSSAIRE



Les termes marqués d'une étoile dans le texte sont définis dans cette partie. Les définitions sont classées par ordre alphabétique.

GLOSSAIRE

Acceptabilité sociale

Aujourd'hui, pour conserver la confiance de leurs parties prenantes*, les entreprises doivent convaincre de leur utilité, de leur participation au bien commun, de leur légitimité et donc de leur éthique. « Cette expression anglo-saxonne pourrait se traduire littéralement par " autorisation d'exploiter un site ", mais elle recouvre en réalité des enjeux beaucoup plus importants et subtils qu'une simple autorisation légale pour les entreprises. Il s'agit pour elles de mériter le droit d'exercer leur métier. Concrètement, pour des raisons politiques, économiques, culturelles ou environnementales, de rejet des populations locales, elles peuvent être obligées de quitter un territoire ou de renoncer à s'implanter dans un autre. »

Approche « Bottom-up »

Cette approche aussi appelée « ascendante » est mise en opposition avec la démarche « top-down » (descendante). Contrairement à cette dernière, l'approche « Bottom-up » d'une démarche est basée sur une analyse ou une sollicitation des échelons les plus bas pour une implémentation progressive vers les échelons supérieurs. L'approche « Top-down » consistera donc en une prise de décision par les échelons hauts et une exécution par les échelons subordonnés.

BEGES

Le Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation ou d'un territoire (définition de l'ADEME). Il a été rendu obligatoire pour les entreprises de plus de 500 salariés avec la loi Grenelle II.

Dans le BEGES, il est obligatoire de prendre en compte les émissions de scope 1 (Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre de l'entreprise) et de scope 2 (Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée*) mais il est optionnel de prendre en compte les émissions de scope 3 (Autres émissions indirectes générées par les chaînes amont et aval).

Bilan carbone

Il s'agit d'un outil d'évaluation chiffrée des émissions de gaz à effet de serre pour un produit, une entité humaine ou un service. Il est notamment utilisé pour établir le BEGES*.

Il existe une marque déposée Bilan Carbone® que possède l'ADEME et qui constitue la méthode initialement développée pour le calcul de bilan carbone. En France cette méthode est la principale utilisée pour le calcul du BEGES.

Biodiversité

La biodiversité est la diversité des espèces qui vivent dans un milieu donné. En France, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) a été définie dès 2004 et vise à « préserver, restaurer, renforcer, et valoriser la biodiversité ». Elle a été revue pour la dernière fois en 2011 afin de définir les 20 objectifs de sa poursuite pour la décennie 2010 (consultable sur le site du gouvernement : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>).

BPR

Le Règlement sur les Produits Biocides est le règlement européen (n°528/2012) qui encadre la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides pour garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement

Cartographie des parties prenantes

La cartographie des parties prenantes consiste à répertorier et prioriser l'ensemble des parties prenantes (voir définition) à prendre en compte autour d'une activité/ d'un projet / d'une entreprise.

Le comité 21 propose une fiche repère pour construire une cartographie des parties prenantes : <http://www.comite21.org/docs/dialogue-pp/guide-methodologique-pour-un-dialogue-constructif-avec-les-parties-prenantes-%281%29.pdf>

La norme AFNOR X30-029 propose une méthode permettant d'établir une « priorisation des domaines d'action et des parties prenantes selon les normes directrices de la norme ISO 26000 »

Cartographie des risques

Il s'agit d'un recensement des risques de l'entreprise et de leur hiérarchisation prenant en compte leur fréquence d'occurrence et la gravité de leurs impacts

Chaîne de valeur

Une chaîne de valeur (ou filière) est constituée de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le processus de fabrication, de la matière première au produit final. Selon les cas, elle réunit la transformation des matières premières, la recherche, une seconde transformation, des activités de négoce, une troisième ou quatrième transformation, de nouveau du négoce et pour finir le distributeur final.

CLP

Le règlement européen CLP (Classification Labelling Packaging, n°1272/2008) régit la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Il s'agit de l'application dans l'Union Européenne du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH – GHS) des Nations Unies

Comité de suivi des sites (CSS)

Les comités de suivi de site sont des commissions d'information du grand public des problèmes liés à la gestion des déchets et leur impact sur l'environnement et la santé humaine.

Développement durable (DD)

L'acception la plus couramment utilisée est la suivante : « *le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (Source : Rapport Brundtland, 1987).

Le développement durable vise à combiner les objectifs de conditions de vie décente, de santé et de prospérité avec ceux de justice sociale, tout en maintenant la capacité de la Terre à supporter la vie dans toute sa diversité. Ces objectifs sociaux, économiques et environnementaux sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Ils sont déployés par l'ONU dans le cadre des 17 ODD* (objectifs du Développement Durable) comme un socle universel de ce vers quoi les acteurs doivent tendre pour répondre aux besoins et attentes de la société civile.

Devoir de vigilance

LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017. Elle concerne certaines entreprises donneuses d'ordres et leur impose de mettre en place un plan de vigilance comportant : "les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des

sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation".

DNEL

La Dose dérivée sans effet (DNEL, *Derived No-Effect Level*) correspond au niveau d'exposition en dessous duquel aucun effet nocif n'est attendu. Il s'agit donc du niveau d'exposition aux substances au-dessus duquel l'homme ne devrait pas être exposé. Une DNEL est un niveau d'exposition dérivé car il est calculé normalement sur la base des descripteurs de dose disponibles à partir des études chez l'animal telles que les doses sans effet nocif observé (NOAEL) ou les doses repères (BMD). (*Source : INERIS*)

Droits de l'Homme

Chaque être humain possède des droits universels, inaliénables, quel que soit le droit positif en vigueur ou les autres facteurs locaux tels que l'ethnie, la nationalité ou la religion. Le respect des droits de l'homme est un principe fondateur de la démocratie. Il se réfère à plusieurs chartes et conventions internationales comme la Charte internationale des Droits de l'Homme, la convention relative aux droits de l'enfant. Dans l'entreprise et la chaîne de valeur, ces droits sont omniprésents et les risques d'atteinte plus présents que l'on ne le pense : Par exemple, le travail dissimulé ou encore, la discrimination d'une femme à l'embauche par « crainte » d'un futur congé maternité est une atteinte à deux droits fondamentaux : le droit à l'égalité et à la non-discrimination (article 7 de la déclaration universelle des droits de l'homme) et le droit de fonder une famille (article 16)

*Afin d'avoir davantage de précisions concernant le lien entre entreprise et droits de l'homme, il peut être intéressant de se référer au **guide interprétatif « La responsabilité des entreprises de respecter les Droits de l'Homme »** du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (HCDH ou OHCHR en anglais)*

Droit souple

Regroupe les normes dépourvues d'effet obligatoire, même si, comme l'a rappelé le Conseil d'état en 2013, [Le droit souple] ne crée pas d'obligations par lui-même, mais a une certaine propension à produire indirectement des effets de droit ». « *Soft law* » et « *hard law* » (ou « droit dur », qui regroupe les normes d'origine légale ou réglementaire assorties d'une force obligatoire et dont le respect peut être imposé par contrainte) se complètent pour former le cadre normatif pour les entreprises.

Éthique des affaires

Dimension du commerce prônant un respect de normes de non corruption, impartialité, de lutte contre les divers trafics et détournements des produits chimiques (armes chimiques, précurseurs de drogues, ...)

Études de dangers (EDD)

L'étude de dangers est un dossier à monter par les industriels, responsables d'installations classées soumises à autorisation, sous le contrôle de l'inspection des installations classées. (*Source : Inspection des installations classées*). L'étude de dangers identifie les sources de dangers et développe les scénarios potentiels d'accident. Elle comporte une analyse des mesures propres à réduire la probabilité et les conséquences des accidents (mesures de prévention et de protection).

Études d'impacts

L'étude d'impact est un dossier à monter par les industriels, responsables d'installations classées, sous le contrôle de l'inspection des installations classées. Dans ce dossier figure une évaluation environnementale qui vise à apprécier les conséquences de toutes natures, notamment environnementales, d'un projet pour tenter d'en limiter les impacts négatifs.

Évaluation des Risques Sanitaires (ERS)

Il s'agit du volet sanitaire des études d'impacts*.

Fiche de données de sécurité (FDS)

C'est un document qui doit être fourni, en application du règlement REACH, par le responsable de la mise sur le marché, aux destinataires professionnels de substances ou de mélanges dangereux. La FDS complète l'étiquetage ; elle contient des informations sur les propriétés de la substance ou du mélange et informe sur les risques et les précautions à prendre pour protéger la santé et l'environnement. Il s'agit d'un outil de communication essentiel entre les fournisseurs et les utilisateurs professionnels.

Fiscalité écologique

Aussi nommée fiscalité environnementale, fiscalité verte ou écofiscalité, la fiscalité écologique est une forme de fiscalité émergente qui vise clairement, par un signal-prix sur des émissions polluantes (et non directement par une norme ou loi contraignante) à protéger l'environnement et les ressources naturelles en limitant leur dégradation et surexploitation, voire en finançant leur restauration.

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GEPEC)

Elle est une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de l'entreprise. En France chaque entreprise doit réviser sa GEPEC tous les 3 ans afin d'éviter les restructurations brutales.

GES

Gaz à Effet de Serre d'origine anthropique, on entend par là communément les émissions de CO₂ mais incluent plus largement des centaines de gaz dont les plus fréquents sont le CH₄, le N₂O et les HFC/PFC.

GRI

Le Global Reporting Initiative établi en 1997 par le CERES (Coalition pour une économie environnementalement responsable). C'est une organisation internationale indépendante qui vise à aider les entreprises, gouvernements et autres organisations à comprendre et communiquer leur impact au sujet d'enjeux tels que le changement climatique, les droits de l'homme* et la corruption. Le GRI fixe des standards d'évaluation des impacts environnementaux, sociétaux des activités et produits des guides d'aide à la mise en place de démarche environnementale et sociales pour les entreprises.

Gouvernance

La gouvernance d'entreprise est l'appellation donnée à l'ensemble des techniques par lesquelles les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle a trait à la répartition des droits et des obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise, tels que les actionnaires ou les dirigeants, et elle définit les règles et les procédures par lesquelles sont prises les décisions.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains* est une **installation classée**.

Inventaire écologique

Analyse de l'état actuel des écosystèmes naturels afin d'identifier leurs potentialités en termes de richesse écologique et leurs sensibilités.

KPI

(Key Performance Indicator), ou ICP (indicateur clé de performance) en français, est un indicateur mesurable d'aide à la décision qui permet d'évaluer l'efficacité globale d'un dispositif mis en place.

Logistique

Il s'agit de l'ensemble de méthodes et de moyens relatifs à l'organisation d'un service, d'une entreprise, etc., et comprenant les manutentions, les transports, les conditionnements et parfois les approvisionnements. (Définition : Larousse)

Logo Responsible Care®

Le logo Responsible Care® peut être utilisé par les entreprises engagées dans la démarche internationale Responsible Care®. Afin d'en obtenir le droit d'usage il est nécessaire d'être signataire de la charte Responsible Care®

Matière première biosourcée

Matière première renouvelable issue de la biomasse

Matrice de matérialité

On entend par « matérialité » ce qui peut avoir un impact significatif sur une entreprise, ses activités et sa capacité à créer de la valeur financière et extra-financière pour elle-même et ses parties prenantes*. La matrice de matérialité est donc un outil qui permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux RSE* d'une entreprise. Chaque enjeu est priorisé du point de vue de l'entreprise (business) et des parties prenantes. Ceux qui sont prioritaires des deux points de vue sont retenus pour figurer dans les rapports RSE (Source : Novethic)

ODD

Les ODD sont les 17 Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030, programme de développement durable établi par les Nations Unies.

OTI

Les Organismes Tiers Indépendants (OTI) sont des entreprises accréditées par le Comité français d'accréditation (COFRAC) – ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi par la coordination européenne des organismes d'accréditation- sur la base de sa compétence, de son indépendance et de son impartialité pour la réalisation de mission de vérification des informations RSE* en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (Source : COFRAC)

Parties prenantes

Les individus ou institutions/organisations qui impactent ou pourraient être impactés par les activités, produits ou services d'une entreprise. Cela concerne une large palette d'acteurs externes, mais aussi internes. (Liste non exhaustive) : les salariés et leurs représentants, les partenaires financiers (actionnaires, investisseurs, etc.), les clients et consommateurs, les sous-traitants et fournisseurs, les organisations professionnelles, les pouvoirs publics, les communautés locales, les ONG et associations, les médias, etc.

PNEC

La Concentration prédite sans effet (*Predicted No-Effect Concentration*) est un seuil utilisé pour évaluer les risques environnementaux liés aux substances chimiques

POI

Le Plan d'Opération Interne est un plan de secours pour les scénarios accidentels ayant des effets dangereux à l'intérieur de l'établissement. Il est élaboré rédigé et mis en œuvre par l'industriel (contrairement au PPI*, élaboré par le préfet) en prenant en compte les éléments contenus dans l'étude des dangers (notamment les scénarios d'accidents*). Le POI est imposé aux installations SEVESO seuil haut et peut l'être également aux installations classées soumises à autorisation. Il doit être mis à jour et testé au maximum tous les 3 ans.

POP

Les Polluants organiques persistants (**P**ersistent **O**rganic **P**olluants) sont des composés organiques dont la dégradation est difficile dans l'environnement, qui sont bioaccumulable (la substance s'accumule au sein des êtres vivants), qui présentent des propriétés de toxicité, et qui sont mobiles sur de grandes distances (long range transport). Leur production et leur utilisation est restreinte par la Convention de Stockholm (2001), qui est mise en œuvre en Europe par le règlement POP (Règlement CE n°850/2004). Les déchets contenant des POP doivent faire l'objet d'une procédure d'élimination spéciale.

PPI

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) cadre l'organisation de l'intervention des secours extérieurs lors d'un accident industriel sur une installation SEVESO seuil haut dont les effets des phénomènes dangereux dépassent les limites de l'installation SEVESO. Le PPI est élaboré par le préfet (contrairement au POI*, élaboré par l'industriel) de département pour préparer les mesures de protection et la coordination des acteurs concernés.

REACH

Le règlement REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of Chemicals) est un règlement européen qui encadre les risques liés aux substances chimiques pour des objectifs de protection de la santé humaine et de l'environnement. Il stipule notamment que les substances produites/importées dans des volumes supérieurs à 1 tonne par an doivent être enregistrées auprès de l'ECHA (Agence Européenne des produits chimiques). REACH concerne toute entreprise qui fabrique, importe, utilise ou met sur le marché une substance telle quelle, dans un mélange (peinture par exemple) ou un article (meuble, vêtement, ...).

Redevabilité

Dans le contexte de la RSE, la redevabilité est le fait, pour l'entreprise, d'« être en mesure de répondre de ses décisions et activités à ses organes directeurs, ses autorités constituées et, plus largement, à ses parties prenantes ». Elle « englobe également le fait d'assumer une pratique fautive, de prendre les mesures appropriées pour y remédier et de mener les actions permettant d'éviter qu'elle ne se reproduise » (norme ISO 26000)

Riverain

Dans ce contexte, le terme riverain désigne les parties prenantes externes locales qui se trouvent à proximité d'un site de l'entreprise (Citoyen à proximité, autres entreprises dans les zones industrielles, ...)

RoHS

La directive RoHS (**R**estriction **o**f **H**azardous **S**ubstances, directive n°2002/95/EC) encadre l'utilisation d'une liste de composants dans certains produits électroniques et électriques.

ROI (avec SROI)

Le retour sur investissement (**R**eturn **O**n **I**nvestment, *ROI*) est le ratio du montant d'argent gagné sur le montant d'argent investi par une entreprise. Cette méthode d'analyse financière a été étendue à la mesure extra-financière (sociale et environnementale) avec le **SROI**, retour social sur investissement (**S**ocial **R**eturn **O**n **I**nvestment)

RMOa

L'analyse de la meilleure option de gestion de risque (Risk Management Option analysis) est faite au cas par cas et volontairement par les Etats membres de l'Union Européenne pour les substances chimiques. Elle

permet d'émettre des recommandations concernant la nécessité de régulation pour la substance en question.

RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises « est la traduction française de « Corporate Social Responsibility » c'est un concept qui désigne l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités économiques et à leurs relations avec les parties prenantes* que sont les salariés, les actionnaires, les fournisseurs, les sous-traitants, les consommateurs... » [définition du ministère du travail]

Seirich

Seirich est un outil mis gratuitement à la disposition des entreprises afin de les aider à évaluer les risques chimiques sur les lieux de travail et de les informer sur les démarches de prévention.

Il a été développé par l'INRS dans le cadre d'un partenariat entre des acteurs publics et des fédérations professionnelles, dont France Chimie : www.seirich.fr

Scénario d'exposition (SE)

Le règlement REACH impose la réalisation d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR) pour un certain nombre de substances dangereuses. Le scénario d'exposition découle du CSR ; il permet de communiquer dans la chaîne d'approvisionnement, via les FDS, les mesures de gestions des risques en lien avec ces substances tout au long de leur cycle de vie.

Service écosystémique

Bienfait direct ou indirect que l'homme retire de la nature. Les écosystèmes et plus généralement la biodiversité soutiennent et procurent de nombreux services dits services écologiques ou services écosystémiques, qu'on classe parfois comme bien commun et/ou bien public, souvent vitaux ou utiles pour l'être humain, les autres espèces et les activités économiques. Ces services regroupent les services d'auto-entretien, ou de support (cycle de l'eau), les services d'approvisionnement (production de biens matériels : bois, ...), les services de régulation (épuration de l'eau, ...) et les services culturels (*Source : Eaufrance*).

SUMi (Safe use of Mixture)

Les SUMi sont des documents développés par certains secteurs pour communiquer aux utilisateurs finaux des informations concernant la sécurité d'utilisation de mélanges.

SVHC

Les substances candidates à autorisation sont les substances identifiées comme extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern, SVHC) dans le cadre de REACH. Elles sont consultables dans la [liste candidate à l'autorisation](#), disponible sur le site de l'ECHA. Leur utilisation pourrait être soumise à autorisation dans le cadre de REACH. Cette liste est mise à jour régulièrement avec l'intégration de nouvelles substances. L'utilisation des substances candidates est réglementée : Il est nécessaire de fournir leur fiche de données de sécurité (FDS*), d'informer les clients si le mélange contient plus de 0,1% de SVHC en poids (pour les substances PBT ou vPvB). Les fabricants et importateurs d'articles ont également des obligations, notamment de communiquer sur leur présence à plus de 0,1% en poids dans les articles, de répondre aux demandes des consommateurs et d'informer l'ECHA lorsque la substance est présente dans l'article dans un volume supérieur à une tonne par an (*Source : ECHA*)

Système commun MASE-FRANCE CHIMIE

L'accord de branche du 18 juillet 2016 prévoit, dans un cadre général, que les entreprises extérieures, intervenant habituellement en construction, maintenance et logistique* sur des installations classées Seveso "seuil haut", doivent être habilitées par un organisme extérieur selon un référentiel prenant en compte les

critères de l'accord. Le système commun MASE-FRANCE CHIMIE et son référentiel répondent à ces critères et permettent aux Entreprises Extérieures d'obtenir une certification après audit.

Le système commun MASE – FRANCE CHIMIE a pour but de proposer sans distinction d'activité ou de secteur industriel particulier, une démarche de progrès la plus simple et la plus efficace possible. L'objectif visé est l'amélioration permanente et continue des performances Sécurité Santé Environnement des entreprises.

Système de management

Le système de management, c'est un ensemble d'éléments corrélés au sein d'un organisme. Ils sont utilisés pour établir des processus pour atteindre des objectifs. Ces objectifs sont préalablement définis par ou en déclinaison de la politique de l'organisme. Il peut aborder une seule ou plusieurs disciplines, par exemple management de la qualité, de la sécurité ou environnemental.

TRANSAID

Le dispositif TRANSAID est un réseau qui permet aux services de secours de faire appel aux entreprises lors d'accidents impliquant des matières dangereuses. Il s'agit d'un protocole fonctionnant sur le principe de volontariat des entreprises qui peuvent s'impliquer selon trois niveaux transaid.

Transparence

La transparence est un « état » de l'entreprise, consistant à rendre publiques les informations qui lui sont relatives concernant sa stratégie, ses actions et les résultats obtenus. La transparence se distingue de la redevabilité* qui, quant à elle, implique nécessairement une relation dynamique avec des parties prenantes* extérieures et n'a de sens qu'en réponse à une demande. Elle ne peut donc se concevoir qu'à travers l'identification des parties prenantes de l'entreprise.

USINAID

C'est un réseau de conseil interprofessionnel en cas d'accident ou d'incident sur une substance chimique olfactive.

« Use-Maps » ou Carte des utilisations

Ces cartes d'utilisation sont développées dans une optique **Bottom-Up*** de l'information au sein de la filière d'utilisation de substances chimique. Ces cartes d'utilisations sont développées par les utilisateurs en aval et mises à disposition des fournisseurs en amont et des autres utilisateurs. (Source : ECHA)

ANNEXES



ANNEXE REGLEMENTAIRE

ANNEXE NORMATIVE

DOCUMENTS

TECHNIQUES

DE

FRANCE

CHIMIE

ANNEXES

1. ANNEXE REGLEMENTAIRE RSE

Non exhaustive, cette annexe réglementaire fait état des principaux textes cadrant la RSE dans ces principes directeurs au moment de l'édition du guide. Pour aller plus loin dans la compréhension de chaque composante de la RSE et de leur cadre spécifique, nous vous invitons à contacter les experts FRANCE CHIMIE de chacun des sujets (Département économique, social, technique...) ou à consulter les guides et documents publiés par la fédération.

CADRE REGLEMENTAIRE GENERAL EN RSE		
CONVENTIONS INTERNATIONALES	PIDESC	Le Pacte International relatif aux Droits Économiques Sociaux et Culturels (1978) : une partie de la Charte internationale des droits de l'Homme*. Il peut être invoqué par tout individu d'un pays signataire lors d'un procès s'il considère que la loi de son pays est contraire aux droits que le pacte protège.
	Déclaration de l'OIT relative aux droits fondamentaux au travail	Cette convention a pour objet d'encourager les entreprises multinationales à « contribuer positivement au progrès économique et social ». Ce texte a uniquement une valeur déclarative et non contraignante. Il s'adresse uniquement aux entreprises multinationales, à leurs représentants de travailleurs et d'employeurs, et aux États. Néanmoins, la législation du travail applicable à toute entreprise repose sur le respect des principes et droits fondamentaux énoncés dans cette déclaration.
	Principes directeurs sur les droits de l'Homme et les entreprises	Adoptés en 2011 par le conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Il est considéré comme une référence pour la protection des droits de l'Homme et pour l'évolution du concept de RSE
	Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales	Publiés par l'OCDE en 2011, ce document contient des normes et principes non contraignants. Il s'agit du seul code RSE exhaustif convenu de façon multilatérale que les gouvernements se sont engagés à promouvoir. Cela en fait l'instrument le plus complet sur la RSE qui s'applique aux entreprises multinationales
TEXTES D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE	Le Pacte Mondial	Lancé par l'ONU en 2000, il est destiné à rassembler les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels regroupés. Les entreprises, en y adhérant, s'engagent à respecter ces dix principes RSE , et rédigent une communication sur les progrès réalisés chaque année
	PRI	Les Principes pour un Investissement Responsable ont été publiés en 2006 par les Nations Unies
REFERENTIELS DE REPORTING NON SPECIFIQUES A UN SECTEUR	GRI	Référentiel de reporting RSE
	EFFAS	Rapport de l'EFFAS (European Federation of Financial Analyst Societies) sur l'intégration de la RSE dans le reporting de l'entreprise
	IIRC	Références internationales de reporting intégré selon l'IIRC (International Integrated Reporting Council)
REGLEMENTATION FRANÇAISE	Article 5 du décret n°2013-33	Relatif à la mise en place d'une plateforme nationale d'actions globales pour la RSE : le Commissariat général à la stratégie et à la prospective
	Directive RSE de l'union européenne ?	
	Loi NRE (loi n°2001-420)	Elle a été reprise et élargie dans un corpus composé de L'article 225 de la loi n°2010-788 (Grenelle II), l'article 12 de la loi n°2012-387 (Warsmann IV), l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017, le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 et le décret n°2013-4 du 2 janvier 2013 Corpus qui reprend la directive RSE de l'union européenne . Ce corpus détermine les données à intégrer au reporting RSE et leurs modalités de vérification par un OTI
	Loi n° 2017-399	Relative au devoir de vigilance* des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et de l'arrêté interministériel relatif à la création de la mission nationale de contrôle des précurseurs

		chimiques de drogues (MNCPC)
	Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 Articles L521-6 et suivants	Fixent un cadre réglementaire pour l'achat responsable
	Loi n° 2017-399	Relative au devoir de vigilance* des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et de l'arrêté interministériel relatif à la création de la mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues (MNCPC)
	Loi n°2016-1691	Relative à la transparence*, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique
	Article 225 de la loi n°2010-788	Il porte sur l'engagement national pour l'environnement, précise que les parties prenantes et institutions représentatives du personnel en dialogue avec les entreprises peuvent donner leur avis sur les questions de RSE
	Loi n°2017-399	Relative au devoir de vigilance *des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre évoque l'implication des parties prenantes de l'entreprise dans l'identification des risques
	Ordonnance n°2016-488	Relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement
	Loi PACTE	Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Élaboré selon la méthode de la co-construction avec tous les acteurs, le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2018. https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte
	Loi Sapin II : LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique	La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », a pour ambition de porter la législation française aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption, et contribuer ainsi à une image positive de la France à l'international. Le projet de loi a été adopté par le Parlement le 8 novembre 2016, puis validée définitivement par le Conseil constitutionnel le 8 décembre 2016.

2. ANNEXE NORMATIVE

CADRE GENERAL DE REFERENCE EN RSE

TEXTE DE MISE EN ŒUVRE EXHAUSTIF D'UNE DEMARCHE RSE	ISO 26000	Elle ne contient aucune exigence , et ne se prête donc pas à la certification . Cette norme représente un consensus international . Elle associe à la responsabilité sociétale sept principes indispensables que l'entreprise doit respecter avant de se lancer dans une démarche RSE et contient des lignes directrices permettant de clarifier la notion de responsabilité sociétale , d'aider les entreprises et les organisations à traduire les principes en actes concrets , et de faire connaître les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociétale
	SAICM	La Strategic Approach to International Chemicals Management de 2006 fixe un cadre stratégique global concernant les industries chimiques. Ses objectifs sont dans la lignée des points de la charte Responsible Care®
NORMES EN LIEN AVEC LES SUJETS DEMANDES DANS LA DEMARCHE RESPONSIBLE CARE	ISO/IEC 17050-1 :2010 et -2 :2004	Système de management relatif à la déclaration de conformité du fournisseur
	ISO 9001	Peut être utilisée pour certifier les produits de l'entreprise s'ils répondent aux différentes attentes de qualité requis
	ISO 10377 : 2013	Sécurité des produits de consommation – Lignes directrices pour les fournisseurs

	ISO 14001	Cadre les démarches volontaires utilisant un « système de management de l'environnement » (SME)
	ISO 14021 : 1999	Encadre les déclarations environnementales dites de type II et qui n'engagent que les entreprises les apposant sur leurs produits
	ISO 14024 :2018	Encadre les déclarations environnementales dites de type I pour un produit (vérifiées par une tierce partie indépendante comme l' écolabel européen (1997) , établi par le règlement 66/2010/CE)
	ISO 14040	Spécifient le cadre, les principes et exigences de l' analyse du cycle de vie d'un produit, d'un service, d'une entreprise ou d'un procédé
	ISO 14044	Relative à l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie
	ISO 14063	Ne se prête pas à une certification mais propose des lignes directrices pour la communication interne et externe en matière de communication environnementale
	ISO 14064 et GHG Protocol	Mis en commun par ISO, WRI et WBCSD pour fournir aux entreprises un outil de calcul et de vérification de leurs émissions de gaz à effet de serre
	ISO/TS 14067 (2013) et ISO	Définissent les exigences et lignes directrices respectivement pour la quantification et la communication au sujet de l' émission de gaz à effet de serre et le calcul de l'empreinte
	ISO 15270 : 2008	Regroupe les lignes directrices pour la valorisation et le recyclage des déchets plastiques
	BS OHSAS 18001	Pour « British Standard Occupational Health and Safety Assessment Series ») ; Normes de santé et sécurité au travail
	ISO 31000	<i>Management du risque</i>
	ISO 37001 « Systèmes de management anti-corruption »	Fixe un cadre générique à la mise en œuvre d'un système de management anti-corruption
	ISO 39001	Management de la sécurité routière
	ISO 45001	Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail
	ISO 50001	« Management de l'Energie » vise à guider les entreprises dans la mise en œuvre d'un système permettant une meilleure utilisation de l'énergie
AUTRES CERTIFICATIONS	NF EN 16247	Mener un audit énergétique
	MASE-FRANCE CHIMIE Certification de mise en œuvre du référentiel	Le groupement d'associations MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité Santé Environnement des Entreprises), en collaboration avec France Chimie , délivre une certification basée sur la mise en œuvre du référentiel MASE-FRANCE CHIMIE , recueil d' objectifs en matière de santé, sécurité et environnement
LABELS	EnVol	L' Engagement Volontaire , marque développée par l' ADEME et les CCI s'appuie sur le premier niveau du référentiel NF X30-205 , il est délivré par le Label LUCIE et le Bureau Veritas Certification
	Label & certification RSE	LUCIE, CAP 26000, B-Corp, ...

3. DOCUMENTS TECHNIQUES DE FRANCE CHIMIE

N° DT	Révision	DATE	TITRE	THÈME
2		avr-1986	Cahier de sécurité n° 8 - Diminution de la probabilité de fonctionnement des organes limiteurs de pression	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
3		août-1986	Le chargé de la fonction sécurité dans l'industrie chimique-approche du CEFIC-traduction française France Chimie	Santé, sécurité environnement/Santé et sécurité au travail
10		juin-1989	Commentaires de France Chimie sur le décret 88-1056 du 14/11/88 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
12		oct-1989	Guide pratique pour la prévention des pollutions accidentelles des eaux	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
14		mars-1990	Cahier de sécurité n° 9 - Protection des appareils et canalisations contre les surpressions	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
15	révision	juin-1990	Cahier de sécurité n° 7 - Cahier des charges pour la conception, l'achat et la construction d'équipements en matière plastique armée	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
22		déc-1992	Cahier de sécurité n° 12-Sécurité des procédés-prévention des emballements de réaction	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
24	révisé	nov-2002	Guide pratique sur la communication de proximité et l'information du public sur les risques industriels	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
30		mai-1995	Recommandations pour la mise en oeuvre d'un système de management de la sécurité	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
31		juin-1995	Cahier de sécurité n° 6 - Les modèles de dispersion atmosphérique	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
32	révision 2	juin-2008	Guide Plan d'inspection	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
36		déc-1995	Recueil de bonnes pratiques du management du transport terrestre dans l'industrie chimique	Infrastructures & Transport
39		mai-1996	Recommandations conjointes France Chimie /ministère de l'environnement "retour d'expériences chimie fine"	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
40	Révision 7	mars-2013	Formation générale des personnels des entreprises extérieures intervenant dans les industries chimiques et pétrochimiques	Santé, sécurité environnement/Santé et sécurité au travail
43		sept-1997	Guide pratique de sécurité pour le recours aux entreprises extérieures dans l'industrie chimique	Santé, sécurité environnement/Santé et sécurité au travail
44		déc-1997	Intervention des entreprises extérieures face au risque électrique dans l'industrie chimique	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
52		févr-1998	Démarche de prévention des risques liés aux manutentions manuelles	Santé, sécurité environnement/Santé et sécurité au travail
54		mars-1998	Cahier de sécurité n° 13 - Méthodologie de l'analyse de risque (refonte des cahiers de sécurité n° 1 à n° 5)	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
56	2ème édition	mai-1998	Cahier de sécurité n° 10 - Explosion de gaz en milieu non confiné (édition révisée-1ère édition mars 1987)	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
60		févr-1999	Guide d'épidémiologie	Santé, sécurité environnement/Santé et sécurité au travail
65		déc-1999	Éléments « importants pour la sécurité » (IPS) - Définitions-Exemples	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
66		mars-2001	Guide du conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses (révision 1)	Infrastructures & Transport
68	révision 1	sept-2001	Guide de lecture de la transposition de la directive dite « Seveso II » n° 96/82/CE du 9 décembre 1996	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
69	révisé	avr-2001	Guide de lecture de la nouvelle réglementation française des équipements sous pression	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
70	révisé	août-2003	Guide de mise en oeuvre de l'Engagement de Progrès	Responsible Care / Développement durable

72	révision 1	mars-2004	Cahier de sécurité n° 14 – « Feux de cuvettes »	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
75	révision 3	juin-2017	Guide pour le choix des méthodes de contrôle des matériaux et équipements	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle/CTNIIC
77		sept-2002	Évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs - document unique	Santé, sécurité environnement/Santé et sécurité au travail
79	révisé	août-2003	Guide pour l'information d'urgence	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
81	révision 1	déc-2004	Recommandation pour l'achat et l'utilisation des matériel électrique	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
82	révision 2	mars-2012	Guide à l'usage des SIR pour la requalification périodique et le contrôle après intervention notable des tuyauteries soumises à l'AM du 15 03 2000 Modifié	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle/CTNIIC
83		févr-2006	Mise en œuvre de la réglementation relative aux atmosphères explosives ou ATEX	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
84	version C02	juil-2015	Plan d'inspection	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle/CTNIIC
85		sept-2007	Référentiel professionnel de bonnes pratiques et maîtrise des risques dans les installations de chimie fine	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle/CTNIIC
86	révision 2		Guide de bonnes pratiques pour l'obturation des fuites en Marche	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle/CTNIIC
87		févr-2009	Document d'aide à l'élaboration du plan de prévention	Santé, sécurité environnement/Santé et sécurité au travail
88		juin-2009	Référentiel d'audit pour la sélection des réparateurs de soupapes de sûreté	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle/CTNIIC
89		févr-2010	Modalités de requalification, des échangeurs haute pression et réacteurs tubulaires des unités de production de polyéthylène et copolymères d'éthylène sous "haute pression" - application du guide plan d'inspection DT 84	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle/CTNIIC
90		avr-2011	Guide professionnel pour la définition du périmètre	Santé, sécurité environnement/Plan de modernisation
91		août-2011	Spécification pour les pièces moulées de robinetterie en acier	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
92		mai-2011	Guide de surveillance des ouvrages de génie civil et structure	Santé, sécurité environnement/Plan de modernisation
93		juil-2011	Guide méthodologique pour la gestion et la maîtrise du vieillissement des mesures de maîtrise des risques instrumentées (MMRI)	Santé, sécurité environnement/Plan de modernisation
94		oct-2011	Guide d'inspection et de maintenance des réservoirs aériens cylindriques verticaux	Santé, sécurité environnement/Plan de modernisation
96		janv-2012	Guide pour l'inspection des tuyauteries en exploitation	Santé, sécurité environnement/Plan de modernisation
97		févr-2012	Guide d'inspection et de maintenance des réservoirs cryogéniques	Santé, sécurité environnement/Plan de modernisation
98		avr-2012	Guide de surveillance des ouvrages de génie civil et structures : ponts de tuyauteries	Santé, sécurité environnement/Plan de modernisation
99		juin-2012	Les CMR dans les déchets dangereux de l'industrie chimique : protection des travailleurs	Santé, sécurité, environnement/Environnement
100		juin-2012	Guide de surveillance des ouvrages de génie civil et structures - caniveaux et fosses humides	Santé, sécurité environnement/Plan de modernisation
101		juil-2012	Guide des infrastructures de transport de frêt	Santé, sécurité, environnement/Transport
102		sept-2012	Guide de bonnes pratiques pour l'utilisation du logiciel PHAST	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle

103		nov-2013	Règles pratiques de maîtrise des risques : ateliers et dépôts de perchlorate d'ammonium	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
104		janv-2014	Recueil de 36 fiches REX (de 2008 à 2013)	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
105		mars-2014	Guide séisme instrumentation	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
106		oct-2014	Guide méthodologie générale séisme	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
107	Révision 1	juin-2015	Étude des effluents aqueux des ICPE du secteur de la chimie	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
108		avr-2014	Guide réservoirs de stockage Partie A (séisme)	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
109		avr-2014	Guide réservoirs de stockage Partie B (séisme)	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
110		juil-2014	Guide réservoirs de stockage Partie C (séisme)	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
111		mai-2014	Guide structures support (séisme)	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
112		déc-2014	Guide d'accompagnement à l'efficacité énergétique	Santé, sécurité environnement/Energie
113		avr-2015	Guide tuyauteries-robinetterie (séisme)	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
114		oct-2015	Guide équipements chaudronnés et machines tournantes destinés aux procédés industrielles	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
115		juin-2016	Guide sur les effets domino	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle
116		mai-2015	Guide sectoriel pour la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre	Santé, sécurité environnement/Changement climatique
117		nov-2016	Guide technique sur la Flexibilité de consommation électrique (Effacement)	Santé, sécurité environnement/Energie
118		mars-2017	Guide ICCA sur les indicateurs de sécurité des procédés	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle/Responsable care
119		sept-2017	Intégrer un système de management de l'énergie ISO 50 001 dans un système de management de l'environnement ISO 14001	Santé, sécurité environnement/Energie
120		oct-2017	Fiches pratiques "mesures de sûreté"	Santé, sécurité environnement/Sécurité industrielle

4. SUPPORT COMPLEMENTAIRE A L'AUTO-EVALUATION

N° question et prise de notes éventuelles de l'auditeur

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	

22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	

33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	

44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	

55	
56	
57	
58	
59	

5. FICHE RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Responsible Care : 6 chapitres totalisant 59 questions
25 enjeux ... 25 fiches associées

Principe N°1	Principe N°2	Principe N°3	Principe N°4	Principe N°5	Principe N°6
<p>Développer une culture d'entreprise (3 enjeux)</p> <p>7 Questions (3 fiches)</p> <p>n° 1 à 7</p> <p>REDEFINIR LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AU REGARD DES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE 2 Q.</p> <p>DEVELOPER LA DEMARCHE RESPONSIBLE CARE DANS L'ENTREPRISE 2 Q.</p> <p>OUVRIR LE DIALOGUE SUR LA DEMARCHE RESPONSIBLE CARE AVEC LES PARTIES PRENANTES 3 Q.</p>	<p>Protéger les personnes et l'environnement (7 enjeux)</p> <p>20 Questions (7 fiches)</p> <p>n° 8 à 27</p> <p>ASSURER LA SANTE ET LA SECURITE DES PERSONNES SUR SITE 3 Q.</p> <p>RIVERAINS 2 Q.</p> <p>GARANTIR LA SANTE ET LA SECURITE DES RIVERAINS 2 Q.</p> <p>GARANTIR LA SURETE INDUSTRIELLE ET MAUVEILLANCE 2 Q.</p> <p>REDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LES AUX ACTIVITES 4 Q.</p> <p>MINIMISER LES CONSOMMATIONS DE RESSOURCES 4 Q.</p> <p>SENGAGER DANS UNE DEMARCHE D'ECONOMIE CIRCULAIRE 3 Q.</p> <p>PRESENER LA BIODIVERSITE 2 Q.</p>	<p>Renforcer les systèmes de gestion des produits (3 enjeux)</p> <p>6 Questions (3 fiches)</p> <p>n° 28 à 33</p> <p>RENFORCER LA SECURITE DES PRODUITS 3 Q.</p> <p>INFORMER SUR LES PRODUITS POUR GARANTIR LA SANTE ET LA SECURITE DES UTILISATEURS FINAUX 2 Q.</p> <p>INTEGRER LES PRINCIPES DU RESPONSIBLE CARE DANS LA CONCEPTION DES PRODUITS 1 Q.</p>	<p>Agir auprès de nos partenaires commerciaux (4 enjeux)</p> <p>9 Questions (4 fiches)</p> <p>n° 34 à 42</p> <p>CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DE FILIERES PLUS DURABLES (VAVA) 2 Q.</p> <p>DEVELOPPER LES ACHATS RESPONSABLES (AMONT) 3 Q.</p> <p>GARANTIR L'ETHIQUE DES AFFAIRES 2 Q.</p> <p>GERER LA CONFIDENTIALITE ET LA SECURITE DES DONNEES 2 Q.</p>	<p>Impliquer les parties prenantes (4 enjeux)</p> <p>7 Questions (4 fiches)</p> <p>n° 43 à 49</p> <p>CONNAITRE ET HIERARCHISER SES PARTIES PRENANTES 2 Q.</p> <p>ENGAGER LES COLLABORATEURS ET ANIMER LE DIALOGUE SOCIAL 2 Q.</p> <p>DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES CLEFS 1 Q.</p> <p>PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CHAINE DE VALEUR 2 Q.</p>	<p>Apporter notre contribution au développement durable (4 enjeux)</p> <p>10 Questions (4 fiches)</p> <p>n° 50 à 59</p> <p>INNOVER POUR REpondre AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2 Q.</p> <p>CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 3 Q.</p> <p>SIMPLIFIER AUPRES DES COMMUNAUTES ET PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT LOCAL 3 Q.</p> <p>PROMOUVOIR LA DIVERSITE ET GARANTIR L'EQUALITE DES CHANCES 2 Q.</p>

» À PROPOS DE FRANCE CHIMIE

France Chimie est l'organisation professionnelle qui représente les entreprises de la Chimie en France auprès des pouvoirs publics. Ses experts sont au service des adhérents pour accompagner leur transition ou leur croissance. France Chimie souhaite mieux faire connaître la Chimie et ses applications et mettre en valeur le rôle éminent qu'elle joue au sein de la société.

www.francechimie.fr

Suivez-nous sur Twitter : @FranceChimie

#GRACEALACHIMIE